

tél: 02 537 72 04 - fax: 02 537 84 04 secretariat@febisp.be - www.febisp.be Cantersteen, Galerie Ravenstein, 3 bte 4 - 1000 Bruxelles ASBL n° 472859657

FeBISP asbl

Rapport d'activités

2016

Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, du Fonds Social Européen et de la Commission communautaire française

Table des matières

1 INTRODUCTION	<u> 7</u>		
2 LA FEBISP, FEDERATION SECTORIELLE	Ω		
2.1 L'Insertion SocioProfessionnelle			
2.1.1 LES DOSSIERS DE L'ANNEE			
2.1.1.1 La révision du décret ISP			
contexte et enjeux			
Travail réalisé			
Perspectives			
2.1.1.2 L'approche référentielle pour les formations qualifiantes			
2.1.1.2.1 Rappel du contexte, des enjeux et de nos positions			
2.1.1.2.2 Evolution du dossier			
2.1.1.2.3 Travail en interne			
2.1.1.2.4 Travail de représentation			
2.1.1.2.5 Résultats obtenus			
2.1.1.2.6 Perspectives			
2.1.1.3 La mise en application de l'Ordonnance Missions Locales	13		
2.1.1.3.1 Rappel du contexte, des enjeux et de nos positions			
2.1.1.3.2 Evolution du dossier	13		
2.1.1.4 Le Plan formation 2020			
contexte et enjeux	15		
Travail réalisé	15		
Perspectives	16		
2.1.1.5 La certification des formations ISP	16		
2.1.1.6 La validation des compétences	17		
contexte et enjeux	17		
Travail réalisé	17		
Perspectives	17		
2.1.2 LE SUIVI DES DOSSIERS ISP	17		
2.1.2.1 Les cycles de formation FeBISP	17		
2.1.2.2 Les Midis-FeBISP			
2.1.2.3 L'agrément COCOF			
2.1.2.4 Le suivi des dossiers de reconnaissance et de subvention			
2.1.2.4.1 L'élaboration des cadastres et outils d'analyse			
2.1.2.5 Autres dossiers			
2.1.2.5.1 Participation à la concertation sur le Pacte de l'Excellence			
2.1.2.5.2 Participation à la réflexion sur le travail en réseau pour l'inclusion des personnes			
moins valides	25		
2.1.2.5.3 Le réseau des opérateurs de formation en construction durable			
2.1.3 LE SUIVI DES DOSSIERS EMPLOI			
2.1.4 LA REPRESENTATION INSTITUTIONNELLE			
2.1.4.1 Le Comité de concertation Bruxelles Formation / FeBISP			
2.1.4.1.1 Thématiques abordées			
2.1.4.1.3 Perspectives			
·			
2.1.4.2.1 Rappel du contexte, des enjeux et de nos positions			
2.1.4.2.2 Evolution du dossier, travail de représentation et résultats obtenus			
2.1.4.2.3 Perspectives			
2.1.4.3 Le Comité restreint Actiris / FeBISP / Tracé	28		

2.1.4.4 Le Bassin Enseignement – Formation – Emploi	28
2.1.4.4.1 Rappel du contexte et enjeux	28
2.1.4.4.2 Travail effectué	29
2.1.4.4.3 Perspectives	29
2.1.4.5 Le Conseil de l'Education et de la Formation (CEF)	29
2.1.4.5.1 Contexte et thématiques traitées	29
2.1.4.5.2 Perspectives	
2.1.4.6 La concertation avec les Cabinets ministériels régionaux et communautaires	30
2.1.4.6.1 Avec le Cabinet du ministre de la Formation professionnelle (Collège de la CO	COF).30
2.1.4.6.2 Avec le Cabinet du ministre de l'Economie et de l'Emploi (Gouvernement de la	
de Bruxelles-Capitale)	30
2.1.4.7 La concertation avec le Service de la formation professionnelle de l'administrati	ion de la
COCOF 30	
2.1.4.8 La concertation FeBISP / Interfédé / SFMQ / CVDC	30
Contexte	
Sujets abordés	30
Perspectives	30
2.2 L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION	31
2.2.1 LES DOSSIERS DE L'ANNEE	
2.2.1.1 Le cadre législatif de l'ESI	
2.2.1.1.1 Rappel du contexte, des enjeux et de nos positions	
2.2.1.1.2 Evolution du dossier	
2.2.1.2 L'encadrement en économie sociale d'insertion	
2.2.1.3 La régionalisation de l'Economie Sociale (ES)	
2.2.1.3.1 Rappel du contexte, des enjeux et de nos positions	
2.2.1.3.2 Evolution du dossier	34
2.2.1.3.3 Résultats obtenus	
2.2.1.3.4 Perspectives	
2.2.2 LE SUIVI DES DOSSIERS ESI	
2.2.2.1 Les données chiffrées relatives aux EI et ILDE agréées	
2.2.2.1.1 Secteurs d'activité	
2.2.2.1.2 Public-cible	
2.2.2.1.3 Clientèles et bénéficiaires	
2.2.2.2 Les données chiffrées relatives aux EI et ILDE membres de la FeBISP	
2.2.2.3 Le suivi des dossiers de reconnaissance et de subvention	
2.2.2.3.1 L'agrément en tant qu'ILDE ou EI	
2.2.2.3.2 Le financement des ILDE et El	
2.2.2.4 La question des Commissions Paritaires pour les ILDE	
2.2.3 LA REPRESENTATION INSTITUTIONNELLE	
2.2.3.1 La Plate-forme de l'Economie Sociale	
2.2.3.1.1 Rappel du contexte, des enjeux et de nos positions	
2.2.3.1.2 Evolution du dossier	
2.2.3.1.3 Travail de représentation et résultats obtenus	
2.2.3.1.4 Perspectives	
2.2.3.2 La concertation avec les cabinets ministériels régionaux	
2.2.4 LES FEDERATIONS DE L'ECONOMIE SOCIALE	
2.2.4.1 La FeBIO - Federatie van de Brusselse Initiatieven voor de Ontwikkeling van de	
werkgelegenheid	
	45
2.2.4.2 SAW-B	
	45

2.2.5 LA COMMUNICATION ET LA VISIBILITE DE L'ESI	45
2.2.5.1 Midis-FeBISP ESI	45
3 LA FEBISP, UNE AGENCE-CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE	<u>46</u>
3.1 LES MISSIONS DE L'AGENCE-CONSEIL	46
3.2 LES PARTENARIATS	
3.2.1 LA FEBISP	
3.2.2 LA CONCERTATION ENTRE AGENCES-CONSEIL BRUXELLOISES	
3.2.3 LES STRUCTURES DE SOUTIEN AUX PORTEURS DE PROJETS	
3.2.4 LA CONCERTATION AVEC L'ADMINISTRATION	
3.2.5 LA PARTICIPATION A DES JURYS	48
3.3 Soutenir les dossiers d'associations et / ou entreprises qui desirent poser le	
CANDIDATURE EN TANT QU'ILDE OU EI	
3.3.1 Demandes d'agrement ILDE ou EI	
3.3.1.1 Les contacts n'ayant pas abouti à un accompagnement	
3.3.1.2 Les accompagnements n'ayant pas abouti à une demande d'agrément	49
3.3.1.3 Les accompagnements ayant abouti à une demande d'agrément	
3.3.2 LES QUESTIONS POSEES PAR L'ADMINISTRATION OU BRUSOC	
3.3.3 LES QUESTIONS POSEES PAR LA PLATE-FORME ES	
3.3.4 LES DEMANDES DE FINANCEMENT	
3.3.5 TRACE BRUSSEL	
3.4 ASSURER UN TRAVAIL DE SUIVI AUPRES DES ILDE / EI DONT L'AGENCE-CONSEIL A SOUT	
3.4.1 LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT ILDE OU EI	
3.4.2 LES QUESTIONS POSEES PAR L'ADMINISTRATION OU BRUSOC	
3.4.3 LES QUESTIONS POSEES PAR LA PLATE-FORME ES	
3.4.4 LES CONTACTS REGULIERS AVEC LES ILDE ET EI	
3.4.5 LE SOUTIEN SUR LES ASPECTS FINANCIERS	
3.4.6 LE SOUTIEN SUR LES DOSSIERS DE JUSTIFICATIF	
3.4.7 LES DEMANDES SPECIFIQUES	
3.5 SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE LA CONCERTATION AVEC LES ILDE ET LES EI AGREEES E D'ARRIVER A DES PROPOSITIONS VISANT LES ECONOMIES D'ECHELLE ET UNE MEILLEURE UTILIS	
RESSOURCES	
RESSUURCES	
4 LES DOSSIERS TRANSVERSAUX ISP ET ESI	56
4.1 LES CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX	56
4.2 LA PARTICIPATION A DES JURY ET/OU FONDATIONS	
4.3 LES MESURES REGIONALES D'AIDE A L'EMPLOI	
4.3.1 LES PRIMES ACS	56
4.3.2 LES ACS D'INSERTION	
4.4 LES MESURES REGIONALES D'AIDE A L'EMPLOI	57
4.4.1.1.1 Evolution du dossier	58
4.4.1.1.2 Résultats obtenus	58
4.4.1.1.3 Perspectives	58
5 LA FEBISP, FEDERATION D'EMPLOYEURS DU SECTEUR NON MARCHAND	58
5.1 LA CONCERTATION DANS LES INSTANCES PATRONALES	58
5.1.1 LA CESSOC ET LA FESEFA	
5.1.2 LA CONFEDERATION BRUXELLOISE DES ENTREPRISES NON MARCHANDES (CBENM)	59
5.1.2.1 Rappel du cadre	59
5.1.2.2 Les principaux dossiers de la CBENM en 2016	59

5.1.2.2.1 Le suivi de la régionalisation des matières Emploi et Santé, suite à la 6ème réform l'État 59	ie de
5.1.2.2.2 Les mandats dans les différents lieux régionaux d'avis ou de gestion paritaire	50
5.1.2.2.3 La poursuite du projet Énergie	
5.1.2.3 Le suivi des travaux du CESRBC	
5.1.2.4 Notre implication au sein de la CBENM	
5.1.3 LA COMMISSION PARITAIRE 329 ET LA SOUS-COMMISSION PARITAIRE 329.02	
5.1.4 LE COMITE DE PILOTAGE TRIPARTITE	
5.1.5 Le Fonds 4S ou le Fonds Social Socioculturel et Sportif	
5.1.6 LE FONDS MARIBEL SOCIAL	
5.1.7 LE SUIVI DES ACCORDS NON MARCHANDS (ANM)	
5.1.7.1 Les différentes mesures de l'Accord	
5.1.8 L'ELABORATION DE CADASTRES ET OUTIL D'ANALYSE	
5.2 LA GESTION DES FONDS PARITAIRES PROPRES A L'ISP	
5.2.1 Le Fonds de Formation Continuee des travailleurs de l'ISP bruxelloise (FFCISP)	
5.2.2 L'ASBL CP 329 REDUIRE ET COMPENSER	
5.3 LE SUIVI DES RELATIONS SOCIALES	
3.3 LL 30141 DL3 RLLA 110R3 30CIALL3 IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII	00
6 LA VIE DE LA FEDERATION	68
6.1 LE DOSSIER DE L'ANNEE : LES 20 ANS DE LA FEBISP	68
6.1.1 LA JOURNEE D'ETUDE	68
6.1.2 L'EVENEMENT 20 ANS	69
6.2 L'ASSEMBLEE GENERALE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	70
6.2.1 LES ASSEMBLEES GENERALES (AG)	70
6.2.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)	
6.2.3 LE PLAN D'ACTIONS DE LA FEBISP	
6.2.4 LES GROUPES DE TRAVAIL	
6.2.4.1 Missions Locales	
6.2.4.2 Accompagnement en ESI	
6.2.4.3 Accompagnement et contrôle	
6.3 L'EQUIPE DE LA FEBISP	71
6.4 LA COMMUNICATION DE LA FEBISP	
6.4.1 L'INSERTION	
6.4.1.1 L'insertion, magazine de référence en matière d'actualité ISP et ESI	72
6.4.1.2 Diffusion	
6.4.2 Le site Internet de la FeBISP	73
6.4.3 MEDIAS	73
6.4.3.1 Les articles parus dans la presse écrite et en ligne	73
6.4.3.2 Les reportages en radio	
6.4.4 LES COMMUNIQUES DE PRESSE	73
6.4.5 LA CONTRIBUTION A DES EVENEMENTS, COLLOQUES, SEMINAIRES	74
6.4.5.1 Comme intervenant	
6.4.5.1.1 Lors d'une formation sur les clauses sociales des marchés publics	
6.4.5.2 Comme participant	74
6.4.5.2.1 La FeBISP a participé à différents événements, séminaires, organisés par ses	
membres ISP et ESI	74
6.4.5.2.2 La FeBISP a participé à différents événements, séminaires, organisés par des	-
partenaires	
6.5 LES FINANCES DE LA FEBISP	/ 5

1 Introduction

L'année 2016 a été, pour notre fédération, particulière. Créée en 1996, la FeBISP a eu 20 ans en 2016.

Et nous avions évidemment, durant cette année, prévu des évènements à la hauteur de cet anniversaire!

Quatre numéros spéciaux de notre magazine l'Insertion, une journée d'étude consacrée aux utopies et un évènement festif dans le prestigieux Studio 4 du Flagey ont ponctué cette année particulière.

Vous en trouverez dans ce rapport de larges échos.

Mais 2016 a aussi été une année importante pour les secteurs de l'économie sociale d'insertion et de l'insertion socioprofessionnelle.

Pour l'ISp, la finalisation du Plan de formation 2020 et les premières concertations sur une future réforme du décret de 1995 ont marqué l'année 2016. De nombreux débats avec nos membres nous ont permis de contribuer à l'élaboration du Plan de formation 2020. Il en a été de même pour les réflexions autour de la réforme du décret ISP. Nous avons produit, toujours en concertation avec les membres de la FeBISP, plusieurs notes pour mettre en avant notre vision de l'ISP pour les années futures.

Sur le volet formation, les cycles d'échanges de pratiques et les Midis de la FeBISP ont été organisés tout au long de l'année. Ils ont contribué à enrichir les pratiques et les réflexions des travailleurs du secteur.

Pour l'Economie Sociale d'Insertion, ici aussi nos réflexions et nos actions se sont centrées sur d'importants chantiers de modifications législatives.

Conséquence de la 6^{ème} réforme de l'Etat, la régionalisation des mesures emploi s'est concrétisée par des propositions du gouvernement régional visant à simplifier et à mieux cibler les aides publiques en la matière. Au vu de l'importance de certaines d'entre elles pour l'ESI, nous avons apporté une grande attention à ces propositions, en faisant, là aussi, remonter nos remarques auprès du ministre régional de l'emploi.

En fin d'année, les orientations du futur cadre législatif de l'économie sociale ont été présentées à la Plateforme de concertation de l'Economie Sociale. En prévision de cette modification importante dans l'orientation de l'économie sociale à Bruxelles, nous avons travaillé durant l'année 2016 sur les lignes de force que le secteur de l'économie sociale d'insertion souhaite voir prises en compte.

L'Agence conseil a poursuivi son travail de conseil aux porteurs de projets souhaitant se faire agréer, ou réagréer en ESI.

Par ailleurs, la FeBISP a continué à assurer sa fonction de fédération patronale, en siégeant dans les différents instances de gestion paritaire, en assurant la bonne exécution des accords non-marchand et en répondant aux nombreuses demandes d'information et de soutien de ses membres.

Ce rapport se fait l'écho, en détail, de ces différents axes qui ont porté notre travail en 2016, dans un contexte institutionnel et social complexes et en constante évolution.

La FeBISP a eu 20 ans en 2016. 20 ans c'est déjà un long chemin, mais les membres et l'équipe de la FeBISP portent toujours avec la même énergie et le même enthousiasme les valeurs et les projets des secteur de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion.

2.1 L'Insertion SocioProfessionnelle

2.1.1 LES DOSSIERS DE L'ANNEE

2.1.1.1 LA REVISION DU DECRET ISP

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans la Déclaration de politique générale de la COCOF, élaborée fin juillet 2014, le nouveau Collège a affirmé, dans son chapitre consacré à la Formation professionnelle, vouloir réviser le décret ISP ainsi que les cahiers des charges des différentes actions de formation.

Ce nouveau contexte politique et institutionnel et la volonté affichée de la nouvelle majorité de réformer le décret ISP ont donc amené, en 2015 mais également en 2016, les membres de la FeBISP à se positionner collectivement sur leur vision de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise de demain.

TRAVAIL REALISE

Pour rappel, au sein de la FeBISP, un groupe de travail « Révision du décret ISP » avait été mis en place en 2015. Ce groupe avait travaillé autour de trois volets:

- ➤ Le volet « public ISP »
- Le volet « travail avec les stagiaires »
- Le volet « conditions »

Une note de synthèse avait été rédigée et fut validée à l'AG d'octobre 2015.

En 2016, la concertation politique avec le Cabinet du ministre de la Formation professionnelle s'est poursuivie et accélérée. Plusieurs groupes de travail, mettant autour de la table la FeBISP, la COCOF, le Bassin EFE, Bruxelles Formation, Actiris et l'Agence FSE ont en effet commencé à se réunir dès septembre 2016. Deux groupes de travail se réunissent actuellement :

- un GT "Missions", piloté par la COCOF et la FeBISP, se centrant sur le dispositif ISP en général et sur les questions du public et des actions menées en particulier. 6 réunions de ce GT ont eu lieu en 2016. Voici les thèmes qui y ont été principalement abordés:
- * la "philosophie" et le sens du dispositif ISP (par rapport notamment à l'Exposé des motifs du décret ISP du 27/04/1995).
 - * le public ISP: quel est-il et avec quel public désire travailler le dispositif ISP ?
 - * les différentes actions menées en ISP, tant sur le volet "formation" qu'"accompagnement"

D'un point de vue méthodologique, la FeBISP a préparé, pour chacun de ces thèmes, un tableau reprenant les difficultés constatées et les recommandations proposées. Les discussions en GT ont été faites sur la base de ces tableaux, qui ont donc servi de cadre de base pour les discussions institutionnelles.

- un GT "Simplification administrative et financière »

Le groupe de travail consacré à la simplification administrative et financière s'est réuni à plusieurs reprises avec deux finalités; l'analyse des procédures de partenariats, d'agrément et de conventionnement en vigueur dans le cadre de l'application du Décret ISP et l'analyse des sources et modes de financement des actions. Sur ces deux thématiques, les participants ont pris connaissance de l'existant. Concrètement, il fut procédé à l'analyse des sources suivantes : dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets conjoint Actiris / Bruxelles Formation, Décret ISP, tableau récapitulatif reprenant l'ensemble des obligations administratives et financières pour Actiris et Bruxelles Formation, le récapitulatif des sources de financements des actions ISP dans le cadre du

Décret. Les différentes réunions du groupe de travail ont toutes conduit à des conclusions impliquant mutualisation et rationalisation des processus. Les pistes suivantes ont été examinées :

- > Conventions tri- ou quadri-partites
- Simplification du langage administratif
- Réduction des coûts administratifs
- Harmonisation des timings
- Mise à disposition d'outils

PERSPECTIVES

Les deux groupes de travail devraient terminer leurs travaux en février 2017.

Une fois les deux GT terminés, un troisième et dernier GT devrait notamment voir comment les différentes recommandations pourraient s'opérationnaliser et se traduire d'un point de vue légistique.

Les recommandations de ces groupes seront transmises à un Comité de pilotage travaillant sous l'impulsion du Cabinet du ministre de la Formation professionnelle.

Un important travail de fond continuera donc à être fait sur cette question en 2017.

2.1.1.2 L'APPROCHE REFERENTIELLE POUR LES FORMATIONS QUALIFIANTES

2.1.1.2.1 RAPPEL DU CONTEXTE, DES ENJEUX ET DE NOS POSITIONS

Les membres de la FeBISP, jugeant nécessaire de parvenir à des profils métiers, de formation et d'évaluation communs à tous les opérateurs d'enseignement, sont inscrits depuis 2009 dans la démarche référentielle. Parallèlement, la FeBISP choisissait aussi de participer aux travaux de la Chambre de l'Enseignement et de la Formation du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ).

Les opérateurs de formation qualifiante membres de la FeBISP s'inscrivent aujourd'hui tous dans la démarche et ceux qui sont concernés par des profils SFMQ validés ont entamé l'adaptation de leurs référentiels, pour laquelle ils bénéficient depuis 2015 d'un soutien méthodologique de la FeBISP.

Dans ce cadre et pour accroître les possibilités d'emploi et de progression de qualification, les fédérations bruxelloise et wallonne souhaitent que le SFMQ puisse également traiter les métiers jugés « peu qualifiés ». Ces métiers, généralement situés en dessous du niveau 4 du Cadre francophone des certifications (CFC¹), correspondent à une réalité du marché de l'emploi et méritent dès lors de pouvoir être examinés.

Cette question de la certification, et du positionnement des certifications dans le CFC, reste cruciale.

2.1.1.2.2 EVOLUTION DU DOSSIER

Nous avons continué en 2016, dans la même logique et avec la même méthodologie, le suivi des travaux du SFMQ. Cela s'est fait avec un travail en interne avec les OISP concernés et en externe, avec une participation active aux travaux de la Chambre de l'Enseignement et aussi via des contacts et des concertations avec Bruxelles Formation et l'Interfédération des OISP wallonnes. Avec celle-ci, la FeBISP a poursuivi le dialogue, en vue de défendre au SFMQ les intérêts des publics les plus éloignés du marché de l'emploi. A cet égard, un des points importants pour l'ISP concerne le traitement des métiers par grappe en partant des niveaux les plus faibles avec une possibilité de valoriser des parties de métiers qui correspondent à des emplois sur le marché du travail (commis de cuisine, par exemple). C'est dans cette optique qu'en juin 2014 déjà, la FeBISP avait déposé, via son mandat à la Chambre de l'Enseignement et de la Formation (ChaEF) du SFMQ, une liste de métiers qu'elle souhaitait voir traités par le SFMQ : commis de salle, commis de cuisine, technicien & support PC réseaux (TSPCR), webdesigner et valoriste. En 2015, le métier de valoriste a été accepté : le profil métier et le profil de formation ont été finalisés en 2016. La signature des gouvernements est prévue pour 2017.

¹ Le CFC s'inscrit dans le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC). Les certifications de l'enseignement et des opérateurs publics de formation professionnelle en Fédération Wallonie-Bruxelles y sont positionnées, selon huit niveaux, si elles répondent à un ensemble cohérent de compétences conduisant à un emploi dans un secteur professionnel donné et avalisé au niveau du SFMQ.

Toujours dans le cadre de son mandat à la ChaEF, la FeBISP participe aux travaux du groupe méthodologique issu de cette chambre et qui vise à améliorer et simplifier le dispositif du SFMQ. Parmi les thèmes abordés par ce groupe de travail : la simplification de la procédure d'agrément, la question des langues, la simplification et la cohérence entre les profils de formation, dont le niveau de détail varie considérablement d'un profil à l'autre, ou encore la question des brevets et certifications externes à prendre en compte ou non dans l'élaboration des profils de formation. Force est de constater, au cours des 6 séances de travail qui ont eu lieu en 2016, que ces différents éléments rendent difficile leur appropriation par les OEF et leurs équipes d'enseignants et formateurs.

Par ailleurs, la FeBISP a poursuivi en 2016 les contacts entamés avec le SFMQ en 2014, dans le cadre des rencontres FeBISP / Interfédé / Consortium de validation des compétences / SFMQ, dont la dernière a été organisée en juin 2016

2.1.1.2.3 TRAVAIL EN INTERNE

En 2016, le Comité de concertation Bruxelles Formation / FeBISP a poursuivi sa réflexion sur les enjeux et les retombées de la démarche référentielle au sein du dispositif d'insertion socioprofessionnelle, sur les processus pédagogiques et sur les parcours de formation des stagiaires².

Le groupe de travail portant sur le profil de technicien & support PC réseaux (TSPCR) a poursuivi et terminé ses travaux en validant l'ensemble des référentiels et dossiers requis. En 2015, les OISP concernés ont procédé à l'implémentation des référentiels dans leurs formations, ce qui a nécessité une adaptation des programmes de formation et de la méthodologie. Une évaluation tout à fait positive de ces nouvelles procédures a eu lieu en 2016.

Forts de leur expertise et de leur collaboration, notamment en ce qui concerne les procédures d'évaluation, les opérateurs ISP concernés ont conclu, sous l'égide de la FeBISP et de Bruxelles Formation, un accord avec EVOLIRIS, le Centre de Référence Professionnelle TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) de la Région de Bruxelles-Capitale, qui mettra à disposition locaux, infrastructure et matériel de pointe pour l'organisation des épreuves d'évaluation. Cette collaboration sera opérationnelle dès le début 2017.

Le groupe de travail centré sur le métier d'employé administratif, piloté par Bruxelles Formation, a lui aussi poursuivi son travail en 2016, clôturant et validant le référentiel de formation, sur le modèle des profils SFMQ, avec la détermination des U.A.A., la finalisation du référentiel d'évaluation et un essai de création d'une situation-épreuve correspondant à une des U.A.A.. A la demande des opérateurs ISP participants, ces travaux se poursuivront en 2017 par la création et l'expérimentation de situations-épreuves pour l'ensemble des U.A.A. ainsi que par la création et la mutualisation de banques de données (entreprises fictives) accessibles à tous. C'est l'attachée méthodologique de la FeBISP qui prendra la main pour la poursuite de ces travaux.

Pour rappel, au vu de l'importance des changements de pratique pour les formations qualifiantes, la FeBISP a engagé en avril 2015, grâce au soutien de la COCOF et au FSE, une collaboratrice pour assurer au mieux un soutien méthodologique dans ce cadre.

On rappellera que les membres de la FeBISP disposent d'un délai de trois ans pour mettre en œuvre et appliquer les profils SFMQ. Ce temps est nécessaire pour permettre un travail d'implémentation de qualité, tant du point de vue pédagogique que méthodologique. L'enjeu pour le secteur est en effet de pouvoir utiliser les profils SFMQ tout en gardant les spécificités de la démarche ISP (accompagnement des stagiaires aux parcours souvent non-linéaires, place centrale des méthodes et des finalités de l'éducation permanente, etc.).

Si seulement neuf³ profils métier et formation concernant directement les OISP étaient finalisés en 2016, les gouvernements francophones avaient affirmé dès 2015 leur volonté de modifier l'accord de coopération vers une simplification des procédures afin d'accélérer le rythme des productions des

² Voir rapports d'activités précédents.

³ Métiers SFMQ terminés : sauveteur aquatique en piscine, animateur de groupe, installateur électricien résidentiel, jardinier d'entretien, jardinier d'aménagement, monteur en chauffage et sanitaire, menuisier d'intérieur, maçon. Métier en cours : mécanicien d'entretien automobile (NB : déjà validé en 2014, il est actuellement réexaminé), valoriste, employé administratif.

profils de formation du SFMQ. Un nombre croissant d'OISP seront donc concernés à court ou moyen terme.

En 2015, lors de la création de ce nouveau service destiné aux membres de la FeBISP, il avait fallu dans un premier temps, faire un travail d'analyse des besoins des membres, via l'organisation de réunions destinées à l'ensemble des opérateurs de formation qualifiante concernés par les profils SFMQ ou des contacts par secteurs ou par opérateurs. Cela a été mené afin d'identifier les priorités de travail pour la mise en conformité des référentiels à ces profils : adaptation du référentiel de compétences et du référentiel de formation, découpage en UAA, construction du référentiel d'évaluation et des situations-épreuves, etc.

Les directions ont souligné l'intérêt de travailler préalablement par secteur, avec les directions et les coordinations, pour préciser les choix stratégiques (notamment sur les questions de choix de profils complets, d'ajouts ou retraits d'UAA), le type de soutien et la planification des travaux. Dans un second temps, ils mettaient l'accent sur la nécessité de travailler directement avec les formateurs, pour les former à la démarche, mais surtout, pour construire ces nouveaux outils à partir de leur expérience de terrain, condition pour qu'ils s'en approprient.

Ces rencontres ont permis de relever certaines difficultés : temps conséquent à dégager en amont pour la formation des formateurs, le redécoupage des unités de formation ou la construction des épreuves ; besoins supplémentaires en infrastructure, matériel ou outillage pour l'organisation des formation ou des épreuves d'évaluation, temps nécessaire à l'organisation des situations-épreuves.

Il a été aussi question de mutualiser certaines infrastructures entre OISP, de créer des partenariats avec le Centre de référence, etc.

Ce service développé par la FeBISP est donc aujourd'hui tout à fait effectif et les groupes de travail se sont multipliés en 2016. Concernant l'appui méthodologique, les opérateurs disposent déjà de référentiels de compétences et de formation aboutis. Le travail de mise en conformité à ce niveau est donc surtout de l'ordre d'une adaptation terminologique et de structure des référentiels par U.A.A. Un travail plus conséquent, par contre, est nécessaire en ce qui concerne la rédaction des référentiels d'évaluation, la construction et la mise en œuvre des épreuves et la révision des programmes de formation.

Les groupes de travail en cours en 2016 :

- Menuisier d'intérieur (JST, Boulot, Convivial): ce groupe de travail regroupant trois OISP a été initié en octobre 2015. Outre l'indispensable travail sur les U.A.A. du profil de formation, ce GT avait pour particularité d'associer préformations et formations qualifiantes. L'objectif était d'en créer une épreuve de fin de préformation commune qui permettra une entrée automatique en formation qualifiante chez l'un ou l'autre opérateur. Le travail se poursuivra en 2017 avec la mise en conformité du programme de FQ pour toutes les U.A.A. du métier.
- Installateur électricien résidentiel (Le Piment): l'objectif du GT est d'adapter le référentiel de formation au Profil de formation du SFMQ. Le travail est toujours en cours et se poursuivra en 2017
- Parachèvement du bâtiment (asbl Boulot) : il s'agit d'une préformation dans les domaines de petite maçonnerie, carrelage, peinture et revêtement de surface, pose de plaques enrobées, etc. : le but de ce GT est de repenser le programme de formation afin de faciliter la poursuite des parcours en formation qualifiante.
- Employé(e) administratif(ve) (voir plus haut) : les sept OISP concernés poursuivent le travail entamé en 2015 et 2016.
- Des premiers contacts ont eu lieu pour les métiers d'animateur de groupe (CF2m) et jardinier d'entretien et d'aménagement (JST). Ils se concrétiseront en 2017.

2.1.1.2.4 TRAVAIL DE REPRESENTATION

La FeBISP, via son mandat à la Chambre de l'Enseignement et de la Formation (ChaEF) du SFMQ, participe également depuis novembre 2015, à un groupe de travail méthodologique qui traite des questions d'avis de conformité ou de lisibilité, d'agréments, de niveaux de langue, *etc*.

Parmi les questions abordées, et qui constitue un enjeu important pour le secteur ISP : la possibilité laissée aux opérateurs de pouvoir ajouter des compétences complémentaires, en plus des compétences « cœur de métier », dans leurs programmes de formation. Ces ajouts, véritables atouts

pour les stagiaires, permettent en effet à ces derniers de pouvoir être encore mieux outillés sur le marché du travail. Ils pourraient éventuellement poser problème aux membres de la ChaCA du SFMQ s'ils estiment, lorsqu'on leur demandera un avis de conformité, que les ajouts risquent de dénaturer le métier dans lequel la formation est organisée. Ce débat, déjà entamé en ChaEF, n'est pas clôturé et des ajustements mutuels entre les opérateurs demandant la conformité et la ChaCA seront certainement nécessaires pour éviter tout blocage. En 2015, les premières réunions du GT méthodologique se sont centrées sur la révision de la procédure d'avis de conformité. En 2016, elles se sont centrées principalement sur la question des brevets et certifications externes et sur la simplification des profils de formation.

Le FeBISP coordonne également, comme elle l'avait fait auparavant pour les métiers de l'horeca, de la menuiserie et d'ouvrier jardinier, la représentation du secteur ISP bruxellois en impliquant ses membres lorsqu'ils sont concernés par un métier traité en Coprofor. En 2016, le secteur des OISP, soutenu par la FeBISP, a poursuivi sa participation aux travaux des Coprofor sur les métiers de valoriste et d'animateur de groupe. Ce sera également le cas en 2017 pour l'employé administratif.

2.1.1.2.5 RESULTATS OBTENUS

Les OISP, membres des Coprofor, ont apprécié l'apport méthodologique de l'équipe du SFMQ et la collaboration inter-opérateurs. Comme pour les années précédentes, ils relèvent toutefois la difficulté de travailler à partir des Profils métiers élaborés au sein des Corefs et estiment qu'ils ne sont pas toujours en concordance avec les réalités du marché de l'emploi. Ces profils sont trop souvent soit surinvestis en compétences soit, au contraire, sous-estimés. Cela étant dit, les OISP sont satisfaits de travailler de concert à l'élaboration de ces références communes et le climat constructif des réunions est apprécié. Par ailleurs, la FeBISP a continué à sensibiliser et à informer ses membres sur l'avancement des travaux en tant que tels mais aussi sur l'évolution du dispositif dans son ensemble.

En ce qui concerne le soutien méthodologique, les membres se sont montrés demandeurs de ce nouveau service. Les demandes d'intervention, tant sur le fonctionnement et le suivi des travaux du SFMQ, les conseils méthodologiques et que sur le travail concret sur les référentiels de métiers spécifiques, se multiplient.

2.1.1.2.6 Perspectives

Nous soulignons l'enjeu que constitue la certification (via la RAF ou les CECAF) pour le secteur ISP. Il est en effet essentiel que les stagiaires puissent avoir plus qu'une « simple » attestation de participation à une formation. En outre, comme le secteur ISP s'inscrit dans la logique du SFMQ, il est normal que les acquis de formation des stagiaires ISP puissent être reconnus par le CVDC. Le CVDC indique que sa note d'orientation stratégique prévoit l'ouverture de la RAF à d'autres opérateurs que ceux institutionnellement présents au CVDC (Bruxelles Formation, EPS, Forem, IFAPME & SFPME). Rien n'exclut donc que le secteur ISP puisse être concerné par la RAF. Dans cette perspective, des groupes de travail spécifiques sur les questions d'évaluation et de démarche qualité seront mis en place en 2016.

En ce qui concerne le soutien méthodologique aux OISP, la FeBISP poursuivra ses interventions auprès des membres en 2017, via des groupes de travail et des formations ciblés en fonction des nouveaux profils SFMQ validés. Ce sera le cas notamment pour deux nouveaux métiers : animateur de groupe⁴ et employé administratif⁵ (ce dernier vient d'entamer ses travaux : la Coprofor devrait débuter ses travaux en mars 2017). Les groupes de travail entamés en 2016 se poursuivront pour les métiers du bois (menuisier d'intérieur)⁶, de l'employée administratif, le parachèvement du bâtiment⁷,

12

⁴ Centre de formation 2000 (CF2m)

⁵ Coften, Le Piment, Cenforqil, Form@XL, Idée 53, Cefaid, Interface 3.

⁶ Jeunes Schaerbeekois au Travail (JST), Asbl Boulot

⁷ Asbl Boulot

l'installateur électricien résidentiel⁸. Enfin, nous entamerons l'adaptation des référentiels et la construction du programme de formation pour le jardinier d'entretien et le jardinier d'aménagement⁹.

2.1.1.3 LA MISE EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE MISSIONS LOCALES

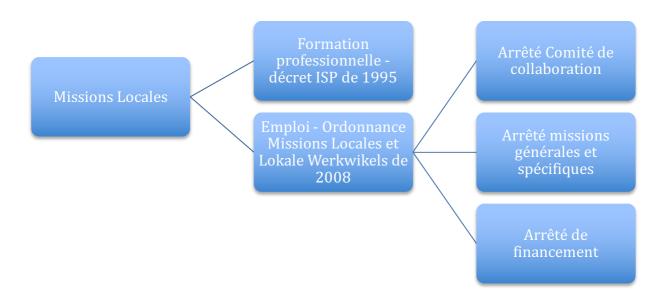
2.1.1.3.1 RAPPEL DU CONTEXTE, DES ENJEUX ET DE NOS POSITIONS

Les Missions Locales font partie du dispositif ISP et sont donc régies par le Décret de la COCOF de 1995. L'Ordonnance des Missions Locales et des Lokale Werkwinkels (LWW) du 27 novembre 2008 crée un cadre de travail commun pour les Missions Locales et les Lokale Werkwinkels et en fait de véritables partenaires de la politique de l'emploi régionale¹⁰. L'Ordonnance de 2008 ne couvre qu'une partie du travail mené par les Missions Locales qui ont également un agrément COCOF en tant qu' OISP. Dans ce cadre, elles doivent mener des missions de coordination, de formation et d'innovation. Sur base de l'Ordonnance de 2008, les Missions Locales et les Lokale Werkwinkels ont deux types de missions:

- > Générales : l'accompagnement des travailleurs sans emploi les plus éloignés du marché du
- Spécifiques : l'interface, l'animation d'un réseau et la prospection des très petites entreprises.

Le premier Arrêté d'exécution, en 2009, instaurait le Comité de collaboration qui est l'organe de concertation entre Actiris, les Missions Locales, les Lokale Werkwinkels et l'Administration visant à assurer le suivi de la mise en œuvre et la bonne exécution de l'Ordonnance. Il est présidé par un représentant du ministre de l'Emploi régional. Le second Arrêté d'exécution, en 2012, apportait des précisions sur les missions générales et spécifiques. Mi-2014, le troisième Arrêté d'exécution concernant les financements est adopté par le gouvernement. Il avait également fait l'objet d'un avis du CESRBC. En 2015, les conventions entre Actiris et les Misisons Locales sont signées.

2016 est l'année test de la mise en œuvre de l'Ordonnance, notamment en termes d'ajustement organisationnels entre Actiris et les Missions Locales.



2.1.1.3.2 **EVOLUTION DU DOSSIER**

⁸ Le Piment

⁹ Jeunes Schaerbeekois au Travail (JST)

¹⁰ Voir les rapports d'activités de 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 de la FeBISP.

2.1.1.3.2.1 Travail en interne

Depuis de nombreuses années, la FeBISP anime un groupe de travail permanent avec les neuf Missions Locales. Depuis 2009, celui-ci s'est concentré sur l'Ordonnance de 2008 et ses Arrêtés d'application afin d'obtenir des positions communes à défendre durant la concertation. La dizaine de réunions inter Missions Locales, préparées et animées par la FeBISP, ont permis de définir les priorités communes et de travailler à leur opérationnalisation. Ces temps d'échanges inter Missions Locales sont également l'occasion de contribuer à créer une identité de groupe entre les Missions Locales et, pour la FeBISP, d'affiner sa compréhension des enjeux qui animent les directions.

En 2016, année test de la mise en œuvre de l'Ordonnance, ces dix rencontres ont notamment porté sur :

- > L'adressage du public par Actiris
- > La gestion des flux
- La valorisation des actions
- L'encodage
- > Le financement et les justificatifs

Ces réunions permettaient également d'assurer un suivi des Groupes techniques du Comité de Collaboration qui portaient sur ces thématiques.

Par ailleurs, une visite à la MIREC de Charleroi a été l'occasion de confronter des contextes d'actions, des organisations et des pratiques d'accompagnement du public.

Enfin, parallèlement aux sujets en lien direct avec la mise en œuvre de l'Ordonnance, du temps a été consacré à des sessions d'échanges de pratiques et d'informations

- L'instance bruxelloise Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi
- > Le groupement d'employeurs
- ➤ La carte d'accès aux tests du SELOR
- > 20 ans de concertation zonale
- **>** ..

2.1.1.3.2.2 Travail de représentation

Le principal lieu de concertation est le Comité de collaboration institué dès 2009 par un Arrêté d'exécution.

Comme exposé précédemment, le travail de représentation se base sur une concertation rigoureuse avec les Missions Locales, dont les positions sont relayées auprès des membres du Comité de collaboration au sein duquel la FeBISP est invitée en qualité d'expert.

En 2016, une première réunion du Comité de collaboration s'est tenue au mois de mai. A cette occasion, une analyse des premiers mois de la mise en œuvre de l'ordonnance a été proposée et les Missions Locales ont demandé la tenue de groupes techniques afin d'améliorer les outils et de faire des propositions d'actions concrètes au Comité de collaboration.

Un mois plus tard, la réunion du Comité de collaboration était consacrée aux plans d'actions Missions spécifiques 2016, remis par les Missions Locales et les LWW fin 2015, et à l'organisation du premier groupe technique relatif aux missions générales : adressages, encodages, flux, pondération pour encodage des activités de groupe... Depuis, les autres Groupes techniques ont été mis en œuvre. Les réunions des Groupes techniques soulevaient certaines questions qui étaient ensuite soumises en Comité de collaboration pour discussion.

Enfin, lors de la réunion du Comité de collaboration du 13 octobre, la FeBISP a interpelé les membres sur le prochain plan d'action relatif aux missions spécifiques, la relance du processus d'agrément et les principes de l'inspection de l'année 2015-2016.

2.1.1.3.2.3 Résultats obtenus

L'année test de mise en œuvre de l'ordonnance a connu des débuts difficiles en termes d'adressage du public. En effet, les conventions prévoient que deux tiers du public sont adressés par Actiris et un tiers se présente spontanément en Misions Locales. Or, le taux d'adressage était tel que pour répondre aux sollicitations du public, les Missions Locales ont dû inverser, avec l'accord d'Actiris, ces proportions durant plusieurs semaines. Un travail de collaboration sur les outils utilisés pour l'adressage et une information auprès des antennes Actiris ont permis d'améliorer progressivement la situation.

A présent, l'outil d'adressage est amélioré et le Groupe technique poursuit son travail en ce sens.

2.1.1.3.2.4 Perspectives

Un travail d'ordre méthodologique et organisationnel est envisagé avec les Missions Locales. Il s'agit d'intégrer plus finement les éléments issus de la mise en œuvre de l'ordonnance.

Les Missions Locales se réuniront régulièrement lors du groupe de travail animé par la FeBISP. Ce temps d'échanges sera l'occasion de définir des positions communes et de poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre de leurs actions, au-delà de l'application de l'ordonnance (compétence régionale du contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi par Actiris, modification du décret ISP de 1995 et du cahier des charges de Bruxelles Formation pour les Missions Locales, déploiement des Maisons de l'emploi et de la formation, etc.)

Le groupe technique du Comité de collaboration sera poursuivi si cela s'avère nécessaire et deux autres groupes techniques devrait être constitués : l'un relatif au financement, l'autre portant sur les missions spécifiques.

In fine, la FeBISP travaille avec les Missions Locales à l'élaboration d'une identité commune dans un contexte institutionnel mouvant et localement spécifique, avec comme objectif majeur l'intégration des spécificités locales garantes d'un accompagnement adapté aux demandeurs d'emploi particulièrement éloignés de l'emploi.

Enfin, 2017 devrait être l'année de l'agrément des Missions locales tel que prévu par l'ordonnance du 27 novembre 2008 et son arrêté d'exécution du 8 mars 2012.

2.1.1.4 LE PLAN FORMATION 2020

CONTEXTE ET ENJEUX

En 2014, la Déclaration de politique générale de la COCOF annonçait l'objectif d'adopter un plan quinquennal de développement de l'offre de formation professionnelle pour les francophones de Bruxelles.

En 2016, ce plan, intitulé « Qualifier les Bruxellois pour l'emploi », a été réalisé dans le cadre de la Stratégie 2025.

Le Plan Formation 2020, qui veut « contribuer à améliorer la participation des Bruxellois à l'emploi, en améliorant leurs compétences et niveaux de certification et en concrétisant le droit à la qualification tout au long de la vie », vise les demandeurs d'emploi peu diplômés et, plus spécifiquement, les jeunes (de moins de 30 ans avec un focus particulier sur les moins de 25 ans). Le public ISP est donc directement concerné par ce Plan Formation 2020.

D'un point de vue quantitatif, l'objectif est de pouvoir former, en 2020, 20.000 bénéficiaires différents. Le dispositif ISP aura ainsi la possibilité de s'adresser à un nombre croissant de stagiaires en formation.

TRAVAIL REALISE

Un projet de « Plan Formation 2020 » a d'abord été soumis dès septembre 2016 pour avis à différentes instances consultatives. La FeBISP a donc pu formuler des points d'attention et de vigilance qui ont été portés dans les instances d'avis où elle est présente et qui ont été directement communiqués au ministre Didier Gosuin.

Sur un plan transversal, la FeBISP a mis en avant quelques remarques générales sur ce projet de Plan Formation 2020. Ainsi, au niveau de l'augmentation de l'offre, la FeBISP a demandé que soient accentués dans le Plan les éléments permettant de développer une offre de formation de qualité, notamment :

- Prévoir les moyens nécessaires pour les opérateurs concernés et ce, en fonction de leurs missions et de leurs caractéristiques propres.
- Dans les cadres prévus, permettre l'innovation et l'adaptation aux réalités de terrain.
- Tant par rapport au pilotage de l'offre que par rapport à la mise en place opérationnelle des partenariats, impliquer tous les acteurs concernés, que ce soit au niveau sectoriel et/ou local.

Une version définitive du Plan de formation a été présentée en décembre 2016 et intègre à différents endroits les remarques formulées par les différents acteurs consultés, dont celles de la FeBISP.

PERSPECTIVES

La FeBISP va donc suivre de près la finalisation et l'opérationnalisation de ce Plan afin de vérifier que ses ambitieux objectifs quantitatifs aillent bien de pair avec un renforcement qualitatif de l'ensemble du dispositif.

2.1.1.5 LA CERTIFICATION DES FORMATIONS ISP

En ce qui concerne la certification, la FeBISP a poursuivi ses contacts pour explorer les possibilités qui pourraient s'offrir aux OISP : contacts avec le CVDC pour ce qui concerne la validation par dossier (projet « Validoss ») ou la RAF (Reconnaissance des Acquis de Formation).

A l'heure actuelle, pour que les stagiaires obtiennent un certificat ou un titre de compétence, ils ne peuvent recourir qu'à la validation des compétences¹¹ ou à des accords de partenariat particuliers avec des écoles de promotion sociale (principalement pour le secteur des soins aux personnes).

Des pistes se sont cependant précisées avec la signature de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF concernant la création et la gestion du Cadre Francophone des Certifications et qui autorise, depuis août 2015, des organismes de formation agissant sous la régie d'une autorité compétente à délivrer des certifications professionnelles au nom de cette autorité compétente (en l'occurrence Bruxelles Formation, via des CECAF — certificats de compétences acquises en formation – pour les OISP) selon des modalités encore à définir par convention. L'octroi des CECAF par les OISP nécessitera la finalisation des référentiels de formation et d'évaluation, ainsi que la mise en place d'une procédure qualité propre au secteur ISP à laquelle nous nous attèlerons avec les opérateurs concernés dès 2017, au sein d'un groupe de travail spécifique.

La question de la certification est un enjeu majeur pour le secteur en ce qui concerne, entre autres, la valorisation des stagiaires, la mobilité des apprenants et l'apprentissage tout au long de la vie, la reconnaissance des entreprises. Elle apporterait en outre certains effets de droit : les CECAF donnent d'ores et déjà accès aux études organisées par l'enseignement de promotion sociale et aux allocations d'insertion pour les jeunes de moins de 21 ans. A terme, l'enjeu est évidemment qu'une certification formelle permette des passerelles automatiques vers d'autres O.E.F, ainsi que la reconnaissance des titres obtenus dans la classification des fonctions et le niveau barémique qui y est lié.

Une nouvelle piste – encore officieuse – a été initiée par le Cabinet du Ministre Didier Gosuin, qui a commandé une étude prospective pour une « égale certification » pour la formation professionnelle. Il s'agirait à terme de favoriser un « certificat de compétences professionnelles » (dénomination provisoire) qui serait commun à tous les opérateurs de formation professionnelle qualifiante et aurait la même valeur qu'un diplôme obtenu dans l'enseignement pour un métier équivalent. Dans ce cadre, la FeBISP a été mandatée pour faire partie du comité de pilotage de cette étude.

Si l'ensemble des membres de la FeBISP considère que la certification est un point essentiel pour le parcours des stagiaires et est porteuse d'opportunités tant pour leur institution (réflexion pédagogique, professionnalisation des équipes, modularisation des formations en veillant à préserver la cohérence du parcours d'apprentissage) que pour le public (lisibilité et transparence de l'offre de formation, mobilité favorisée dans le parcours de formation, valorisation des formations suivies, objectivation des procédures d'évaluation, effets de droit), ils identifient cependant certains freins (en termes de moyens humains et financiers, de temps, de formation des formateurs, de caractère trop

-

¹¹ Voir 2.1.1.6

figé de la démarche, de risque de voir diminuer la place des actions d'éducation permanente, de formation de base ou d'accompagnement).

2.1.1.6 LA VALIDATION DES COMPETENCES

CONTEXTE ET ENJEUX

La validation des compétences est un enjeu important pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. En effet, en l'absence - pour l'instant - de reconnaissance officielle des attestations remises aux stagiaires à la fin de leur formation, il est clair que faire certifier et pouvoir valoriser les compétences acquises constitue de réelles opportunités pour les travailleurs sans emploi peu qualifiés.

Depuis maintenant plusieurs années, la FeBISP travaille donc en collaboration avec le Consortium de validation des compétences (CVDC) afin que le dispositif de validation des compétences puisse être le plus accessible possible pour le public ISP.

TRAVAIL REALISE

Début février 2016, le FeBISP a présenté, au Comité directeur du Consortium de Validation des Compétences, son enquête réalisée mi-2015, sur la connaissance et l'utilisation, en ISP et en ESI, du dispositif de validation des compétences. Les échanges avec le CVDC sur cette enquête ont permis d'affiner la vision de l'utilisation de la validation des compétences par les OISP. Cela a permis de jeter les bases pour une amélioration de l'utilisation du dispositif.

Depuis fin 2015 et tout au long de 2016, la FeBISP participe (avec, entre autres, le CVDC, le bassin EFE, Bruxelles Formation, Actiris, la Promotion sociale, le Collectif Alpha et Lire et Ecrire) au Comité d'accompagnement du projet « AlphaVAL ». Ce projet consiste à développer des modules courts d'apprentissage du français (modules ciblés métiers) pour des personnes ayant besoin d'un renforcement du français pour réussir une épreuve de validation des compétences. Les actions du projet-pilote débuteront au premier trimestre 2017.

Par ailleurs, et de manière transversale, la FeBISP a continué à se réunir avec le CVDC en 2016, via les rencontres SFMQ/CVDC/FeBISP/Interfédé (voir point 2.1.4.8 de ce rapport) mais également via des rencontres bilatérales, centrées notamment sur une possibilité future pour les OISP proposant des formations qualifiantes de rentrer dans le dispositif de Reconnaissance des Acquis de Formation (RAF).

PERSPECTIVES

La FeBISP continuera à suivre de très près les dossiers liés à la validation des compétences (principalement la RAF) et poursuivra donc une étroite collaboration avec le Consortium.

2.1.2 LE SUIVI DES DOSSIERS ISP

2.1.2.1 LES CYCLES DE FORMATION FEBISP

Rappel du contexte et des enjeux

Depuis septembre 2015, la FeBISP organise des cycles de formation destinés aux travailleurs de terrain (formateurs, agents de guidance, coordinateurs pédagogiques, *etc.*) et consacrés à des thématiques directement liées à l'insertion socioprofessionnelle.

Ces cycles de formation sont programmés à un rythme de quatre fois par an, se déroulent sur trois jours et s'adressent à 25 participants au maximum afin de favoriser les échanges.

Ils sont animés par deux attachés de la FeBISP, avec, pour certaines thématiques, des interventions de personnes ressources extérieures.

Plus que des formations au sens strict, il s'agit donc avant tout de favoriser la rencontre entre les professionnels concernés et de se baser sur leur expertise pour développer ou améliorer les compétences et pratiques professionnelles.

Chaque thématique est contextualisée au préalable (définition, contexte socioéconomique et politique, cadre institutionnel, enjeux pour le secteur, *etc.*), mais l'objectif essentiel est avant tout, à partir d'une réflexion collective, de susciter des synergies entre les participants et de construire des pistes d'actions, à partir d'une méthodologie active (animations / groupes de travail / jeux de rôles / mises en situation, *etc.*)

Enfin, chaque cycle de formation fait l'objet d'une publication, reprenant les éléments théoriques et de contextualisation, les références bibliographiques ainsi qu'une synthèse des travaux, et qui est envoyée aux participants et disponible pour tous les opérateurs ISP.

2.1.2.1.1.1 Evolution du dossier

Quatre cycles ont été organisés en 2016 :

- Les pratiques pédagogiques en ISP (28 et 29 janvier et 19 février 2016): Les thèmes suivants ont été abordées dans ces journées: les grands courants et les concepts-clés de la formation d'adultes; les principes pédagogiques affirmés et revendiqués par le secteur en matière de formation en insertion socioprofessionnelle (fondements et sens, traduction concrète sur le terrain, contexte d'activation des TSE); comment les OISP se sont-ils adaptés à l'approche par compétences et de la démarche référentielle?; les pratiques pédagogiques et méthodologiques mises en œuvre dans le secteur. Lors de ce cycle, les principaux points, enjeux et questions-clés qui sont ressortis sont les suivants:
 - Les principes pédagogiques suivants doivent continuer à rester au centre du dispositif
 ISP :
 - Démarche socioconstructiviste (construire à partir du public et avec lui)
 - Recours à l'évaluation formative et pas seulement à la sommative
 - Des formations qui visent l'acquisition de compétences transversales et/ou métiers
 - Articulation constante entre la formation et l'emploi
 - Ajustement entre le projet de formation et le projet de vie
 - L'approche par compétences et la démarche référentielle pour les opérateurs de formation qualifiante peuvent amener des éléments positifs pour les stagiaires (pédagogie de la réussite et différenciée, apprentissage par essai-erreur, etc.) et pour eux-mêmes (référentiels communs, normes communes d'évaluation, etc.) mais ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre au niveau des opérateurs (complexité de certains profils, implémentation parfois fastidieuse, temps supplémentaire pour faire passer les épreuves d'évaluation, etc.).
 - La diversité des pratiques pédagogiques en ISP est une véritable force du dispositif. Il est donc nécessaire pour les opérateurs de pouvoir garder une liberté pédagogique. Comme les OISP cherchent à s'adapter aux stagiaires et à partir de leurs compétences, ils ne peuvent en effet pas travailler dans des « moules pédagogiques » préétablis trop contraignants.
- L'accompagnement psychosocial en ISP (21 et 22 avril et 13 mai 2016): que faut-il entendre par « accompagnement » ? Quels sont les grands « principes » qui guident ce travail ? Quelles conditions faut-il réunir pour pouvoir effectuer un accompagnement de qualité ? Quel est le cadre institutionnel de l'accompagnement (ex : que disent le décret ISP et les cahiers des charges sur ce volet ? Comment est-il financé par Actiris ? etc.). Ce cycle a également abordé des thématiques plus larges : la distinction entre accompagnement et contrôle, la précarisation grandissante du public en ISP et son impact sur l'accompagnement psychosocial mis en œuvre, etc. Lors de ce cycle, les principaux points, enjeux et questions-clés qui sont ressortis sont les suivants :
 - Un accompagnement de qualité doit d'abord tenir compte des spécificités des personnes accompagnées. Dans le secteur ISP, cela est d'autant plus nécessaire que les personnes connaissent des situations d'assez grande fragilité. Connaître la réalité des personnes accompagnées est donc nécessaire pour faire un travail de qualité.
 - o L'accompagnement en ISP ne peut se faire sans tenir compte du contexte institutionnel et socioéconomique régional.
 - o La question de la posture de l'accompagnateur est tout à fait centrale. Comment la

personne qui accompagne le demandeur d'emploi va-t-elle se présenter à lui ? Saurat-elle être vraiment disponible, faire preuve d'écoute, d'ouverture et instaurer in fine un climat de confiance ? « Confiance » est le mot-clé de tout accompagnement de qualité.

- Cette question de la posture est également directement en lien avec celle de la limite de l'accompagnement : quand un accompagnement doit-il s'arrêter ?
- Accompagner ne peut se faire que via une méthodologie spécifique et appropriée.
 Concrètement, cette méthode se traduit en outils et en pratiques.
- Les objectifs et les finalités de l'accompagnement en insertion doivent être discutés avec la personne accompagnée. Quelles sont les attentes de la personne ? Rejoignent-elles nécessairement celles des pouvoirs subsidiant ? De même, la question des objectifs de l'accompagnement en insertion doit être posée : les objectifs sont-ils exclusivement « finis » et mesurables (amener la personne à l'emploi ou à une reprise en formation) ou intègrent-ils aussi une dimension « infinie » et, par là, plus difficilement évaluable (l'estime de soi, l'autonomie, etc.) ?

L'évaluation en ISP (15, 16 et 30 septembre 2016) : évaluations formatives, normatives, sommatives, certificatives, auto-évaluation, *etc.* : que faut-il entendre par ces différents termes ? Que recouvrent-ils et quels sont leurs impacts sur les stagiaires et sur la relation pédagogique mise en place ? Comment mettre en place des procédures d'évaluation pertinentes et adéquates pour le public ISP ? Quel est l'impact de la démarche référentielle sur les pratiques évaluatives des OISP concernés ? Bruxelles Formation et l'Interfédé ont animé certaines séquences du cycle de formation, respectivement au niveau des méthodes d'évaluation des formations qualifiantes et au sujet des réflexions du secteur ISP wallon sur l'évaluation des stagiaires en formation. Lors de ce cycle, La thématique de l'évaluation a été d'emblée réfléchie par les participants en termes de questions précises :

- La question du « qui ? » : qui évalue-t-on ? Les stagiaires et/ou le personnel des OISP et/ou le fonctionnement de l'OISP dans son ensemble ? La réponse à cette question du « qui » détermine évidemment les autres questions ci-dessous.
- La question du « pour qui ? » : qui souhaite effectuer une évaluation ? Le formateur ?
 La structure-même ? Le stagiaire lui-même ? Un pouvoir subsidiant ?
- La question du « pourquoi ? » : pourquoi évaluer un stagiaire en formation ? Pour rendre visible les progrès effectués et/ou pour ajuster la suite de la formation et/ou etc. ?
- La question du « quoi ? » : qu'évalue-t-on précisément ? Quelles compétences ?
 Quels comportements ? Etc.
- La question du « comment ? » : quelle(s) méthode(s) d'évaluation quantitatives et/ou qualitatives employer ? Quels critères et indicateurs ? Quels outils spécifiques ? Etc.
- La question du « quand ? » : à quel(s) moment(s) de la formation et à quel rythme ?
 Faut-il évaluer au début de la formation via un bilan de départ ? Etc. Et quand communiquer avec les stagiaires autour des évaluations ?

Quelques éléments transversaux formulés lors de ce cycle :

- L'évaluation constitue un outil pédagogique important en ISP : elle permet de suivre les progrès et les apprentissages, tant pour le stagiaire que pour le/les formateur(s). C'est un élément de motivation pour le stagiaire, qui a une meilleure maîtrise de son parcours de formation, et c'est un outil pour le formateur, qui peut ainsi adapter les contenus et les méthodes en fonction.
- o Idéalement, l'évaluation se prépare avant l'action. Il est en effet important de savoir avant ce que l'on cherchera à vérifier après. Par exemple, si l'on souhaite valider l'acquisition d'une technique, le dispositif d'évaluation sera différent que si l'on souhaite évaluer la pertinence d'un outil pédagogique.
- Evaluer requiert de développer des compétences tant pour le personnel d'encadrement pédagogique que pour les stagiaires eux-mêmes. La formation continue des formateurs sur la question de l'évaluation constitue donc un enjeu important pour le secteur ISP.
- L'orientation en ISP (17 et 18 novembre et 9 décembre 2017): en septembre 2015, un premier cycle consacré à cette thématique avait posé le cadre institutionnel de l'orientation et

fait le point sur les types d'actions collectives et individuelles, les méthodologies, les compétences des travailleurs de l'orientation, ainsi que sur les ressources et outils sur lesquels ils s'appuyaient dans leur pratique professionnelle. Ces questions ont été approfondies en 2016 avec un focus particulier sur l'analyse d'expériences concrètes, les mises en situation et l'expérimentation directe d'outils utilisés par des professionnels de l'orientation. Lors de ce cycle, les principaux points, enjeux et questions-clés qui sont ressortis sont les suivants :

- Dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, et dans le contexte socioéconomique que nous connaissons, l'orientation et/ou la réorientation concernent, à un moment ou un autre de leurs parcours, la plupart des travailleurs sans emploi qu'ils soient usagers des Missions locales, stagiaires en formation ou candidats stagiaires. C'est donc un élément tout à fait central du dispositif ISP.
- Ces actions d'orientation sont multiples, complexes et exigent des compétences pointues et spécifiques. Elles vont bien au-delà du seul objectif de mise à l'emploi mais visent également la construction d'un projet personnel et citoyen. Elles s'exercent dans un contexte socio-économique de plus en plus difficile et ne sont pas toujours suffisamment reconnues et valorisées.
- o L'activation croissante des demandeurs d'emploi, parce qu'elle engendre une pression de plus en plus grande sur ces personnes, ne favorise pas une orientation de qualité.
- La question de l'articulation entre orientation et précarité matérielle des personnes se pose aussi : comment travailler efficacement avec un public qui n'est pas forcément demandeur de consacrer du temps à construire un projet professionnel alors qu'il est en situation d'urgence et en attente de réponse immédiate ?
- Les actions collectives ou individuelles d'accompagnement impliquent de nombreuses compétences à mobiliser : psychologie, connaissance du contexte socio-économique, connaissance des dispositifs de formation, notions de droit social et du travail, déontologie, approche multiculturelle, techniques d'animation, maitrise d'outils, etc. La formation continue des travailleurs (accompagnateurs, agents de guidance, etc.) sur la question de l'orientation constitue donc un enjeu important pour le secteur ISP.

Lors de ces cycles de formation, tous les dispositifs ISP étaient représentés (alphabétisation, formation de base, préformation, AFT, formation qualifiante et Missions Locales). Ils ont rassemblé à chaque fois une quinzaine de participants occupant des fonctions diverses : agents de guidance, conseillers-emploi, formateurs, coordinateurs...

A l'issue de la formation, il leur a été demandé de remplir un formulaire d'évaluation. Les participants ont notamment apprécié tant la méthodologie employée (alternance d'apports théoriques, d'exercices concrets en sous-groupes et d'échanges) que le contenu des présentations et des échanges. Le climat positif et constructif des rencontres a également été mentionné. Cela indique clairement le besoin des travailleurs de l'ISP d'accroître leurs compétences, de mener un travail de réflexion sur leurs pratiques, mais aussi de poursuivre les contacts au-delà des trois journées de formation et d'établir des réseaux. Elles sont également importantes pour la FeBISP, en ce sens qu'elles relaient les préoccupations immédiates des travailleurs de terrain.

Ces formations nécessitent évidemment un travail de préparation conséquent en termes de contenu (recherches, analyse contextuelle, présentations théoriques), d'organisation (logistique, communication, suivi administratif, *etc.*) et de suivi (infos complémentaires, synthèses). Elles sont prises en charge par les deux attachés de la FeBISP spécialisés dans les domaines de la formation professionnelle en ISP et du soutien méthodologique.

Par ailleurs, à l'issue de chaque cycle de formation, un cahier thématique est rédigé par les attachés. Ce cahier consiste en une synthèse des trois journées de formation mettant en avant les principaux éléments et indiquant les enjeux (pour le secteur, pour les OISP, pour les travailleurs et pour les stagiaires) identifiés par les participants.

2.1.2.1.1.2 Perspectives

La programmation des cycles de formation 2017 a été établi fin 2016 pour poursuivre les réflexions sur des questions qui traversent les pratiques d'ISP:

- La diversité convictionnelle en ISP (26 et 27 janvier et 10 février 2017)
- La certification et la validation des compétences (4, 5 et 19 mai 2017)

- L'éducation permanente en ISP (28 et 29 septembre et 13 octobre 2017)
- La question de la langue française chez les stagiaires (16 et 17 novembre et 1^{er} décembre 2017)

2.1.2.2 LES MIDIS-FEBISP

Rappel du contexte et des enjeux

Les Midis-FeBISP sont des moments de rencontres privilégiés et conviviaux organisés autour de thématiques touchant de près le secteur et en prise directe avec l'actualité. Organisés de 12h00 à 14h00, une plage horaire assez accessible, ils sont ouverts à tous les travailleurs de l'ISP.

Le principe est de donner la parole à une personne spécialisée dans la thématique abordée durant environ une heure, puis de laisser place aux questions et au débat, sur des sujets très divers touchant au public ISP, aux réglementations du secteur non marchand, à des études statistiques concernant l'emploi et la formation, à des recherches socioéconomiques ou sociologiques, *etc*.

Vu l'intérêt des participants, mais aussi de la valeur pédagogique des interventions, la FeBISP avait décidé en 2015 de passer d'une organisation ponctuelle les années antérieures (un « Midi » en 2013, trois en 2014), à une programmation systématique (six Midis ISP organisés).

Midis-FeBISP effectués

En 2016, les Midis-FeBISP, pour l'ISP, ont abordé les sujets suivants :

- « Chômeurs MMPP: entre inclusion et exclusion » (lundi 18 janvier): Dans le cadre de l'adaptation de la nouvelle réglementation des allocations d'insertion, Vanessa de Greef, chercheuse en droit à l'ULB, a fait le point sur cette catégorie de personnes sans emploi ayant des « problèmes sérieux, aigus ou chroniques de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique » (MMPP). Questions, débats et enjeux soulevés par ce Midi:
 - La segmentation toujours plus poussée des demandeurs d'emploi pose question.
 Cette logique de « mise en case » des chômeurs ne permet pas d'apporter une réponse globale au problème du chômage et risque, de plus, de stigmatiser des personnes déjà fragilisées au départ.
 - Les personnes MMPP doivent démontrer leur état déficient de santé et doivent collaborer « positivement à un trajet approprié, organisé ou reconnu » par le service public de l'emploi compétent pour maintenir les allocations d'insertion. L'activation de ces personnes, déjà préoccupées par leurs problèmes de santé, semble vraiment problématique pour les participants.
 - Plusieurs questions importantes sont pourtant encore non résolues :
 - Comment le diagnostic « MMPP » est-il établi et par qui ? Comment entre-ton et sort-on de ces catégories ? Qui peut avoir accès à cette donnée à caractère personnel ?...
 - S'assure-t-on que la personne comprend le trajet et comment vérifie-t-on qu'il y a bien un « engagement mutuel » entre parties ? La personne est-elle apte à consentir à suivre un parcours ?
 - En cas de refus du trajet, quel est l'impact sur l'appréciation du caractère involontaire du chômage ?
 - Outre les questions de principe, ces questions concrètes sans réponse posent un vrai problème de sécurité juridique pour les personnes concernées.
- « Le dispositif de Bruxelles Formation Tremplin développé dans le cadre de la Garantie Jeunes » (lundi 22 février) : Myriam Dahan, Directrice de Bruxelles Formation Tremplin Jeunes, a présenté les dispositifs en matière de remise à niveau, de construction de projet professionnel et d'encadrement spécifique du public jeunes organisés par Bruxelles Formation Tremplin. Questions, débats et enjeux soulevés par ce Midi :
 - Comment attirer le public « Jeunes » visé par ces dispositifs ? Constat de difficulté pour les attirer en formation. Il est donc nécessaire de pouvoir développer (et financer) des dispositifs d'accroche de ce public.
 - Les constats effectués par Bruxelles Formation Tremplin sont partagés par les participants: public jeune désirant accéder rapidement à l'emploi, au projet professionnel assez fragile et connaissant de plus en plus des difficultés en français.
 - o Il est donc important de renforcer, pour ce public, les offres d'alphabétisation et de

français langue étrangère ainsi que les dispositifs d'orientation socioprofessionnelle.

- Présentation de l'enquête sur les travailleurs sans emploi « Un chemin vers l'emploi » (lundi 14 mars) par Patricia Vendramin (Fondation Travail-université). L'enquête apporte des éléments de réponse intéressants aux questions suivantes : quels sont les points de vue des TSE sur leurs parcours, leurs visions de l'emploi et du monde du travail, les politiques d'activation, les possibilités de formation, etc. Questions, débats et enjeux soulevés par ce Midi :
 - Les participants ont d'abord souligné la pertinence de cette enquête, qui contient des éléments qualitatifs importants.
 - Si le travail reste une valeur centrale pour une très grande majorité de demandeurs d'emploi, l'emploi reste dans le même temps très difficile d'accès. Et moins les personnes sont qualifiées, plus la valeur attachée au travail est grande... Ce paradoxe cruel, relevé par l'enquête, correspond pleinement aux constats des travailleurs ISP.
 - L'enquête confirme bien le vécu douloureux, la gêne, des travailleurs sans emploi quant à leur statut. Leur perception des politiques croissantes d'activation conforte ce malaise (peur de la sanction, démotivation, etc.).
 - L'un des impacts positifs de la formation professionnelle est de permettre de redonner confiance et estime de soi aux personnes sans emploi. Plus généralement, l'enquête montre que la formation est un élément clé dans une trajectoire vers l'emploi, même si les personnes formées sont souvent assez sceptiques quant au marché de l'emploi et à leurs chances réelles de pouvoir s'insérer professionnellement.
- Projection du documentaire « Bureau de chômage » (lundi 13 juin) en présence des réalisatrices Charlotte Grégoire et Anne Schiltz. « Une administration, des bureaux cloisonnés, des personnes assises en vis-à-vis. D'un côté de la table, des chômeurs. De l'autre, des contrôleurs. L'enjeu des entretiens: le maintien des allocations de chômage. La rigidité de la procédure s'oppose à la singularité des hommes et des femmes qui y sont soumis. Le film interroge le sens du travail aujourd'hui, dans un monde où la précarité de l'emploi est menaçante, où l'insécurité des travailleurs et des chômeurs est grandissante et où le modèle d'État-Providence se réduit comme peau de chagrin. »¹² Questions, débats et enjeux soulevés par ce Midi :
 - o Par rapport au bureau ONEM filmé dans le documentaire, sentiment d'une machinerie administrative froide et implacable.
 - o Sentiment de dureté, de condescendance, au niveau des facilitateurs.
 - Constat de la grande diversité des situations de non-emploi : le chômage de (très) longue durée, la perte d'un emploi suite à une « restructuration », le travail saisonnier, l'absence de travail après le parcours scolaire, etc.
 - Les travailleurs du secteur ISP sont interpellés très fortement par le documentaire. Ces travailleurs sont en effet confrontés quotidiennement aux problèmes engendrés par la politique d'activation des demandeurs d'emploi. Pour les plus fragilisés de ceux-ci, et donc en premier lieu pour le public ISP, cette politique telle qu'actuellement menée n'amène en effet le plus souvent qu'une fragilisation et une paupérisation encore accrues.
- Présentation du Rapport bisannuel « Services publics et pauvreté » (lundi 26 septembre) du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Françoise De Boe et Magali Plovie, du Service susmentionné, sont venues nous présenter les principaux éléments de ce rapport. Ce rapport examine la question de savoir dans quelle mesure les services publics contribuent à garantir l'effectivité des droits fondamentaux de tous, y compris des personnes en situation de grande pauvreté. Questions, débats et enjeux soulevés par ce Midi :
 - Les participants ont souligné la pertinence de prendre comme angle d'attaque du Rapport la question des services publics. Ils exercent en effet un rôle essentiel sur cette question et sont de plus en plus sous pression.
 - Par rapport au fait que beaucoup de personnes précarisées ne connaissent pas leurs droits ni certaines ressources qu'elles pourraient réclamer, constat partagé par les travailleurs du secteur. Il est donc important d'effectuer un travail d'information sur

-

¹² http://www.cineart.be/fr/movie/bureau-de-chomage.aspx

- les dispositifs de solidarité mis en place au niveau des services publics.
- La question de l'accueil de la petite enfance est décisive pour les stagiaires ISP. Le manque de places disponibles est en effet criant.
- Le Rapport souligne les problèmes de santé grandissant des personnes vivant dans la pauvreté. Constat partagé par les participants : de plus en plus de stagiaires ISP connaissent des problèmes de santé (parfois assez graves). La question de l'accessibilité aux soins de santé se pose donc également.
- Le Rapport, dans son chapitre Emploi, pointe des constats partagés par le secteur ISP: effet pervers de l'activation, tendance à la catégorisation des demandeurs d'emploi, pénurie de places en formation, marché de l'emploi offrant trop peu de débouchés pour un public peu qualifié, etc.
- « L'égalité des femmes et des hommes dans les ASBL » (lundi 14 novembre 2016) : Françoise Goffinet, de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, est intervenue pour répondre notamment aux questions suivantes : mon ASBL est-elle concernée ? Pour faire quoi ? Comment passer à l'action ? A partir du guide "Egalité, mixité et associations", les enjeux de cette thématique pour les ASBL, leurs travailleurs et leurs publics furent abordés et des pistes d'action concrètes ont également été exposées. Questions, débats et enjeux soulevés par ce Midi :
 - Constat partagé que, malgré les avancées en matière d'égalité des hommes et des femmes, de multiples inégalités et discriminations demeurent, voire s'amplifient.
 - Même dans les secteurs associatifs, cette égalité n'est pas toujours acquise : femmes moins présentes à des postes de direction, surreprésentation des femmes dans les emplois à temps partiel, persistance de certaines inégalités salariales, etc.
 - Au niveau des formations ISP, difficulté des pouvoir supprimer les stéréotypes liés au genre. Comment attirer plus de femmes dans la construction? Et plus d'hommes dans les secteurs du soin? Etc. Des initiatives existent dans le secteur mais la force des préjugés liés au genre est très forte.
 - Importance d'avoir une communication associative sensible à cette égalité de genre : féminisation de la langue, visuels intégrant hommes et femmes, etc.
- Présentation du projet « Cap Inclusion » (lundi 12 décembre) par Alain Herdies, directeur de JST, Antoine Baudot, directeur de Citeco et Laïla Yassini, de l'ACFI. Cap Inclusion est un projet d'insertion socioprofessionnelle qui a pour objectif de permettre aux personnes porteuses d'un handicap d'être orientées vers des formations professionnelles manuelles en adéquation avec leurs compétences et leurs aspirations. Questions, débats et enjeux soulevés par ce Midi :
 - La question du handicap est importante pour le secteur ISP. De plus en plus de personnes en situation de handicap poussent la porte des OISP.
 - Face à ce constat, les participants souhaitent apporter des réponses pertinentes à ces personnes. La volonté est de pouvoir les inclure dans leur dispositif mais dans de bonnes conditions (en termes d'accès, de support et d'aménagements éventuels).
 - Importance du travail de sensibilisation des équipes pédagogiques. Les questions de handicap sont parfois complexes et ne sont donc pas toujours bien connues des travailleurs du secteur.
 - Ces préoccupations montrent bien l'importance du projet-pilote lancé par l'ACFI. D'autant que les différentes étapes de ce projet (de la sensibilisation à l'opérationnalisation) permettront de pouvoir disposer d'un éventail de bonnes pratiques et d'outils pour permettre une réelle inclusion des personnes en situation de handicap dans le dispositif ISP.

2.1.2.3 L'AGREMENT COCOF

Le (ré)agrément des organismes d'insertion socioprofessionnelle est régi par le décret de la Cocof du 27 avril 1995, prévoyant le renouvellement de l'agrément tous les 3 ans, après réception des avis du Bassin EFE et du Comité de gestion de Bruxelles Formation. Après les travaux de l'administration de la Cocof relatifs au contrôle du respect des procédures légales et de Bruxelles Formation pour l'analyse des actions, la FeBISP a participé au groupe de travail de l'instance Bassin EFE, chargée préparer son avis.

Dans ce cadre, la FeBISP s'est attachée à alimenter les considérations visant à rendre ce dispositif plus efficace :

En matière de simplification administrative : appels à projets conjoints Bruxelles-Formation / Actiris, rapport d'activité commun Bruxelles-Formation / Actiris / Cocof, rapport financier fusionné Actiris / Cocof. La FeBISP a constaté les avancées en matière de rapportage administratif et a réaffirmé la nécessité de poursuivre les efforts de rationalisation.

En matière de financement des actions, l'analyse du contexte financier des associations soumises au (ré)agrément a révélé une certaine fragilité financière. La FeBISP s'est attachée à expliciter cette situation problématique est à mettre en relation avec le plafonnement des catégories, l'absorption d'heures conventionnées dans le cadre d'appels à projets hors Décret, la stagnation des autres subventions à l'emploi, l'insuffisance de moyens de fonctionnement.

En matière d'amélioration du dispositif, la FeBISP a mis en avant les réalités dans lesquelles doivent s'intégrer les OISP, à savoir, approche référentielle pour les formations qualifiantes, certification, monitoring et exigences européennes, en particulier en faveur du public jeune. Ces évolutions doivent s'intégrer dans un cadre conventionnel existant qui peut s'avérer quelque peu étriqué pour les intégrer.

L'avis de l'instance Bassin EFE a été voté en séance plénière. Le (ré)agrément de 49 Oisp a été décidé par le Collège de la Cocof ainsi que le nouvel agrément d'un Oisp pour la période 2017-2018-2019.

2.1.2.4 LE SUIVI DES DOSSIERS DE RECONNAISSANCE ET DE SUBVENTION

2.1.2.4.1 <u>L'ELABORATION DES CADASTRES ET OUTILS D'ANALYSE</u>

Dans le cadre de l'application de l'Accord non marchand de 2000, la FeBISP établit les cadastres suivants :

- Cadastres des heures de réduction du temps de travail pour le calcul de l'embauche compensatoire. Cette opération est une mission confiée à la FeBISP par les Comités de pilotage tripartite (volet régional et volet COCOF) en vue d'effectuer un travail de collecte et de validation des données nécessaires au bon fonctionnement de l'asbl "CP 329 Réduire et compenser".
- ➤ Cadastre des masses salariales pour le calcul de la formation continuée. La FeBISP réalise en cours d'année n-1 un cadastre du personnel des OISP et Missions Locales affecté aux actions ISP. Cette mission est confiée à la FeBISP sur base d'une décision prise par le Comité de pilotage tripartite (volet COCOF et volet régional) lors de la mise en place du dispositif de formation continuée. L'opération est validée de manière à s'assurer que tous les travailleurs figurent dans le cadastre au prorata de leur affectation aux actions ISP (y compris le personnel des Ateliers de Recherche Active d'Emploi et les encadrants des Programmes de Transition Professionnelle). A la suite de quoi, il est procédé à un calcul des masses salariales afin d'établir la dotation annuelle du Fonds.
- ➤ Cadastre des masses salariales pour le calcul du financement Accord non marchand des partenaires coordinateurs (Missions locales volet régional) pour les travailleurs non affectés à l'Ordonnance régionale du 27 novembre 2008.
- Vérification de la bonne application du cadastre des travailleurs affectés aux missions de l'Ordonnance régionale du 27 novembre 2008 des Missions Locales.

2.1.2.5 AUTRES DOSSIERS

2.1.2.5.1 PARTICIPATION A LA CONCERTATION SUR LE PACTE DE L'EXCELLENCE

Début janvier 2015, la ministre francophone de l'Enseignement obligatoire présentait son projet de Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Conscient du risque que ce Pacte pour un Enseignement d'Excellence rate sa cible en laissant de côté certains enjeux pourtant centraux de la question scolaire, le mouvement socio-pédagogique

ChanGements pour l'égalité (CGé), appuyé et mandaté par un vaste mouvement associatif wallon et bruxellois (dont la FeBISP), s'est invité à la table de certaines réunions du Pacte.

Afin de pouvoir adopter la stratégie la plus adéquate pour suivre les travaux du Pacte et pour conscientiser les acteurs politiques et institutionnels de l'enseignement, deux actions sont menées en parallèle fin 2015 et tout au long de 2016 : des interpellations directes de la ministre de l'Enseignement obligatoire, via des moments de rencontres et de témoignages, et la mise sur pied d'un « observatoire alternatif » du Pacte rassemblant les acteurs associatifs désirant se réunir et suivre, de manière critique et constructive, les travaux du Pacte et sa mise en œuvre opérationnelle.

En 2016, la FeBISP - et certains de ses membres - a donc participé à ces moments de rencontre et aux réunions de préparation de cet « observatoire alternatif ». La mobilisation continue et un suivi de ce dossier sera fait en 2017.

2.1.2.5.2 PARTICIPATION A LA REFLEXION SUR LE TRAVAIL EN RESEAU POUR L'INCLUSION DES PERSONNES MOINS VALIDES

En 2015, l'asbl Bataclan a mis sur pied un groupe de travail intitulé « Travailler en réseau pour une meilleure inclusion de la personne handicapée ». Ce GT a réuni autour de la table des acteurs bruxellois concernés directement ou indirectement par l'inclusion des personnes handicapées, dont la FeBISP. Cette inclusion des personnes en situation de handicap dans les formations ISP est en effet une question importante pour le secteur. Chaque opérateur de formation professionnelle, au niveau de la COCOF, doit en effet pouvoir accueillir dans ces formations des personnes handicapées. Participer à cette réflexion collective a donc notamment permis à la FeBISP de formuler une série de points de vigilance (tant au niveau logistique que matériel ou financier) afin que les OISP puissent accueillir, dans de bonne conditions, les personnes en situation de handicap.

Ce GT a poursuivi en 2016 différents objectifs :

- La constitution et l'animation d'un comité de pilotage (dont a fait partie la FeBISP), constitué de professionnels et/ou représentants institutionnels identifiés dans la phase de consultation comme relais du projet au sein de leur propre secteur.
- La mise sur pied de tables rondes visant à croiser les expériences et développer une analyse prospective des modes de mise en réseau du travail d'accueil et d'accompagnement de la personne handicapée.
- La rédaction d'un Vadémécum, guide pratique mentionnant acteurs et institutions-ressources, mettant en avant les expériences de terrain, les apports théoriques et les mises à l'épreuve du terrain à la théorie (et inversement). Ce document, intitulé « Travailler en réseau intersectoriel autour de la personne en situation de handicap », a été finalisé mi-2016¹³.
- L'organisation d'une journée d'étude ayant pour double objectif la présentation des acquis du processus et une réflexion collective au terme de laquelle des engagements et des initiatives devront être pris. Ce colloque a eu lieu le 30 novembre 2016 et la FeBISP était présente.

2.1.2.5.3 LE RESEAU DES OPERATEURS DE FORMATION EN CONSTRUCTION DURABLE

2.1.2.5.3.1 Contexte et enjeux

Ce réseau est issu de l'Alliance Emploi-Environnement identifiée dans le New Deal pour la Formation et l'Economie (AEE). Le concept d'AEE se base sur le constat que les enjeux environnementaux représentent un gisement essentiel d'emplois et de développement économique pour les entreprises. Dans la mesure « former les travailleurs », l'action 18 de l'AEE consiste à créer un réseau des opérateurs de formation actifs dans le domaine de la construction durable.

Il est ainsi précisé : « le réseau constituera la plate-forme centrale d'échange d'information, de partage d'expériences, de mise en commun de ressources, de développement concerté de l'offre de formation pour la construction durable. Ce réseau doit permettre de répondre à un besoin de meilleure connaissance de l'impact de l'évolution du marché vers des constructions durables sur

¹³ http://www.bataclan.be/wp-content/uploads/2016/12/Vade-Mecum-du-Travail-en-Reseau-Intersectoriel.pdf

les besoins de formation ainsi que sur un échange d'expériences entre les opérateurs et une meilleure coordination dans le développement d'offres de formation. »¹⁴

Piloté par Bruxelles-formation et par le Centre de référence construction, le réseau comprend les opérateurs de formation des adultes actifs dans le domaine de la construction à Bruxelles : Bruxelles Formation, l'EFPME, les OSIP, les écoles de Promotion sociale, CCBV-B, VDAB, Syntra...

Depuis 2014, l'animation et la coordination du réseau sont externalisées.

2.1.2.5.3.2 Les thématiques d'échange du réseau

Au cours de réunions auxquelles la FeBISP a assisté en 2016, les thématiques suivantes ont été abordées :

- L'état d'avancement du programme régional d'économie circulaire (PREC)
- La présentation de la confédération de la construction
- La présentation des grands projets bruxellois
- La présentation du projet BRIC en économie circulaire
- Les 5 ans du réseau

Ces temps d'échange sont l'occasion de situer les actions des membres actifs en construction dans un contexte plus large et d'identifier d'autres opérateurs aux actions complémentaires, voire aux enjeux partagés.

Pour 2017, l'animatrice du réseau a sollicité la FeBISP afin de préparer une session d'échange sur le public-cible des opérateurs du réseau. Plus spécifiquement, il s'agirait de partager des pratiques et des méthodes d'accompagnement visant à répondre au mieux aux besoins du public en formation.

2.1.3 LE SUIVI DES DOSSIERS EMPLOI

2.1.3.1 Le partenariat Actiris

2.1.3.1.1 Rappel du contexte, des enjeux et de nos positions

Actiris est le pouvoir public en charge de l'emploi en RBC. Dans ce cadre, il est avec Bruxelles Formation le principal partenaire des OISP.

Actiris et Bruxelles Formation font conjointement un appel à projets « Emploi / Formation » accessible uniquement aux OISP. Dans ce cadre, Actiris finance l'action de guidance pour les demandeurs d'emploi. Afin d'augmenter au maximum leur capacité d'accueil de demandeur d'emploi, certains membres de la FeBISP répondent également à d'autres appels à projets, comme les Ateliers de Recherche Active d'Emploi (ARAE) ou les Accompagnements de Publics Spécifiques (APS).

Si les OISP, et plus particulièrement les Missions Locales, sont les principaux partenaires d'Actiris, l'organisme public conclut des conventions de partenariat avec d'autres types d'opérateurs, tels que des agences d'intérim social ou des agences d'intérim classiques. En effet, en tant que Régisseur-ensemblier, Actiris développe une stratégie globale de partenariat sur base d'une catégorisation et une priorisation des demandeurs d'emploi.

Il faut également noter que la mise en application de l'Ordonnance pour les Missions Locales et les Lokale Werkwinkels a changé le paysage puisqu'il semble que les Missions Locales ne pourront plus répondre aux appels à projets auxquels elles répondaient auparavant. Leurs missions d'accompagnement étant rapatriées dans les missions de l'Ordonnance.

2.1.3.1.2 Evolution du dossier

-

¹⁴ ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT – AXE CONSTRUCTION DURABLE, Région de Bruxelles-Capitale CHARTE, OBJECTIFS, ENGAGEMENTS ET PLAN D'ACTION

¹⁵ Tous les partenaires d'Actiris sont sur le site d'Actiris, www.actiris.be.

La FeBISP et Actiris se rencontrait au sein du Comité de collaboration restreint Actiris/FeBISP/Tracé. Celui-ci s'est réuni une seule fois et sera sans doute repris au sein d'un comité transversal. Voir point 2.1.4.3.

2.1.3.2 La régionalisation des mesures emplois

Les mesures emplois ont été régionalisées et le nouveau cadre est en court de construction.

Voir le point 4.4

2.1.4 LA REPRESENTATION INSTITUTIONNELLE

2.1.4.1 LE COMITE DE CONCERTATION BRUXELLES FORMATION / FEBISP

2.1.4.1.1 THEMATIQUES ABORDEES

Le Comité de concertation entre Bruxelles Formation et la FeBISP s'est réuni cinq fois en 2016. Les principaux points abordés ont notamment porté sur :

- Les Appels à projets spécifiques (et leurs modalités) :
 - · Garantie Jeunes
 - Formations innovantes
 - Alpha-FLE
- Les groupes de travail, pilotés par Bruxelles Formation et la FeBISP, autour des métiers de « Technicien et support PC réseaux » et d' « Employé administratif ».
- ➤ La programmation FSE 2014-2020, plus spécifiquement par rapport aux données stagiaires à caractère sensible.
- ➤ Le « Plan Formation 2020 ».

Ce comité de concertation, mis en place depuis quelques années, permet de renforcer la logique de partenariat entre Bruxelles Formation, régisseur-ensemblier de la formation professionnelle à Bruxelles, et les organismes d'insertion socioprofessionnelle, représentés par la FeBISP.

2.1.4.1.2 ACTIONS MENEES ET RESULTATS OBTENUS

Concernant les appels à projets spécifiques (Garanties Jeunes, Formations innovantes et Alpha-FLE), la FeBISP a pu relayer les questionnements de ses membres et se positionner afin de s'assurer que les modalités (tant opérationnelles que budgétaires) de ces appels à projets puissent être les plus adéquates possible.

Sur l'implémentation de la démarche référentielle, la poursuite du travail commun entre Bruxelles Formation et les OISP s'est déroulée de manière très constructive. Pour plus de détails sur les GT pilotés en commun, nous vous renvoyons à la partie du rapport d'activités consacrée à l'« Approche référentielle pour les formations qualifiantes ».

Toujours au niveau de la programmation FSE 2014-2020, au sujet des données à caractère sensible dont les OISP doivent prouver qu'ils les ont récoltées auprès de leurs stagiaires, la FeBISP, parallèlement aux démarches effectuées auprès du Cabinet du ministre de la Formation professionnelle, a continué à discuter de cet enjeu important avec Bruxelles Formation.

Quant au « Plan Formation 2020 », il a fait l'objet de nombreuses discussions lors des Comités de concertation. Cet un enjeu important, notamment au niveau de l'augmentation de l'offre de formation ISP pour les stagiaires. (Voir partie du RA spécifiquement consacrée au Plan Formation 2020)

2.1.4.1.3 PERSPECTIVES

-

¹⁶ Le « Fichier stagiaires » FSE à remplir par les opérateurs demande notamment des données relatives au nombre de participants vivant dans des ménages sans emploi, au nombre de migrants, participants d'origine étrangère, minorités, au nombre de participants handicapés, au nombre d'autres personnes défavorisées (assuétudes, SDF, illettrisme, etc.).

Au-delà d'un certain nombre de thématiques spécifiques et de dossiers précis, les enjeux pour 2017 années devraient se centrer sur les points suivants :

- La concrétisation et l'opérationnalisation du Plan Formation 2020.
- La poursuite de l'implémentation de la démarche référentielle et le projet de mise en place, courant 2017, d'un nouveau GT « Electricité résidentielle ».
- La certification pour les formations qualifiantes proposées en ISP. Cette question de la certification est directement liée à celle de l'évaluation et à celle de la démarche qualité.
- La mise en œuvre d'une solution acceptable concernant les données stagiaires à caractère sensible.

Pour ces points centraux, nous poursuivrons la concertation avec Bruxelles Formation, en parallèle de celle menée avec le ministre de la Formation professionnelle.

2.1.4.2 LE COMITE DE COLLABORATION ACTIRIS / MISSIONS LOCALES / LOKALE WERKWINKELS

2.1.4.2.1 RAPPEL DU CONTEXTE, DES ENJEUX ET DE NOS POSITIONS

Ce Comité est institué depuis 2009 par le premier Arrêté de l'Ordonnance des Missions Locales et des Lokale Werkwinkels¹⁷. Il est présidé par le représentant du Cabinet du ministre de l'Emploi et réunit les Missions Locales, les Lokale Werkwinkels, l'administration et Actiris. La FeBISP y est présente en tant qu'expert et participe à tous les groupes de travail. Il ne s'agit donc pas d'un mandat en propre de la FeBISP contrairement aux Missions Locales qui ont chacune un mandat. Jusqu'à présent, le travail s'est concentré sur l'avancement des Arrêtés de l'Ordonnance de 2008.

Pour plus d'informations, nous renvoyons au point « La mise en application de l'Ordonnance Missions Locales » et, plus particulièrement, au point « Travail de représentation ».

2.1.4.2.2 EVOLUTION DU DOSSIER, TRAVAIL DE REPRESENTATION ET RESULTATS OBTENUS

En 2016, le Comité de collaboration s'est réuni à trois reprises. A ces occasions, les éléments suivants ont été abordés :

- > Le début de la mise en application de l'ordonnance et prolongation de la période test.
- > L'adressage aux Missions Locales par Actiris.
- Les demandeurs d'emploi spontanés.
- > GT techniques sur l'adressage et encodage.

2.1.4.2.3 Perspectives

La FeBISP organise la concertation entre les Missions Locales et assure la cohérence de tout le secteur ISP. Elle continuera à suivre le dossier de près pour s'assurer d'une mise en œuvre correcte de l'Ordonnance en 2017. L'agrément est prévu pour 2017.

2.1.4.3 LE COMITE RESTREINT ACTIRIS / FEBISP / TRACE

Le comité s'est réuni une seule fois durant le premier trimestre. Après celui-ci, il a suspendu ses travaux pour probablement laisser placer à un comité transversal réunissant Actiris, Bruxelles Formation, COCOF, FSE et FeBISP. Ce fut d'ailleurs le sujet traité durant cette réunion.

Comme perspectives, nous allons travailler à l'instauration de ce Comité transversal qui est une demande de la FeBISP depuis de nombreuses années.

2.1.4.4 LE BASSIN ENSEIGNEMENT — FORMATION — EMPLOI

2.1.4.4.1 RAPPEL DU CONTEXTE ET ENJEUX

17

¹⁷ L'Arrêté est disponible sur le site de la FeBISP www.febisp.be.

L'Instance Bassin Enseignement Formation Emploi de Bruxelles a remplacé, début 2015, la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE). La FeBISP dispose, comme représentante de l'ISP bruxelloise, de deux mandats d'effectifs et de deux mandats de suppléants.

Cette Instance, parmi ses différentes fonctions, a des missions d'appui à la programmation et de soutien à l'analyse et à la création de projets.

Cette Instance constitue donc un enjeu tout à fait central pour le secteur ISP. La FeBISP, par sa présence, peut non seulement être informée de tous les dossiers touchant la formation et l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale mais peut également – et surtout – faire remonter les préoccupations et demandes du secteur dans les avis émis par l'Instance mais également dans les groupes de travail thématiques ou les pôles de synergie qui y sont constitués en son sein.

2.1.4.4.2 TRAVAIL EFFECTUE

En 2016, dix sessions plénières ont eu lieu. Parmi les principaux dossiers abordés, nous pouvons notamment mentionner :

- ▶ L'élaboration et l'analyse d'un rapport analytique et prospectif¹8
- ➤ L'organisation, mi 2016, de Tables rondes Horeca ayant donné lieu à des pistes de recommandations sur l'offre de formation et d'enseignement
- ➤ Le pôle de synergie « AlphaVAL » (projet-pilote de modules de FLE pour aller vers la validation des compétences => voir partie du RA « Validation des compétences »)
- La rédaction d'avis, notamment relatifs :
 - Au « Plan de formation 2020 »
 - A l'agrément et au réagrément des OISP. A première vue, avis pas encore disponible sur le site internet du Bassin.

2.1.4.4.3 PERSPECTIVES

La FeBISP, via ses mandats et, le cas échéant, sa participation à des GT spécifiques internes à l'Instance Bassin, pourra continuer à suivre de près les dossiers concernant directement ou indirectement les secteurs ISP et ESI.

2.1.4.5 LE CONSEIL DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (CEF)

2.1.4.5.1 CONTEXTE ET THEMATIQUES TRAITEES

Invitée permanente à la Chambre de la Formation du CEF, la FeBISP a pu suivre, en 2016, les séances suivantes de cette Chambre :

- Le 16 février a été présenté l'état d'avancement du dossier d'instruction sur le multilinguisme dans l'enseignement et dans la formation professionnelle.
- ➤ Le 11 mars s'est tenu lors d'un Conseil élargi un débat intitulé « Un CEF, quel CEF ? » qui, comme son nom l'indique, cherchait à réfléchir au futur de cet instance consultative.
- ➤ Le 22 novembre a été présenté un point concernant l'organisation d'un colloque en 2017 sur l'approche par compétences. La FeBISP et l'Interfédé avaient en effet proposé que cette thématique soit traitée par le CEF en 2017. Cela a été accepté et sera traité sous la forme d'une journée d'étude.

2.1.4.5.2 PERSPECTIVES

La préparation du futur Colloque susmentionné, prévu en mai 2017, a débuté en décembre 2016. La FeBISP fait partie du groupe de travail chargé d'organiser cette journée.

Par ailleurs, et plus généralement, consciente de l'intérêt des thématiques traitées par le CEF pour le secteur de l'insertion, la FeBISP continuera en 2017 de suivre de près les documents produits par le Conseil et participera donc autant que possible aux travaux de sa Chambre de la Formation.

¹⁸ http://ccfee.be/fr/publications/rapport-analytique-et-prospectif/rapport-analytique-et-prospectif-rap

2.1.4.6 LA CONCERTATION AVEC LES CABINETS MINISTERIELS REGIONAUX ET COMMUNAUTAIRES

2.1.4.6.1 AVEC LE CABINET DU MINISTRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (COLLEGE DE LA COCOF)

Par rapport aux matières qui touchent directement l'ISP, nous avons eu en 2016, des contacts réguliers avec le cabinet du ministre Gosuin, en charge de la formation professionnelle et de l'emploi.

Pour cette année, les rencontres ont principalement porté sur la place de l'ISP dans le cadre du Plan de formation 2020, sur la révision éventuelle du décret ISP de 1995 et sur les problématiques liées au fonctionnement et aux modalités de financement, dans le cadre existant.

2.1.4.6.2 <u>Avec le Cabinet du ministre de l'Economie et de l'Emploi (Gouvernement de la Region de Bruxelles-Capitale)</u>

Dans la même logique, des matières liées à l'emploi ont aussi été abordées avec le cabinet du ministre Gosuin.

Ces contacts ont permis d'aborder des matières liées au dispositif ACS, à la mise en application de l'ordonnance des Missions Locales et à la réforme des aides à l'emploi.

2.1.4.7 LA CONCERTATION AVEC LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ADMINISTRATION DE LA COCOF

L'année 2016 fut chargée par l'examen de plusieurs dossiers soutenus par la service de la formation professionnelle de l'administration de la Cocof comme le réagrément des OISP, le renouvellement de la convention FeBISP / Cocof, la révision du Décret ISP. Ces matières ont toutes été traitées distinctement. Le travail afférant à ces dossiers est mentionné dans ce rapport. La concertation avec le Service de la Formation professionnelle de l'administration de la Cocof s'est donc effectuée tout au long de l'examen de ces dossiers. Le travail de chaque dossier est explicitement décrit dans le corps de ce rapport d'activités.

2.1.4.8 LA CONCERTATION FEBISP / INTERFEDE / SFMQ / CVDC

CONTEXTE

Depuis janvier 2014, des réunions sont organisées entre la FeBISP, l'Interfédé, le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) et le Consortium de Validation des Compétences (CVDC). Ces rencontres permettent entre autres :

- A chaque institution de présenter ses actualités.
- De discuter de certains dossiers thématiques spécifiques liés au SFMQ et / ou au CVDC et touchant directement ou indirectement l'insertion socioprofessionnelle en Wallonie et / ou à Bruxelles.
- ➤ De traiter, réciproquement, certains dossiers liés à l'insertion socioprofessionnelle (wallonne et / ou bruxelloise) et pouvant concerner le SFMQ et / ou le CVDC.

SUJETS ABORDES

En 2016, une rencontre a été organisée (fin juin). Voici les principales thématiques qui y ont été traitées :

- Les pratiques, au niveau des OISP bruxellois et wallons, relatives à l'utilisation des profils SFMQ.
- Certains enjeux méthodologiques liés au SFMQ (place des certifications et des brevets dans les profils de formation, la question des langues, etc.)
- Les pratiques, au niveau des OISP bruxellois et wallons, relatives à la validation des compétences de leurs stagiaires.
- L'« Approche dossier » de la validation des compétences.
- ➤ Le projet-pilote AlphaVAL
- La « Reconnaissance des Acquis de Formation » (RAF) au niveau du CVDC.

PERSPECTIVES

Comme l'implémentation des profils SFMQ (pour les opérateurs de formation qualifiante) et la validation des compétences constituent des enjeux importants pour le secteur de l'insertion, la FeBISP continuera, en 2017, à co-organiser ces rencontres SFMQ / CVDC / FeBISP / Interfédé.

Plus spécifiquement, la question de l'accès des stagiaires ISP à la « Reconnaissance des Acquis de Formation », qui leur permettrait de pouvoir automatiquement obtenir un « Titre de compétences » du CVDC à l'issue de formations qualifiantes réussies (notamment pour celles concernées par des profils SFMQ), continuera à être étudiée de près en 2017.

2.2 L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION

A la demande de ses membres, la FeBISP est devenue une fédération de l'Economie Sociale d'Insertion en 2005. En effet, de nombreux projets ont été créés à partir des OISP et en particulier des Missions Locales. Actuellement, l'ESI bruxelloise est légiférée par l'Ordonnance de 2004, qui définit les ILDE et les EI par les principales caractéristiques suivantes :

	EI Entreprises d'Insertion	ILDE Initiatives Locales de Développement de l'Emploi	
Forme juridique	Sociétés commerciales à finalité sociale	ASBL principalement	
But social	Insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi difficiles à placer		
Activités	Produits ou services ne portant pas atteinte à l'environnement, contribuant à un développement durable et remplissant une utilité sociale	Services ou biens à destination des habitants, des collectivités, des entreprises	
Parmi les conditions pour être agréée	Les travailleurs en insertion représentent minimum 30% du personnel d'exécution minimum 60% du personnel d'exécution		
Subventions	Les ILDE et les EI reçoivent une subvention salariale destinée à l'encadrement des travailleurs en insertion		
Commission paritaire	Celle de l'activité économique exercée	CP 329 (Non marchand) ou celle de l'activité économique exercée	

2.2.1 LES DOSSIERS DE L'ANNEE

2.2.1.1 LE CADRE LEGISLATIF DE L'ESI

2.2.1.1.1 RAPPEL DU CONTEXTE, DES ENJEUX ET DE NOS POSITIONS

L'ordonnance en vigueur date du 18 mars 2004 ; celle votée en 2012 n'ayant pas d'arrêtés d'exécution, elle n'est pas d'application.

L'ordonnance de 2004 souffrant de manquements, la FeBISP est favorable à son évolution. Depuis la dernière régionalisation, la RBC doit intégrer la compétence ES jusqu'alors gérée au niveau fédéral. Cet élément plaide en faveur d'une révision du cadre législatif.

2.2.1.1.2 EVOLUTION DU DOSSIER

2.2.1.1.2.1 Travail en interne

Dès le mois de janvier 2016, en prévision du travail de concertation avec le cabinet du Gouvernement quant à ce futur cadre, la FeBISP a souhaité affiner les positions de ses membres. Les échanges ont notamment concerné :

- La définition de l'ES et la vision pour ce secteur
- > La définition du public-cible
- ➤ L'accompagnement du public-cible¹⁹
- ➤ Le financement des missions de l'ESI

Cette réflexion interne a été menée en parallèle d'une concertation avec l'ACFI et la FeBIO.

2.2.1.1.2.2 Travail de représentation

Lors d'évènements organisés par la FeBISP, ses membres ou des partenaires, la fédération n'a pas manqué de relayer auprès du Ministre et de son Cabinet les réalités de l'ESI bruxelloise et les enjeux qui la caractérisent. A ce titre, le spectacle *Tout est possible !* joué au Flagey dans le cadre des 20 ans de la FeBISP y a largement contribué.

En cours d'année, la FeBISP a interpellé le représentant du Ministre en Plateforme de l'ES afin d'avoir des précisions sur le projet de réforme du cadre législatif. Ce n'est que fin décembre, qu'une réunion de la plateforme concertation de l'ES élargie à des experts du secteurs a été convoquée. Les participants ont alors pu prendre connaissance de la note d'orientation du gouvernement sur l'entrepreneuriat social.

Ce document a donné lieu à des échanges avec les membres ESI mais également avec d'autres acteurs de l'ES et de l'ESI.

2.2.1.1.2.3 Résultats obtenus

Affiner des positions et en rappeler certaines est préalable à une concertation avec le Cabinet du Ministre. En cours d'année, la FeBISP, en partenariat avec L'ACFI et la FeBIO a adressé au Ministre une note de recommandations pour le futur cadre législatif ESI. Fin 2016, la note d'orientation du Gouvernement quant à l'entrepreneuriat social a été présentée à la plateforme élargie de concertation de l'ES.

Début 2017, la FeBISP a fait part de recommandations relatives à la note d'orientation sur l'entrepreneuriat social.

2.2.1.1.2.4 Perspectives

Par cette note d'orientation, le Cabinet du Ministre semble initier le processus de concertation avec le secteur. Pour la fédération, cela impliquera des allers-retours avec ses membres mais également des échanges avec les autres fédérations et avec les syndicats.

En effet, à ce stade, la note d'orientation prévoit :

- un agrément pour les structures d'économie sociale.
- un mandatement (et un financement) des structures d'économie sociale d'insertion qui poursuivent la service d'intérêt économique général d'accompagnement des chercheurs d'emploi inoccupés, notamment dans le cadre des dispositifs « Groupes-cibles spécifiques ».

2.2.1.2 L'ENCADREMENT EN ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION

L'accompagnement du public-cible est ce qui caractérise l'ESI. L'ordonnance en vigueur fait référence à « l'encadrement technique et l'accompagnement social » qu'elle lie directement au financement de la structure. L'arrêté du 22 décembre 2004 précise ce qu'il faut entendre par « personnel d'encadrement ».²⁰ Au-delà de ces prescriptions, la FeBISP s'est intéressée à la mise en œuvre opérationnelle de ces éléments au sein des ILDE et EI membres.

_

¹⁹ Voir ci-après

²⁰ Le personnel d'encadrement correspond à « toute personne exerçant une fonction de responsabilité au sein de l'initiative ou de l'entreprise au niveau de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, de la gestion commerciale ou de la gestion technique ».

D'une façon transversale, il apparaît que l'encadrement est réalisé à travers des actions diverses et complémentaires :

- > La formation technique.
- > L'accompagnement psychosocial.
- L'accompagnement transversal.
- La démarche d'éducation permanente.
- La transition vers une étape ultérieure du parcours d'insertion (emploi, formation, détermination, reprise d'études, etc.).

Il apparaît des différences dans la mise en œuvre de l'accompagnement. Celles-ci sont notamment le fait :

- > Du secteur d'activité et du public-cible qui le compose ;
- > Du statut des travailleurs du public-cible (sur le payroll de la structure vs. hors payroll);
- Des partenariats développés ;
- > De la part de l'activité économique dans le chiffre d'affaire de la structure.

2.2.1.3 LA REGIONALISATION DE L'ECONOMIE SOCIALE (ES)

2.2.1.3.1 RAPPEL DU CONTEXTE, DES ENJEUX ET DE NOS POSITIONS

La sixième réforme de l'Etat concerne de nombreuses compétences et mesures, parmi lesquelles la reconnaissance fédérale « Entreprise d'Insertion », qui permet l'accès de ces entreprises d'une part à la mesure SINE destinée à l'embauche de demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi et, d'autre part, à la mise à disposition de travailleurs sous statut article 60,§7.

La région compte plus de 300 entreprises reconnues, au niveau fédéral en qualité d'entreprises d'insertion ; toutes les ILDE et EI sont concernées mais deux tiers des structures reconnues ne sont pas agréées en ESI.

Au sein des EI et ILDE, les travailleurs sous statut SINE représentent environ un tiers du public-cible. Leur présence est particulièrement forte au sein des structures titres-services ; celles-ci ne comptant aucun public-cible d'exécution sous statut article 60§7.

La régionalisation de cette compétence soulève plusieurs questions :

- > Oue va devenir la reconnaissance « Entreprise d'Insertion » ?
- > Sur quels critères serait-elle attribuée ?
- > A quoi donnera-t-elle accès?
- Un budget spécifique lui sera-t-il réservé ?
- > Comment va évoluer la mesure SINE ?
- Quel lien sera fait avec la volonté du gouvernement régional de réformer les aides à l'emploi ?

La FeBISP plaide pour que la spécificité de l'approche de l'ESI soit prise en compte dans le cadre de la future régionalisation. L'Economie Sociale est, et doit rester, une alternative entre le « tout à l'entreprise publique » et le « tout à l'entreprise privée à but de lucre ». Nous revendiquons d'être respectés pour notre expertise et notre approche spécifique qui visent à offrir des réponses individualisées aux problématiques sociales, dans une logique citoyenne. Plus précisément, nous demandons :

- ➤ Une augmentation quantitative de notre force d'action, en multipliant les possibilités de remettre à l'emploi un plus grand nombre de personnes.
- Une augmentation des moyens qui nous sont dévolus, dans une optique qualitative (norme d'encadrement, possibilité de stage pour le public-cible).
- Une simplification administrative et une harmonisation des mesures d'emploi notamment, afin de pouvoir les utiliser en synergie les unes avec les autres.
- > Des moyens connexes, par exemple pour le financement de nos infrastructures, du temps et des moyens pour innover et monter de nouveaux projets.

➤ Enfin, nous rejetons les situations de « double contrainte » dans lesquelles l'ESI serait tenue de remettre à l'emploi les plus éloignés tels que les personnes considérées comme MMPP²¹ avec une durée d'accompagnement limitée et, en même temps, d'obtenir des résultats élevés en termes d'insertion durable chez les employeurs classiques.

Fin décembre 2016, une Plateforme de l'ES a été convoquée, ainsi que des experts du secteur de l'ES, afin que le Cabinet du Ministre Gosuin présente sa note d'orientation relative à l'entrepreneuriat social. Il a été demandé aux participants de réagir sur cette note d'ici le 17 janvier 2017. Certains participants, dont la FeBISP, ont demandé un délai supplémentaire, dans la mesure où le temps imparti était très court. Cette requête n'a pas eu de suites positives.

2.2.1.3.2 EVOLUTION DU DOSSIER

2.2.1.3.2.1 Travail en interne

En cours d'année, un travail avec nos membres, mais également avec l'ACFI et la FeBIO, visait à définir une vision conjointe de l'ES. Cela a donné lieu à la production d'une note commune.

Avec nos membres, nous avons affiné le poids que représente le personnel sous statut SINE parmi le public-cible. Nous avons travaillé sur l'encadrement et avons présenté en assemblée générale les propositions relatives à l'ES et à l'ESI.

2.2.1.3.2.2 Travail de représentation

La note commune aux trois fédérations a été envoyée durant l'été au Ministre Gosuin et à son cabinet.

Lors de la réunion de la Plateforme élargie de l'ES organisée fin décembre, la FeBISP a interpellé le Cabinet afin de disposer de précisions concernant le projet de réforme de l'ES.

2.2.1.3.3 RESULTATS OBTENUS

Une note commune ACFI-FeBIO-FeBISP a été adressée au Cabinet du Ministre Gosuin en cours d'année. Lors de la Plateforme élargie de l'ES convoquée fin 2016, les participants ont obtenu, à la marge, guelques éclaircissements, mais de nombreux points demeuraient imprécis.

2.2.1.3.4 Perspectives

La note remise par la FeBISP en janvier 2017 suite à la note d'orientation du cabinet Gosuin sur l'entrepreneuriat social reprend ces interrogations et veille à alimenter la réflexion en interpellant sur d'autres points relatifs à la vision de l'ES et de l'ESI.

L'année 2017 devrait être l'occasion de travailler en concertation avec le gouvernement bruxellois pour faire avancer la régionalisation de l'ES.

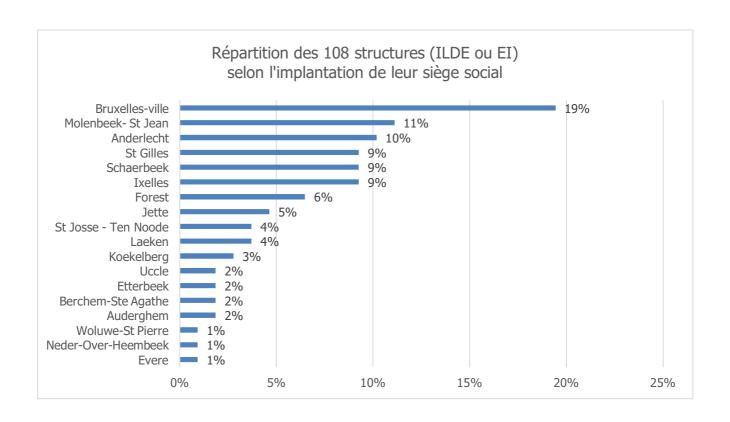
2.2.2 LE SUIVI DES DOSSIERS ESI

2.2.2.1 LES DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX EI ET ILDE AGREEES

En avril 2016, la RBC compte 108 structures agréées : 20 EI et 88 ILDE. Cela représente 81,52% d'ILDE et 18,5% d'EI. 1

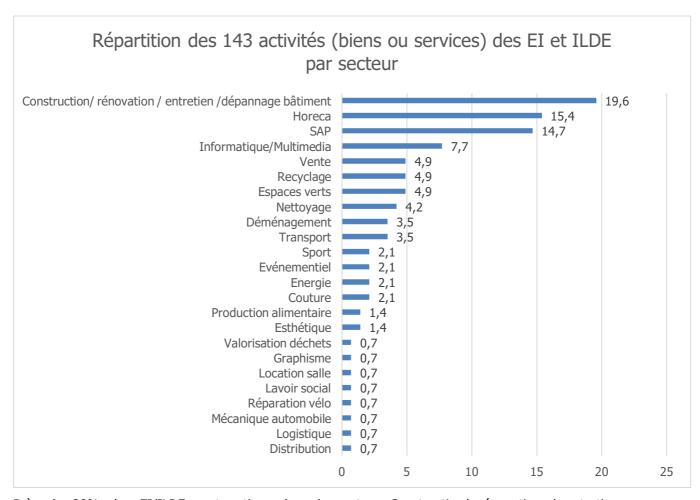
Ces structures sont majoritairement implantées dans les communes les plus pauvres de la région.

²¹ MMPP : "demandeur d'emploi ayant des problèmes sérieux, aigus ou chroniques de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique, le cas échéant combiné avec des problèmes sociaux", Article 1^{er}, Arrêté royal modifiant l'article 63 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage dans le cadre de l'adaptation de la nouvelle réglementation des allocations d'insertion.

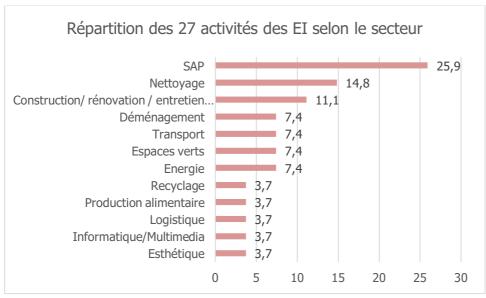


2.2.2.1.1 SECTEURS D'ACTIVITE

Une même structure peut être agréée pour plusieurs activités. Ainsi, on peut dénombrer 143 activités réalisées par les 108 EI/ILDE. La répartition de ces activités par secteur est la suivante :

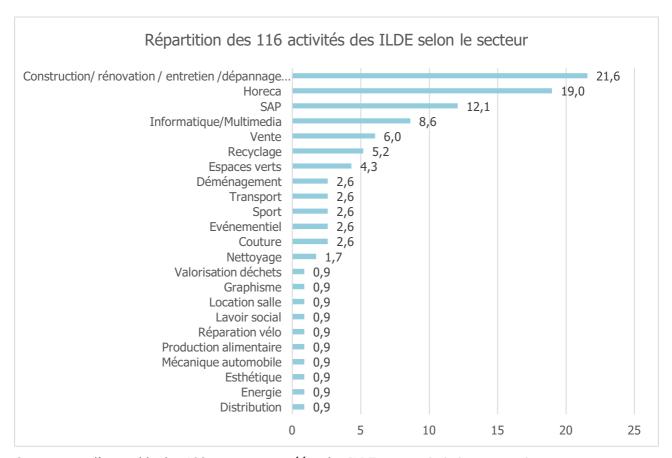


Près de 20% des EI/ILDE sont actives dans le secteur Construction/ rénovation / entretien /dépannage en bâtiment. Le secteur Horeca et Services aux personnes (dont Titres-services) complètent le trio des secteurs les plus représentés. En bas du graphique, les activités répertoriées ne sont réalisées que par une structure : Valorisation des déchets, graphisme, location de salle, lavoir social, réparation de vélo, mécanique auto, logistique et distribution.



Les EI sont majoritairement actives en :

- Services aux personnes, dont les Titres-services (26% des activités des EI)
- Nettoyage (15%)
- Construction/ rénovation / entretien /dépannage en bâtiment (11%)

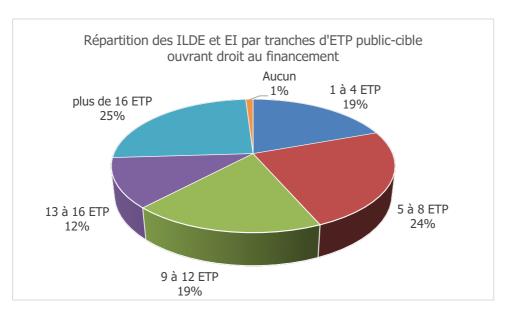


Comme pour l'ensemble des 108 structures agréées, les ILDE sont majoritairement actives en :

- Construction/ rénovation / entretien /dépannage en bâtiment (22% des activités des ILDE)
- Horeca (19%)
- Services aux personnes, dont les Titres-services (12%)

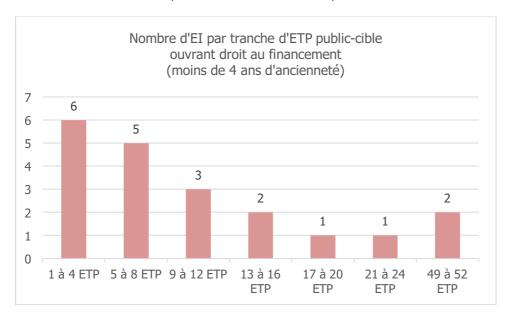
2.2.2.1.2 PUBLIC-CIBLE

Dans le cadre de l'ordonnance en vigueur, le financement attribué aux ILDE et EI pour leur mission d'accompagnement et d'encadrement du public-cible est calculé en fonction du nombre de travailleurs public-cible, exprimé en équivalent temps plein (ETP), dont l'ancienneté est inférieure à 4 années.



75% des El/ILDE comptent moins de 17 ETP public-cible de moins de 4 ans d'ancienneté, 1% n'en compte aucun. Ce dernier chiffre correspond à une structure qui peut avoir un travailleur public-cible de moins de 4 ans d'ancienneté mais qui n'est pas employé à temps plein. Elle ne peut donc pas percevoir de financement pour l'encadrement.

En El comme en ILDE, les structures se caractérisent par un nombre d'ETP public-cible de moins de quatre ans d'ancienneté plutôt faible (55% des El et 41% des ILDE comptent moins de 9 ETPC Public-Cible de moins de quatre années d'ancienneté).



Chez les EI, les 6 entreprises qui comptent chacune entre 1 à 4 ETP public-cible de moins de 4 ans d'ancienneté sont actives dans les domaines suivants :

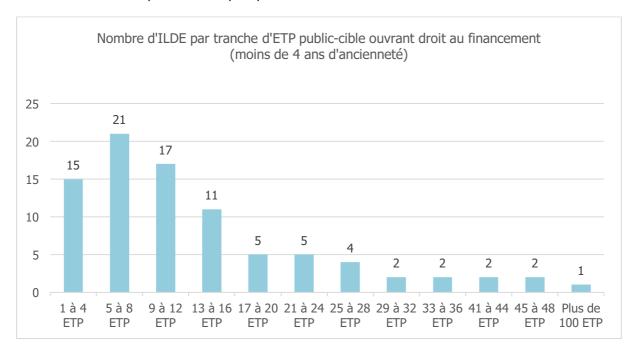
Construction/ rénovation / entretien /dépannage bâtiment : 2 El

Esthétique : 1 El

Informatique/Multimedia : 1 EIProduction alimentaire : 1 EI

SAP : 1 EIRecyclage : 1 EIVente : 1 EI

Les deux El qui comptent entre 49 et 52 ETP public-cible de moins de 4 ans d'ancienneté sont actives dans les services aux personnes et plus particulièrement en Titres-Services.



Les 21 ILDE qui comptent entre 5 et 8 ETP public-cible de moins de 4 ans d'ancienneté sont actives dans les secteurs suivants :

Horeca: 9 ILDE

• Construction/ rénovation / entretien /dépannage bâtiment : 5 ILDE

SAP: 3 ILDE

• Evénementiel : 2 ILDE

Informatique/Multimédia : 2 ILDEServices aux personnes : 3 ILDE

Recyclage : 1 ILDESport : 1 ILDEVente : 1 ILDE

Déménagement : 1 ILDENettoyage : 1 ILDEVente : 1 ILDE

• Evacuation déchets : 1 ILDE

Recyclage : 1 ILDEEnergie : 1 ILDEEspaces verts: 1 ILDE

Celle qui compte plus de 100 ETP public-cible de moins de 4 ans d'ancienneté intervient dans le recyclage.

Rappelons qu'une structure ILDE compte moins d'un ETP public-cible de moins de 4 ans d'ancienneté, elle n'est donc pas répertoriée dans le graphique ci-dessus.

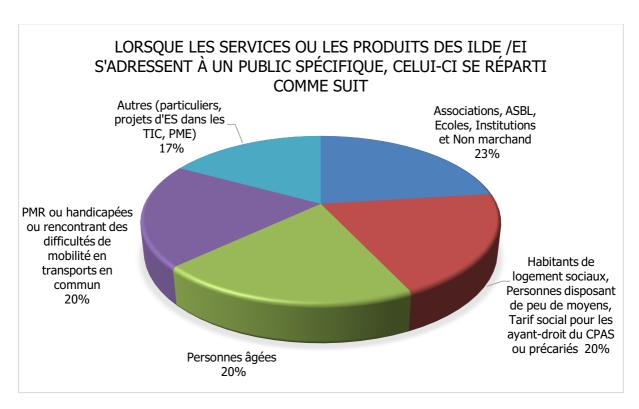
ETP public-cible de moins de 4 ans d'ancienneté = ETP public-cible qui donnent droit à un financement pour leur encadrement	Total	EI	ILDE	
Max	129,3	52,7	129,3	
Min	0,0	1	0	

Moyenne	13,9	12,06	14,4
Médiane	9,5	8	9,8
Total	1508,0	253,4	1255,2

Les ILDE concentrent les extrêmes : le minimum et le maximum d'ETP public-cible de moins de quatre ans d'ancienneté se trouvent en ILDE. En effet, une structure peut compter plusieurs travailleurs public-cible mais si leur ancienneté est supérieure à 4 années, alors l'ILDE ne bénéficiera pas de financement pour les encadrer. On observe également des écarts importants dans les El.

Si l'on s'intéresse à la moyenne, elle est de 13,9 ETP public-cible de moins de 4 ans d'ancienneté (14,4 pour les ILDE et 12,06 pour les EI); celle-ci étant peu pertinente, nous nous somme intéressé à la médiane. Ainsi, la moitié des ILDE compte plus de 9,8 ETP public-cible de moins de quatre ans d'ancienneté tandis que la moitié des EI compte plus de 8 ETP public-cible de moins de quatre ans d'ancienneté.

2.2.2.1.3 CLIENTELES ET BENEFICIAIRES

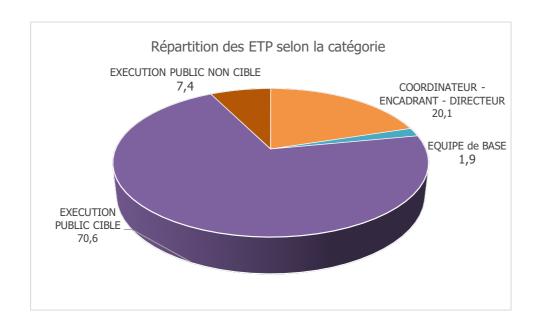


2.2.2.2 LES DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX EI ET ILDE MEMBRES DE LA FEBISP

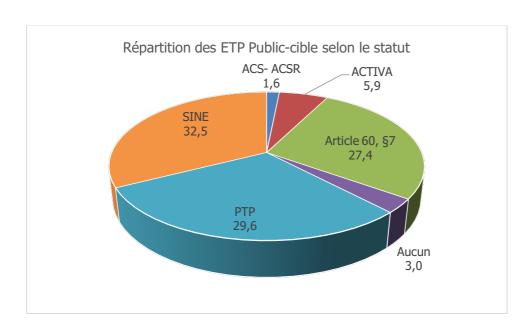
Lorsque l'on s'intéresse aux 37 projets ESI, membres de la FeBISP nous constatons les éléments suivants :

Les équipes comptent 588 travailleurs, soit 820 ETP:

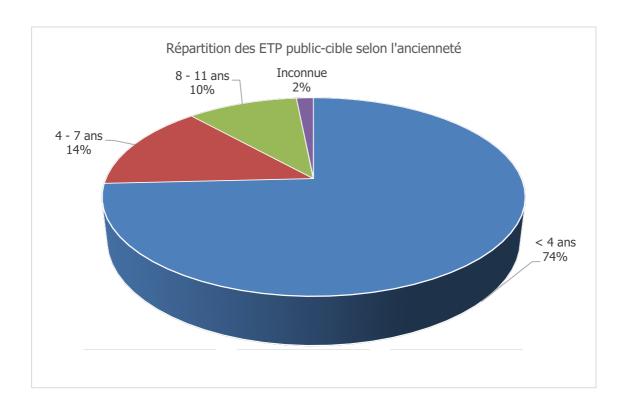
- Le personnel Coordinateur/ encadrant/ directeur représentent 164 ETP
- Les équipes de base comptent 15 ETP
- Le public –cible est largement majoritaire, il représente 70% des ETP, soit 579 ETP.
 - Parmi le public-cible, le public-cible ayant moins de 4 ans d'ancienneté représente 429 ETP
- Le personnel d'exécution non public-cible comprend 61 ETP



➤ Le public-cible peut être mis à l'emploi par le biais de dispositifs divers, mais les statuts SINE, Programme de Transition Professionnelle (PTP) et Article 60,§7 sont les principaux utilisés. Nous accorderons donc une attention particulière à la réforme des mesures pour l'emploi qui impacteront notamment les PTP et les SINE.



➤ Le public-cible de moins de quatre ans d'ancienneté est le plus représenté parmi l'ensemble des ETP public-cible. Notons que seulement près d'un quart du public-cible a une ancienneté supérieure à quatre ans, ce qui ne donne pas lieu à un financement dans le cadre de l'agrément en qualité d'ILDE ou d'EI.



2.2.2.3 LE SUIVI DES DOSSIERS DE RECONNAISSANCE ET DE SUBVENTION

2.2.2.3.1 L'AGREMENT EN TANT QU'ILDE OU EI

L'agrément et le renouvellement d'agrément en tant qu'ILDE et EI se fait sur base de l'Ordonnance de 2004. En 2016, la FeBISP a participé aux réunions de la Plate-forme de Concertation de l'Economie Sociale au cours desquelles 29 dossiers ont été examinés :

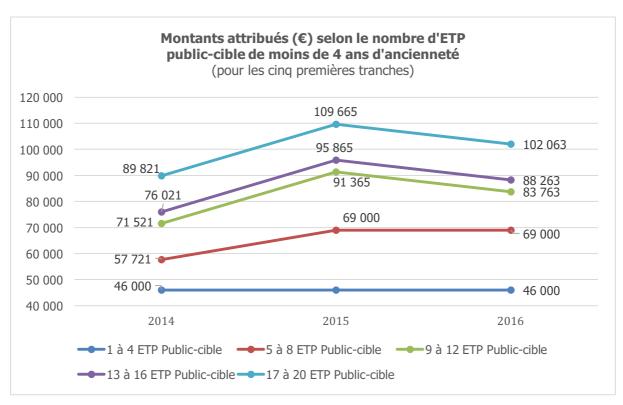
- > 12 demandes d'agrément (dont une EI) .
- > 17 demandes de renouvellement d'agrément ILDE (15) ou EI (2).

Parmi les projets agréés ou réagréés, huit sont des membres FeBISP. Comme pour les années précédentes, la FeBISP a eu l'occasion de déplorer le manque de procédures et de critères clairs pour apprécier l'opportunité d'agréer ou de renouveler l'agrément de dossiers. Elle a suivi le mandat octroyé par ces membres, à savoir émettre un avis positif pour les renouvellements d'agrément et s'abstenir pour les nouveaux projets.

2.2.2.3.2 LE FINANCEMENT DES ILDE ET EI

Le budget consacré au financement des ILDE et des EI a augmenté en 2015 (passant de 7 600 000 € en 2014 à 8 966 000 €). En 2016, cette enveloppe est demeurée stable ; elle est donc restée insuffisante au regard des besoins du secteur. En effet le nombre d'ETP public-cible ouvrant droit au financement a augmenté (passant de 1457 à 1507).

Ainsi sur les cinq premières tranches représentées dans le graphique ci-après, seules les deux premières (soit entre 1 et 4 ETP et entre 5 et 8 ETP) n'ont pas vu leur subside diminué entre 2015 et 2016, à effectif stable entre ces deux années.



2.2.2.4 LA QUESTION DES COMMISSIONS PARITAIRES POUR LES ILDE

Un arrêté royal du 30 décembre 2014 élargit la commission paritaire pour le secteur socio-culturel (329) aux Initiatives Locales de Développement de l'Emploi, agréées et/ou subsidiées par la Région de Bruxelles-Capitale. Celles-ci doivent disposer d'une attestation régionale; une procédure a été communiquée en ce sens par l'Administrations à l'ensemble des ILDE.

La FeBISP a organisé pour ses membres ESI, un Midi-FeBISP dédié à la CP 329, avec comme intervenant M. Pierre Malaise, directeur de la CESSOC (Confédération des Employeurs du Secteur Sportif et Socioculturel). Cela visait à apporter un éclaircissement supplémentaire sur ce qu'implique une demande de rattachement à la CP 329.

2.2.3 LA REPRESENTATION INSTITUTIONNELLE

2.2.3.1 LA PLATE-FORME DE L'ECONOMIE SOCIALE

2.2.3.1.1 RAPPEL DU CONTEXTE, DES ENJEUX ET DE NOS POSITIONS

L'Ordonnance de 2004 instaure auprès du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, une Plate-forme de concertation de l'Economie Sociale dont les missions sont notamment :

- > D'organiser la concertation et la collaboration entre Actiris, les entreprises et associations agréées et le Gouvernement.
- > De promouvoir la politique régionale en matière d'Economie Sociale.
- De suivre la mise en œuvre de l'Ordonnance.
- ➤ De formuler au Gouvernement toutes les propositions relatives à la politique régionale en matière d'Economie Sociale.

La Plate-forme est composée à minima des représentants :

- Du Gouvernement.
- > De l'administration.
- D'Actiris.
- > Des organisations représentatives des employeurs du secteur de l'Economie Sociale.

Des organisations représentatives des travailleurs et des employeurs siégeant au Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.

La FeBISP y occupe un mandat d'effectif en qualité d'organisation représentative des employeurs du secteur de l'Economie Sociale. L'ACFI, qui est une fédération membre de la FeBISP, est son suppléant.

2.2.3.1.2 EVOLUTION DU DOSSIER

2.2.3.1.2.1 Travail en interne

Les mandats sont décidés par l'AG de la FeBISP que ce soit pour l'agrément des projets, leurs financements et toute décision liée à l'Ordonnance de 2012. En 2017, les membres ESI de la FeBISP ont décidé de maintenir leur position actuelle. Ainsi, depuis 2009, en raison du manque de clarté des critères d'agrément et de renouvellement d'agrément et de la clé de répartition des financements qui ne correspondent pas aux prescrits de l'Ordonnance de 2004, le mandat est le suivant : avis positif pour les réagréments et abstention pour les agréments de nouveaux projets. À l'époque, il s'agissait d'une position transitoire afin d'accélérer l'élaboration d'une nouvelle Ordonnance permettant de répondre aux multiples problèmes posés par celle de 2004. La problématique n'a pas disparu puisque les critères sont inchangés. En effet, l'Ordonnance de 2004 est toujours d'application et celle de 2012 ne le sera pas dans les prochains mois.

2.2.3.1.3 TRAVAIL DE REPRESENTATION ET RESULTATS OBTENUS

La FeBISP a ainsi participé aux réunions de la Plate-forme qui a abordé les sujets suivants :

- L'agrément et le réagrément des dossiers ILDE et EI ainsi que les auditions des porteurs de projets : session de février et de novembre (soit quatre réunions).
- ➤ Le financement des projets pour l'année 2016.

En fin d'année, une plate-forme élargie a été organisée par le Ministre afin de présenter la note d'orientation sur l'entrepreneuriat social qui ouvre les pistes de réflexion sur la refonte du cadre ESI. La présentation de la note d'orientation en plate-forme était une demande de la FeBISP.

2.2.3.1.4 Perspectives

Le cadre de l'ESI va être modifié en RBC. La note d'orientation entrepreneuriat social trace les pistes des futures modifications. La FeBISP va donc suivre ce dossier.

2.2.3.2 LA CONCERTATION AVEC LES CABINETS MINISTERIELS REGIONAUX

La FeBISP maintien des contacts avec les cabinets ministériels régionaux afin de se tenir informée des évolutions sur les matières ESI et ISP.

2.2.4 LES FEDERATIONS DE L'ECONOMIE SOCIALE

2.2.4.1 LA FEBIO - FEDERATIE VAN DE BRUSSELSE INITIATIEVEN VOOR DE ONTWIKKELING VAN DE WERKGELEGENHEID

La FeBIO, créée en 2007, est la fédération de l'ESI bruxelloise néerlandophone. Elle représente une vingtaine de membres néerlandophones et jusqu'à présent exclusivement des ILDE. La FeBIO et la FeBISP ont, dès le départ, mené une concertation très régulière dans la mesure où elles sont souvent confrontées aux mêmes enjeux : Arrêté de l'Ordonnance de 2012, évolutions du secteur, Articles 60§7, régionalisation, etc. Plusieurs événements et projets ont été développés en étroite collaboration avec la FeBIO. Depuis 2012, les deux fédérations ont renforcé leur concertation sur plusieurs thématiques.

L'année 2016 s'est inscrite dans la lignée de cette démarche de concertation. En effet, FeBIO est intervenue lors d'une AG ESI pour échanger avec nos membres ; notamment sur le futur cadre régional ES. De nombreuses rencontres ont suivi, avec nos membres et avec les représentants de l'ACFI. L'objet de ces échanges était le futur cadre ES, la vision de l'ES et de l'ESI en Région Bruxelles-Capitale.

Compte tenu de l'actualité prévue pour 2017, ces temps de concertation seront maintenus.

2.2.4.2 SAW-B

SAW-B est une fédération d'Economie Sociale active en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. Elle est également reconnue comme Agence-conseil en Wallonie. La FeBISP est membre de l'AG de SAW-B.

En 2016, la FeBISP est intervenue deux fois à la demande de SAW-B, dans le cadre des formations qu'elle dispense sur les clauses sociales des marchés publics auprès des pouvoirs adjudicateurs. A ces occasions, la FeBISP a présenté les caractéristiques de l'ESI bruxelloise ainsi que les structures agréées ILDE et EI.

2.2.4.3 CONCERTES

ConcertES est la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'Economie Sociale en région wallonne et à Bruxelles. Ses statuts lui définissent pour but de représenter, défendre et promouvoir l'Economie Sociale. La FeBISP fait partie de l'AG et du CA de ConcertES. La plate-forme héberge en son sein l'Observatoire de l'ES, une initiative de ConcertES et de ses membres. Celui-ci rassemble toutes les données relatives à l'Economie Sociale francophone de Belgique, au service des acteurs de l'Economie Sociale²².

En tant que membre, la FeBISP a assisté aux AG organisées par ConcertES. En qualité de membre du CA, la FeBISP a également participé aux réunions du CA.

En 2016, la FeBISP était présente au colloque « Economie sociale et solidaire dans les territoires - initiatives, enjeux et perspectives » auquel participait ConcertES.

Enfin, la FeBISP a suivi les dossiers sur lesquels ConcertES travaille : forum de l'économie sociale, appels à projets, ...

En 2017, le projet de refonte du cadre législatif de l'ES sera l'occasion d'échanges avec ConcertES et ses autres membres.

2.2.4.4 ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (AVCB)

Les CPAS sont des acteurs particulièrement importants en Economie Sociale et en Economie Sociale d'Insertion, notamment via la mise à disposition et l'accompagnement du personnel sous statut article 60,§7. L'AVCB est également un interlocuteur régulier de la FeBISP sur des sujets tels que le cadre législatif de l'ESI en RBC, le travail d'insertion mené par les CPAS et l'ESI, ...

En 2017, compte tenu de l'actualité, les échanges entre l'AVCB et la FeBISP seront maintenus.

2.2.4.5 FIAS-ACFI - FEDERATION DES INITIATIVES ET ACTIONS SOCIALES - ASSOCIATION COORDONNEE DE FORMATION ET D'INSERTION

Fédération active en insertion aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles et membre de la FeBISP, la FIAS-ACFI est le suppléant de la FeBISP au sein de la Plate-forme ES.

En 2016, les deux fédérations, en partenariat avec FeBIO, ont continué à se concerter sur le cadre actuel en ESI et sur l'avenir de l'ES en Région de Bruxelles-Capitale. Cela s'est traduit par des réunions communes avec nos membres respectifs et la rédaction d'une note commune adressée au Cabinet du Ministre Gosuin. Ces échanges seront renforcés en 2017.

2.2.5 LA COMMUNICATION ET LA VISIBILITE DE L'ESI

2.2.5.1 MIDIS-FEBISP ESI

Deux midi-FeBISP spécifiques à l'ESI ont été organisés en 2016 :

- La commission paritaire du secteur socio-culturel (329), avec Pierre Malaise, directeur de la CESSOC
- > La participation des travailleurs à la gouvernance de l'entreprise avec l'intervention de Xavier Roberti, de l'Union des Scop.

-

²² www.observatoire-es.be.

Ces deux événements ont été l'occasion d'échanger sur des thèmes qui représentent un fort enjeu pour les structures et qui les concernent dans leur gestion quotidienne.

3 LA FEBISP, UNE AGENCE-CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE

3.1 LES MISSIONS DE L'AGENCE-CONSEIL

En région de Bruxelles-Capitale, seules deux structures sont agréées et subventionnées en tant qu'Agence-conseil en économie sociale d'insertion : la FeBISP et Tracé Brussel. Actuellement, il n'y a aucun cadre législatif global et le travail repose sur une convention entre Agence-conseil en ES et la Région de Bruxelles-Capitale. Les deux agences-conseil ont déjà fait la demande qu'une Ordonnance leur soit consacrée et la FeBISP a également interpellé le ministre par rapport à un texte clair et précis. L'Agence-conseil accomplit trois missions :

- > Soutenir les dossiers d'associations et/ ou entreprises qui désirent poser leur candidature en tant qu'ILDE ou EI.
- > Soutenir la mise en place de la concertation avec les ILDE et les EI déjà agréées en vue d'arriver à des propositions visant des économies d'échelle et une meilleure utilisation des ressources.
- Assurer un travail de suivi (au moins trois fois par an) auprès des ILDE et des EI dont elle a soutenu le dossier de candidature.

Elle intervient donc aussi bien en amont qu'en aval du projet : mise en conformité du dossier avec le cadre ESI et suivi après agrément. Des porteurs de projets et des structures déjà agréées peuvent donc demander un accompagnement à l'Agence-conseil. Ce suivi peut aborder les aspects commerciaux, financiers, ressources humaine, marketing ou production et organisation.

Les porteurs de projets contactent l'Agence-conseil lorsqu'ils le souhaitent. C'est pourquoi, ils peuvent arriver avec une simple idée ou un projet déjà fortement avancé. L'Agence-conseil les accompagne pour concrétiser leur projet ou les réorienter selon leurs demandes. Il s'agit ici du soutien en amont du projet pour obtenir à terme l'agrément ILDE ou EI. Lorsque le porteur de projet et Agence-Conseil décident d'un accompagnement, ils signent une convention précisant le contenu, les modalités et les conditions des interventions accordées par l'Agence-conseil ainsi que les obligations du porteur de projet. Cette étape n'intervient qu'après une ou deux rencontres entre les différentes parties durant lesquelles le porteur de projet explique son projet et que l'Agence-conseil lui fournit les informations sur le cadre des ILDE et EI. Le temps écoulé entre ces deux étapes varie entre quelques semaines à plusieurs mois. Tout dépend de l'état d'avancement du dossier lorsque le porteur de projet demande conseil à l'Agence-conseil. Le soutien demandé concerne souvent la structuration des financements.

Par contre, si les parties s'accordent sur la non pertinence d'un accompagnement, l'Agence-conseil peut réorienter le porteur de projet vers d'autres structures : Agence Bruxelloise pour l'Entreprise (ABE), guichet local d'Economie Sociale, Brusoc, Crédal, etc. Tout dépend du projet et des demandes exprimées par son porteur. Cette réorientation et/ ou fin de contact intervient après une, deux ou trois rencontres. Elle est le plus souvent due au fait que les projets ne rentrent pas dans le cadre ILDE ou EI. Il peut également être question de demandes ponctuelles qui ne nécessitent pas un suivi plus approfondi ou, au contraire, d'une idée qui a encore besoin de beaucoup de temps de maturation. Néanmoins, l'Agence-conseil reste à disposition des porteurs de projets pour répondre à leurs éventuelles questions. Ils peuvent toujours revenir et à tout moment les parties peuvent revoir leur position et, finalement, conclure une convention d'accompagnement.

Certains projets déjà agréés peuvent également recourir aux services de l'Agence-conseil pour un des aspects ci-dessus. Il peut s'agir de demandes provenant de structures parfaitement saines qui souhaitent se réorienter, augmenter leur gamme de services, formaliser leur méthodologie d'accompagnement, etc. Elles peuvent également provenir de structures en grandes difficultés et dont la viabilité est en danger. Dans ce cas, l'Agence-conseil doit travailler dans des délais très courts, elle doit rapidement faire l'état des lieux et proposer des pistes de solutions.

D'autres types d'interventions se font durant une procédure d'agrément ou de réagrément d'un projet. Il s'agit de demandes ponctuelles qui ne requièrent pas la conclusion d'une convention entre les parties, mais dont le bon déroulement est essentiel à l'agrément et au financement du projet :

- Lorsque les opérateurs ont transmis leur dossier à l'administration, celle-ci et Brusoc peuvent poser des questions avant de remettre un avis sur leur projet. Il n'est pas rare que des ILDE/EI, préalablement accompagnées ou non par l'Agence-conseil, fassent appel à la Febisp pour les aider à répondre aux multiples questions.
- Lorsque la Plate-forme ES pose à son tour des questions dans le cadre d'une audition, les ILDE/EI peuvent demander à l'Agence-conseil des informations pour préparer convenablement leur audition.
- ➤ En cas de difficulté majeure et avant la décision du ministre de l'Emploi, certaines ILDE/EI demandent le soutien de l'Agence-conseil.

Ainsi, durant les deux périodes d'agrément, l'Agence-conseil doit faire face aux nombreuses demandes provenant des ILDE et des EI. Les délais extrêmement courts et l'absolue nécessité de répondre adéquatement aux questions posées placent les structures dans une situation particulièrement tendue. L'Agence-conseil travaille dans l'urgence et s'efforce de répondre à tous ceux qui lui en font la demande.

Enfin, lorsque les ILDE et les EI rentrent les informations pour le calcul du financement au mois de février, elle peuvent demander à l'Agence-conseil des renseignements sur des modes de calcul. Surtout, lorsqu'elles ne sont pas d'accord avec le financement proposé par l'administration, elles contactent souvent l'Agence-conseil pour obtenir des informations complémentaires et les aider à développer un argumentaire *ad hoc.* Il s'agit également d'une période particulièrement chargée pour les opérateurs et pour l'Agence-conseil.

Dans tous les cas, les informations échangées entre les parties restent confidentielles et l'Agenceconseil s'efforce, après chaque contact, de faire un retour à la structure demandeuse afin que sa situation et l'état d'avancement de son projet soit toujours le plus clair possible.

Notons que le cadre conventionnel de l'Agence-conseil présente l'objet de l'accompagnement et comment son suivi est opéré. Dans ce cadre, il est précisé quel type de services tout porteur de projets en Economie Sociale d'Insertion peut recevoir. Nous avons repris ci-dessous la liste de ces services :

- > Diagnostic du projet et aide au choix d'une forme juridique adéquate.
- > Aide au montage organisationnel et à la rédaction des statuts.
- Aide pour la réalisation d'une étude de marché et une approche clientèle adaptée.
- > Aide à la réalisation d'un plan de formation.
- Aide en termes de GRH: choix d'une Commission Paritaire, statuts accessibles au niveau des travailleurs issus du public-cible, CCT à respecter, relations sociales ...
- > Aide à la réalisation d'un plan d'affaires, y compris le plan financier.
- ➤ Relecture globale du dossier de demande d'agrément pour vérification du respect des prescrits de l'Ordonnance du 18 mars 2004.
- Tout autre service à négocier et le prix s'établira à la suite d'un devis placé en annexe de la convention.

L'accompagnement peut être assuré via des ressources internes ou des experts externes soit via un partenariat (voir le point « Les partenariats »). Au cours de l'année 2016, l'Agence-conseil a assuré 65 contacts avec des porteurs de projets. Ces contacts sont d'ordre divers : question sur le cadre législatif en vigueur, processus pour introduire une demande d'agrément, demande d'accompagnement pour le montage du projet, support de la rédaction du business plan, etc. l'Agence-conseil répond dans la mesure de ses possibilités aux demandes qui lui sont formulées. Et sur base de son examen, il arrive que l'Agence-conseil réoriente les porteurs de projets vers ses partenaires. Au cours de l'année 2016, ce sont 9 porteurs de projets qui ont été réorientés.

3.2 LES PARTENARIATS

3.2.1 LA FEBISP

Les Fédérations de l'Economie Sociale : l'Agence-conseil bénéficie des partenaires mis en place par la FeBISP. Cette dernière en tant que fédération défend les intérêts de ses membres d'un point de vue politique et institutionnel. Dans ce cadre, l'Agence-conseil participe aux Assemblées générales afin de se tenir au courant des évaluations des cadres législatifs, des relations avec les administrations, *etc*.

3.2.2 LA CONCERTATION ENTRE AGENCES-CONSEIL BRUXELLOISES

Depuis 2012, les deux Agences-conseil, la FeBISP et Tracé Brussel, ont amplifié leur concertation et ont des réunions régulières sur le développement du secteur et l'évolution des demandes des porteurs de projets : qualité des dossiers, besoins des porteurs de projets, teneur des questions posées par l'administration et BRUSOC, réponses des porteurs de projets, etc. Elles se concertent surtout sur des projets particuliers. Les Agences-conseil ont abordé les différents services qu'elles offrent aux porteurs de projets ainsi que l'étendue et les limites de leur travail respectif.

3.2.3 LES STRUCTURES DE SOUTIEN AUX PORTEURS DE PROJETS

Au cours des deux périodes d'agrément, la priorité est mise sur l'accompagnement des dossiers d'associations et/ou d'entreprises qui désirent poser leur candidature en tant qu'Initiative Locale de Développement de l'emploi (ILDE) ou en tant qu'Entreprise d'Insertion (EI), conformément à l'Article 2 de la convention avec la Région de Bruxelles-Capitale. Pour les demandes qui sortent de ce cadre, l'Agence-conseil travaille en partenariat avec d'autres structures auprès desquelles elle oriente ces porteurs de projets. Les partenaires avec qui l'Agence-conseil travaille sont : Brusoc, Village Partenaire et Groupe One. Ces structures proposent un travail en amont des projets en Economie Sociale et pas spécifiquement en Economie Sociale d'Insertion. Toutefois, les spécificités de l'Economie Sociale d'Insertion sont peu connues et l'Agence-conseil de la FeBISP reprend les dossiers en bout de course afin de vérifier leur conformité avec leur cadre législatif propre à l'Economie Sociale d'Insertion. Par ailleurs, la FeBISP a échangé à plusieurs reprises avec Brusoc sur la possibilité et l'éventualité de créer des collaborations entre Agence-conseil et l'analyste financier du département finance de Brusoc Impulse Bruxelles.

3.2.4 LA CONCERTATION AVEC L'ADMINISTRATION

Dans le courant de l'année 2016, la FeBISP et l'Agence-conseil ont échangé à plusieurs reprises avec l'administration afin de clarifier certaines zones d'ombre quant au cadre et à l'application de l'Ordonnance de 2004 et de ses Arrêtés. Ces échanges ont permis à l'Agence-conseil de conseiller au mieux les membres de la FeBISP et les porteurs de projets par rapport à divers éléments : demande d'agrément et/ ou renouvellement d'agrément, demande de financement, processus de financement, etc.

3.2.5 LA PARTICIPATION A DES JURYS

Au cours de l'année 2016, l'Agence-conseil a participé à la 23^{ème} édition du prix de l'économie sociale. En tant que praticien représentatif de l'économie sociale d'insertion, elle a été sollicitée pour assister au pré-jury du « Prix de l'économie sociale ». Lors de cette session, ce sont trente-sept dossiers qui ont fait l'objet d'une analyse, à savoir : neuf entreprises bruxelloises confirmées, quinze entreprises wallonnes confirmées, quatre entreprises bruxelloises débutantes et neuf entreprises débutantes wallonnes. Le rôle du pré-jury consiste en la sélection de plusieurs dossiers de candidatures susceptibles d'être primés par le jury plénier. Le choix final doit porter sur une entreprise confirmée wallonne et une bruxelloise et sur une entreprise débutante wallonne et une bruxelloise. Dans ce contexte, l'Agence-conseil a pris connaissance des trente-sept dossiers et a émis selon les grilles d'évaluation établies par les représentants de l'organisation ses avis. Ceux-ci ont été communiqués lors de la séance d'échange le 23 mars 2016. L'objectif de cette séance était que les différents praticiens experts distinguent et sélectionnent parmi les trente-sept dossiers : quatre entreprises bruxelloises confirmées, huit entreprises wallonnes confirmées, deux entreprises débutantes bruxelloises et quatre entreprises wallonnes débutantes.

3.3 SOUTENIR LES DOSSIERS D'ASSOCIATIONS ET / OU ENTREPRISES QUI DESIRENT POSER LEUR CANDIDATURE EN TANT QU'ILDE OU EI

Au cours de l'année 2016, ce sont 29 dossiers qui ont été transmis à l'administration dont 17 réagréments et 12 agréments. Parmi ces dossiers, ce sont 12 dossiers qui ont été traités par l'Agence-conseil de la FeBISP.

- ▶ Pour la période d'agrément et de réagrément de février 2016, trois²³ dossiers ILDE ont été accompagnés par l'Agence-conseil.
- ➢ Pour la période d'agrément et de réagrément d'octobre 2016, neuf²⁴ dossiers ILDE ont été traités par l'Agence-conseil.

	Total	Renouvellement d'agrément					Nouvel agrément		
		EI		ILDE				EI	ILDE
		Membres FeBISP	Non membres FeBISP	Membres FeBISP	ISP	Non Membres FeBISP	ISP	Membres et Non membres	Membres et Non membres
Février 15/02/16	11	0	0	2	1	4	0	0	4
Octobre 15/10/16	18	0	1	5	1	3	0	1	7
Total	29	0	1	7	2	7	0	1	11

3.3.1 DEMANDES D'AGREMENT ILDE OU EI

Il s'agit de l'accompagnement en amont de l'agrément ILDE et EI. Ce sont de nouveaux porteurs de projets qui font appel à l'Agence-conseil pour les soutenir à concrétiser leurs idées. Ce type d'accompagnement peut prendre plus ou moins de temps selon l'état d'avancement du dossier. Le plus souvent, les deux premières rencontres se font de visu, mais le reste de l'accompagnement surtout par échanges téléphoniques ou par courriels. Si l'Agence-conseil rencontre au moins une fois toutes les personnes qui en font la demande, tous ces contacts n'aboutissent pas à un accompagnement ou à une demande d'agrément. Au cours de l'année 2016, ce sont 17 porteurs de projets qui ont contacté l'Agence-conseil.

3.3.1.1 LES CONTACTS N'AYANT PAS ABOUTI A UN ACCOMPAGNEMENT

Beaucoup de personnes prennent contact avec l'Agence-conseil, mais tous ces contacts n'aboutissent pas à un accompagnement. Plusieurs raisons sont pointées : état d'avancement du dossier, projets ne rentrant pas dans les conditions des ILDE ou des EI, etc. Dans certains cas, l'Agence-conseil de la FeBISP procède à une réorientation de la personne. Avant cela, l'Agence-conseil organise toujours une, deux ou trois rencontres. Au cours de l'année 2016, ce sont 4 accompagnements qui n'ont pas abouti à un agrément. La plupart des porteurs de projets ont été réorientés ou informés de l'infaisabilité de leur projet en Economie Sociale d'Insertion.

3.3.1.2 LES ACCOMPAGNEMENTS N'AYANT PAS ABOUTI A UNE DEMANDE D'AGREMENT

Plusieurs porteurs de projet ont été accompagnés par l'Agence-conseil, mais ils n'ont pas introduit de demande d'agrément en 2016. L'accompagnement est encore en cours ou le porteur de projet a finalement décidé de ne pas demander l'agrément. Dans ce cadre, ce sont 5 projets qui n'ont pas encore abouti à une demande d'agrément :

 $^{^{\}rm 23}$ Art2work asbl, Epicerie social de Jette asbl, Régie de quartier d'Anderlecht asbl

²⁴ 8 à l'Infini asbl, Aide alimentaire Jette asbl, Amphora asbl, Centre de formation Bonnevie asbl, Bouillon de culture asbl, Episol asbl, La compagnie des nouveaux disparus asbl, La M.A.I.S asbl, Rock the City asbl.

- Un projet d'insertion socioprofessionnelle via un service d'aide aux familles: l'organisation vise à fournir une aide aux seniors et aux personnes handicapées domiciliées sur le territoire de la ville de Bruxelles afin de leur permettre de rester à domicile et ainsi de leur éviter une hospitalisation ou un placement dans une maison de repos. Le travail de l'aide familiale se résume aux tâches suivantes: tâches familiales ou ménagères légères, aide administrative, aide dans la gestion du budget, soutien à l'hygiène, soutien psychosocial, cuisine, repassage, petites lessives, raccommodage, petites courses. Les contacts et les entrevues se sont succédés avec la directrice afin de définir le projet d'insertion socioprofessionnel. Ce dernier est plus au moins déterminé. Il reste plusieurs aspects techniques tels que la conformité des statuts, l'engagement de personnel public-cible, l'élaboration du plan de formation, etc. à suivre et à finaliser avant l'introduction de la demande.
- Un projet d'insertion socioprofessionnelle via un centre d'activités socioculturelles: le centre organise des activités socio-culturelles, sportives, théâtrales et musicales. Cette structure travaille avec des écoles bruxelloises. Elle organise des animations théâtrales et musicales lors de festivals ainsi que des conférences autour de thèmes socioculturels. A travers ces activités multiples, l'organisation souhaitait inclure une dimension d'insertion socioprofessionnelle. Plusieurs contacts téléphoniques et échanges d'e-mails ont été réalisés afin de cadrer leur demande. A la suite du dernier échange d'e-mails, un certain nombre d'éléments restaient à être éclairés quant à une demande de reconnaissance ILDE. A ce jour, l'Agence-conseil n'a pas eu de suivi quant aux différents points de réflexion restant en suspens.
- Un projet d'insertion socioprofessionnelle via un « Foyer/Bar-petit restaurant social » dans un centre culturel. Ce dernier se veut être un lieu de rencontre, de dialogue et de débat culturel. La programmation s'articule sur deux axes directionnels : les thématiques fortes préétablies et les réalités de la vie quotidienne des habitants. La volonté du centre culturel est de diffuser des œuvres de qualité privilégiant la création. La politique du centre est de continuer à maintenir et à développer la création dans la société, de permettre des échanges entre les différentes générations et des relations proches avec le réseau associatif présent. Dans ce contexte, le centre culturel envisage, en partenariat avec une structure d'économie sociale d'insertion spécialisée dans la petite restauration, d'ouvrir un « Foyer/bar- petit restaurant social » au sein de sa structure pour favoriser les échanges, les débats et les découvertes artistiques. Dans le courant de l'année 2016, plusieurs rendez-vous ont été planifiés afin de définir le cadre de l'activité. Un partenariat s'est développé avec un membre de la fédération pour le volet « snack ». Toutefois, un certain nombre d'obligations légales doivent encore être effectuées (conformité des statuts, engagement du personnel encadrant, définition du plan de formation, etc.) avant que cette structure soit en mesure de solliciter un financement ILDE.
- ➤ Le porteur de projet souhaitait avoir plus de précision sur les prescrits de l'ordonnance de 2004 et connaître la pertinence et le potentiel d'introduire le volet économie sociale d'insertion dans son projet. L'Agence-conseil a rédigé une note dans laquelle elle présente les possibilités qu'offrent les dynamiques de l'économie sociale d'insertion dans la mise à disposition d'infrastructure tels qu'un local dédié à la restauration et la gérance de parking. Depuis l'envoi de la note, l'Agence-conseil n'a reçu aucun retour du porteur de projet.
- Mission Locale de Saint Gilles: le membre a sollicité l'apport de l'Agence-conseil afin d'avoir son avis sur la mise en place d'un nouveau concept en économie sociale d'insertion. Dans ce contexte, une première réunion a été programmée. Celle-ci avait pour but d'exposer les éléments sur la faisabilité et le potentiel du projet. Une note de synthèse a été rédigée dans ce sens, celle-ci présentait tous les points à ne pas négliger dans leur réflexion.
- Jeunes Schaerbeekois au travail (JST): L'Agence-conseil a été contactée par l'Atelier de formation par le travail JST dans le but de programmer une réunion avec deux autres acteurs actifs en économie sociale. L'objectif de celle-ci était d'exposer la faisabilité de développer un projet d'économie en maraîchage biologique dans une commune en partenariat avec deux autres structures. Lors de cette réunion, le projet était encore au stade du concept. Quelques réunions avaient été programmées entre eux au préalable dans le but de préciser, dans un premier temps, le modèle du projet et l'activité économique de celui-ci. L'Agence-conseil a répondu dans la mesure de ses capacités à toutes leurs questions qui étaient (étant donné l'état de leur projet) multiples : quelle structure développer ? Sous quel statut ? Quel modèle économique préconiser ? Quelle gestion du champ envisager, auto-cueillette ? Quelle stratégie commerciale mettre en place, système de panier ? Faut-il envisager des partenariats

avec des épiceries sociales ? Une note de synthèse a été rédigée, celle-ci reprend tous les éléments sur lesquels les acteurs devront se pencher dans un premier temps.

3.3.1.3 LES ACCOMPAGNEMENTS AYANT ABOUTI A UNE DEMANDE D'AGREMENT

- Régie de Quartier Anderlecht : L'objectif de la structure est de permettre l'insertion et la réinsertion socioprofessionnelle de personnes précarisées, émergeant du CPAS (art.60) ainsi que de jeunes demandeur d'emploi (stage de transition en entreprise) en Région bruxelloise par le biais d'une formation qualifiante donnée par des professionnels du secteur (électriciens, plombiers, peintres, carreleurs, plafonneurs, paveurs, couturier, jardinier, ...) qui les encadrent dans leur formation. Ces personnes s'exercent en situation réelle sur des chantiers de rénovation de logements ou de bâtiments confiés notamment par le Foyer anderlechtois et la commune d'Anderlecht. Dans ce contexte, l'organisation envisage sur 2016 d'une part, à veiller à ce que le public cible dispose de formations théoriques dans les écoles, participe à des stages qualifiants et puisse suivre des cours en français. Et, d'autre part, elle souhaiterait augmenter l'offre de formations en lançant une cellule de fontainiers qui sera en charge de l'entretien et la réparation des fontaines se trouvant sur le territoire anderlechtois. Le but du projet serait qu'à terme la cellule propose ses services à d'autres administrations communales et publiques. Un projet de développer une cellule dans les espaces verts est également en cours. L'Agence-conseil a été contactée au cours de la rédaction de la demande d'agrément car plusieurs éléments relatifs au cadre juridique et certains aspects administratifs restaient imprécis. Plusieurs contacts téléphoniques et d'échanges d'e-mails ont été effectués afin d'apporter des précisions et de redéfinir les points de la demande qu'il restait à clarifier. L'Agence-conseil a apporté un soutien dans toute la monture et la finalisation du chapitre 4 de la demande. Celle-ci a été introduite en février.
- Aide Alimentaire Jettoise : L'idée de créer une épicerie sociale au cœur de Jette est née sur base d'un constat : une demande croissante de l'aide alimentaire. Les mécanismes existants ne sont pas suffisants et ne répondent a priori pas aux mêmes objectifs qu'une épicerie sociale. De plus, selon le cadre défini en amont, une épicerie se distingue par une plus grande liberté au niveau des produits et par la participation à hauteur de 50% du prix du marché. L'accès à l'épicerie est principalement réservée aux personnes précarisées sélectionnées sur base d'une enquête réalisée par le CPAS. Dans ce contexte, l'Agence-conseil a tout d'abord été contactée afin de finaliser le business plan du projet. Plusieurs étapes ont été programmées telles que la prise de contacts avec différents organismes : TVA, Afsca, commune et CPAS de Jette, fournisseurs pour les denrées alimentaires, etc. Un certain nombre de rendez-vous ont été planifiés courant de l'année 2016 dans le but de respecter le plan d'action préalablement établi. L'Agence conseil a réalisé un suivi systématique des différentes étapes afin de s'assurer que le plan d'affaire et tous les aspects administratifs avaient été effectués avant l'introduction de la demande d'agrément. L'Agence-conseil a ensuite effectué un accompagnement lors de la demande d'agrément. Le cadre de l'ordonnance a été présenté ainsi que le dossier de demande d'agrément. La rédaction de la demande s'est opérée sur base d'un plan d'action. Celui-ci était agencé sur base des parties de la demande. Une réunion a été programmée à la suite de chaque chapitre. Tout le volet insertion socioprofessionnelle et business plan a été quidé et finalisé. La suite du support s'est réalisé par échanges d'e-mails et contacts téléphoniques. La demande d'agrément a été introduite en octobre 2016.
- Episol: L'objectif de la mise en place de l'ASBL en collaboration avec des services sociaux partenaires était d'offrir un plus à différents ménages dans leur démarche d'émancipation, d'autonomie et de dignité en leur permettant d'acquérir à prix réduit des produits de première nécessité, d'hygiène et d'entretien et cela en leur offrant un espace convivial où ils pourront trouver une écoute et une orientation et participer à des ateliers pour apprendre à consommer mieux et moins cher. Le but d'Episol est de proposer un accompagnement et une approche sociale par la mise en place d'une dynamique de sensibilisation de formation, de coaching et d'acquisition de savoirs. L'Agence-conseil a été contactée début d'année 2016 afin de relire la demande d'agrément. Plusieurs conseils et recommandations ont été suggérés. Le cadre de l'ordonnance 2004 a également été précisé. Toutefois lors du premier dépôt, l'ASBL ne respectait pas un certain nombre de conditions d'agrément, elle n'a donc pas été agréée lors du premier dépôt. Courant du mois d'avril, l'ASBL a repris contact avec l'Agence-conseil. A

- cette suite, un plan d'action a été suggéré et programmé. Toute la partie « description du projet d'insertion, l'accompagnement et le plan de formation » a été relu, commenté et retravaillé. Avec le support de l'Agence-conseil, l'objectif du projet d'insertion a été redéfini, celui-ci vise à outiller des personnes engagées sous article 60. Le plan de formation a également été retravaillé. Les axes de formation ont été précisés. Ceux-ci sont orientés sur le développement des compétences professionnelles (gestionnaire des stocks et magasinier/manutentionnaire) et personnelles (bilan de compétences, suivi psychosocial). Une nouvelle demande a été introduite en octobre 2016.
- La compagnie des nouveaux disparus : L'association a pour but de réaliser, produire et promouvoir tout projet culturel et principalement de type théâtral, mais également les créations, cours, stages, expositions et manifestations à finalité artistique ou de divertissement. La compagnie exerce aussi son activité culturelle dans le domaine des arts forains sous son propre chapiteau avec ses véhicules et ses roulottes pour des tournées nationales. Outre ses spectacles de théâtre, elle peut accueillir d'autres projets culturels ou sociaux sous ses infrastructures. Elle peut assurer la coordination de festivals, ainsi que le prêt et la mise à disposition de matériel technique et structure du spectacle. L'association a également pour but l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi difficile à placer en recourant à une activité productrice de biens et services. La compagnie forme depuis de nombreuses années des techniciens en spectacle et des assistants polyvalents. A travers l'apprentissage de savoir-être et savoir-faire précis, l'ASBL souhaite les encourager à trouver un poste de technicien de spectacle ou d'assistant polyvalent lié à leur formation dans différentes structures culturelles et/ou associatives. Dans ce contexte, la compagnie a pris contact avec l'Agence-conseil afin de s'assurer que leur projet pouvait être reconnu en tant qu'initiative de développement local de l'emploi. Le cadre législatif a été présenté ainsi que la demande d'agrément. L'accompagnement s'est opéré par le biais de réunions et de contacts par e-mails et téléphoniques. Le chapitre 4 a été entièrement rédigé et travaillé en support avec l'Agence-conseil. La demande a été introduite en octobre 2016.
- ➤ La Maïs: L'ASBL a pour objet de permettre l'accès au logement pour des personnes en difficulté à cet égard. Sur le marché privé du logement, elle constitue un intermédiaire qui vise à la gestion d'immeubles en région liégeoise, destinés à un public vivant avec des revenus inférieurs au seuil d'admission au logement social. Elle assure également un accompagnement social et technique, spécifiquement en rapport avec la location d'un logement. Dans le cadre de son activité, l'organisation a décidé d'intégrer un projet d'insertion au niveau de l'administratif et au niveau de la technique. En partenariat avec le CPAS, l'ASBL souhaite attribuer un poste d'assistant polyvalent et un poste de technicien. Son objectif est de permettre à des personnes engagées sous article 60 d'acquérir de l'expérience dans ces deux domaines et de trouver un emploi. Dans ce contexte, l'ASBL a pris contact avec l'Agence-conseil pour présenter le cadre de l'ordonnance et réaliser un accompagnement de leur demande d'agrément. Un premier rendez-vous a été organisé pour présenter le cadre législatif de l'ordonnance et le dossier de demande d'agrément. La suite de l'accompagnement s'est réalisée par contacts e-mails et téléphoniques. La demande a été introduite en octobre 2016.

3.3.2 LES QUESTIONS POSEES PAR L'ADMINISTRATION OU BRUSOC

Après dépôt des dossiers de demande d'agrément, l'administration et Brusoc s'assurent de leur complétude et de leur conformité au regard de l'Ordonnance de 2004 par le biais de questions. Les porteurs de projets sont ainsi conviés à répondre, d'une part, aux questions de l'administration et, d'autre part, à celles de Brusoc. C'est sur base de ces données complémentaires que l'administration pourra se prononcer sur l'agrément des structures. A cet effet, les questions qui sont généralement soumises visent une éclairage sur diverses problématiques ou questionnements qui apparaissent à la lecture des dossiers. Dans le cadre d'une nouvelle demande d'agrément, l'administration centre essentiellement ses questions sur le respect des conditions d'agrément et sur la complétude du dossier. Brusoc limite son intervention sur les éléments financiers qui restent flous et s'assure sur base de ces éléments de la viabilité des projets. L'Agence-conseil a suivi les dossiers suivants pour mieux comprendre les questions et élaborer ensemble des éléments de réponse : Centre alimentaire de Jette, La compagnie des nouveaux disparus, La Maïs.

3.3.3 LES QUESTIONS POSEES PAR LA PLATE-FORME ES

Au cours des deux périodes d'agrément, la Plate-forme ES a auditionné plusieurs projets avant de remettre son avis. Ce dernier est émis une fois que la Plate-forme est en possession de tous les éléments. Un courrier officiel est envoyé aux candidats précisant les points qui seront discutés lors de l'audition. La préparation des auditions se réalise dans un laps de temps assez court. L'Agence-conseil aiguille au mieux les candidats en fonction du temps disponible. Elle prévoit en général un entretien durant lequel le plan de l'argumentation est travaillé. Dans certain cas, les supports visuels sont retravaillés pour s'assurer de leur clarté. A travers les discussions, la Plate-forme va s'assurer de la viabilité des activités et de leur conformité avec l'Ordonnance.

3.3.4 <u>LES DEMANDES DE FINANCEMENT</u>

Pour la demande de financement introduite en février 2016, quatre²⁵ structures non-membre de la FeBISP ont sollicité les recommandations de l'Agence-conseil. Dans ce cadre, elle leur a proposé un soutien et un accompagnement sur :

- > La compréhension de la méthode de calcul des financements utilisés par l'administration.
- La précision du cadre légal de l'octroi des financements.
- ➤ La vérification du tableau récapitulatif du personnel au 15/02 et des conditions d'octroi des financements.
- L'aide à la rédaction des courriers adressés au ministre et à l'administration.

3.3.5 TRACE BRUSSEL

Dans le cadre des deux périodes d'agrément, Tracé Brussel et l'Agence-conseil programment, en février et en octobre, deux réunions de concertation d'avis en tant qu'expert de l'économie sociale d'insertion. L'objectif de ces deux réunions est d'échanger leurs avis et leurs points de vue sur les dossiers.

3.4 ASSURER UN TRAVAIL DE SUIVI AUPRES DES ILDE / EI DONT L'AGENCE-CONSEIL A SOUTENU LE DOSSIER DE CANDIDATURE

3.4.1 LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT ILDE OU EI

Certains projets, déjà agréés, demandent le soutien de l'Agence-conseil dans le cadre de leur réagrément. Il n'est plus entièrement question d'un travail en amont, mais plutôt d'un suivi des projets. Au cours de la période 2016, ce fut le cas pour les structures suivantes :

- Art2work: L'organisation vise via son projet innovant de permettre à des jeunes entre 18 et 30 ans, sans qualification particulière, d'obtenir une expérience professionnelle en tant qu'assistante technique et logistique. Leur parcours dans la structure fait l'objet d'un suivi individuel où formation et coaching sur mesure sont prodigués par l'équipe encadrante. L'objectif de l'organisation est qu'au terme de la formation, les jeunes soient mieux armés pour affronter le marché du travail. Le membre a pris contact avec l'Agence-conseil pour effectuer une relecture complète du dossier avant dépôt. Un travail de lecture commentée a été effectué afin d'aiguiller au mieux l'association pour la rédaction finale du dossier. Ce dernier a été introduit en février 2016.
- Mission Locale d'Ixelles pour l'emploi et la Formation : Le projet développé par la mission est initialement axé sur la rénovation de façades. Le projet poursuit plusieurs objectifs à savoir : formation qualifiante et réinsertion socioprofessionnelle d'un public à faible qualification, en manque d'expérience dans un secteur d'activité ou encore démobilisé suite à une longue période d'inactivité; rénovation urbaine dans les quartiers dégradés; la redynamisation urbaine avec la participation des habitants du quartier. L'Agence-conseil a été contactée pour réaliser une lecture complète du dossier de renouvellement et des plans financiers. Une lecture rapide a été effectuée afin de s'assurer que tous les aspects avaient été intégrés. Le dossier a été introduit en février 2016.

²⁵ Amphora asbl, Régie de Quartier asbl, Espace Bien-Etre, Partenariat Marconi « La petite Miette » asbl.

- Molenbeek Formation: L'organisation s'est lancée dans un nouveau projet en partenariat avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean: une cafétéria-restaurant au cœur « Centre communautaire Maritime », projet de cohésion sociale né dans le cadre du Contrat de Quartier Maritime. Le développement de ce projet s'est justifié par le fait que le secteur est identifié depuis de nombreuses années comme étant en pénurie de main-d'œuvre. L'objectif du projet est de former les jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés aux métiers de commis de salle et commis de cuisine. L'Agence-conseil a été sollicitée pour effectuer une lecture rapide de la demande dans le but de vérifier que tous les éléments étaient en ordre. Le dossier a été introduit en février 2016.
- Amphora: L'association s'est lancée dans une aventure qui a pour mission de favoriser en dehors de tout esprit de lucre, l'accès à des articles d'alimentation, d'hygiène et d'entretien à prix réduit (entre 30% et 90% moindre que le prix « consommateur d'origine ») pour un public en situation de surendettement. Le projet a été développé par le biais des différentes collaborations et il tente de permettre à un certain public de continuer à bénéficier d'une alimentation de base et de qualité le temps que la médiation de dette se mette en route et que des solutions soient envisagées et/ou trouvées. Suite à des changements de direction et de personnel, l'Agence-conseil a été contactée pour repréciser le cadre juridique de l'ordonnance de 2004, les démarches à suivre dans le cadre d'un renouvellement d'agrément. Vu les délais impartis entre la prise de contact et le dépôt du renouvellement d'agrément, l'Agence-conseil a réalisé une lecture sommaire. Le dossier a été introduit en octobre 2016.
- Centre de formation Bonnevie : L'organisation d'insertion socioprofessionnelle a développé en son sein deux activités économiques, à savoir : la mécanique et l'installation de sanitaires et chauffage central pour lesquelles elle demande un réagrément. L'Agence-conseil n'a pas pu réaliser un travail en amont de fond avant le dépôt à cause des délais entre la prise de contact et l'échéance du dépôt. Toutefois, l'Agence-conseil a fait part par courrier électronique de ses inquiétudes quant aux deux projets. Plusieurs échanges téléphoniques ont été effectués dans le but de clarifier un certain nombre d'éléments dont notamment la confusion entre la demande d'agrément et de réagrement. Le dossier a été introduit en octobre 2016.
- Bouillon de culture: Le projet consiste à offrir un espace de rencontre convivial dans un quartier populaire autour d'un petit restaurant de quartier. Un service traiteur s'est greffé sur le projet initial. Son objectif est de répondre à une demande de cuisine du monde. L'Agence-conseil a été contactée afin de réaliser une lecture approfondie de la demande et du volet financier. Le suivi s'est réalisé par échanges d'e-mails et de contacts téléphoniques. La demande a été introduite en octobre 2016.
- Forest: L'association organise la formation par le travail via deux activités de restauration, l'une au MESS de la Cocof et du Mvillage (centre d'entreprises) et l'autre, à l'Auberge de Jeunesse « Sleep Well », cafétéria, petite restauration, petit déjeuner, lunch à emporter, buffets chauds et froids, etc. L'association a également développé une nouvelle activité de vente dans une épicerie durable de ses produits alimentaires transformés: plat à emporter, salades, pâtes séchées, biscuits, etc. Vu les échéances et la date à laquelle le dossier a été transmis, l'Agence-conseil a réalisé une lecture sommaire. Elle a toutefois fait part de ses commentaires sur le volet « épicerie durable » par courriels électroniques. La demande a été introduite en octobre 2016.
- Mission Locale de Molenbeek: Le volet insertion socioprofessionnelle s'est développé dans le cadre de chantiers pédagogiques dans le domaine de la voierie et du parachèvement d'un public fragilisé et ce à la fois via des programmes de transition professionnel et via des partenariats avec les pouvoirs publics et les sociétés de logements sociaux. Vu le laps de temps imparti entre la réception du dossier et l'échéance du dépôt de la demande, l'Agence-conseil a effectué une lecture sommaire du dossier. La demande a été introduite en octobre 2016.
- ➤ Rock the city: L'association a pour projet principal d'apporter un support logistique et technique aux spectacles et évènements organisés sur le territoire de la région de Bruxelles-capitale et d'assurer la gestion, l'entretien et le stockage de matériel utilisé. L'objectif de la structure est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle du demandeur d'emploi dans les secteurs de l'Horeca, de la culture et du tourisme au sens large. L'échéance de dépôt était fort court suite à la réception de la demande. L'Agence-conseil a toutefois fait part de ses remarques qui était principalement axées sur le volet formation. L'échange s'est fait par emails avec l'association. La demande a été introduite en octobre 2016

3.4.2 LES QUESTIONS POSEES PAR L'ADMINISTRATION OU BRUSOC

Lors des dépôts des dossiers de renouvellement d'agréments, l'administration et Brusoc s'accusent de leur complétude et de leur conformité au regard de l'Ordonnance de 2004 par le biais de questionnaire. Les porteurs de projets sont ainsi conviés à répondre, d'une part, aux questions de l'administration et, d'autre part, à celle de Brusoc. C'est sur base de ces données complémentaires que l'administration pourra émettre son avis de réagrément des structures. A cet effet, les questions qui sont généralement soumises visent un éclairage sur diverses problématiques ou questionnements qui apparaissent à la lecture des dossiers. Dans le cadre d'un renouvellement d'agrément, l'administration centre essentiellement ses questions sur le respect des conditions d'agrément et sur la complétude des dossiers. Brusoc limite son intervention sur les éléments financiers qui restent flous et s'assure, sur base des éléments financiers, de la continuité et de la viabilité des projets.

3.4.3 LES QUESTIONS POSEES PAR LA PLATE-FORME ES

En 2016, l'Agence-conseil a suivi deux²⁶ auditions qui ont été demandées par la Plate-forme ES dans le cadre des renouvellements. Suite aux auditions et aux votes, la Plate-forme ES a émis un avis favorable pour les deux structures.

3.4.4 LES CONTACTS REGULIERS AVEC LES ILDE ET EI

L'Agence-conseil maintient des contacts avec les fédérations de l'ESI. Elle est invitée à toutes les Assemblées générales de la fédération et rencontre ainsi 1/3 des ILDE et des EI au minimum six fois par an. L'Agence-conseil prend donc régulièrement le pouls de la situations de chaque membre de la FeBISP et se tient à leur disposition pour toute demande particulière. Par ailleurs, elle entretien des relations régulières avec FeBIO, qui représente également une partie importante du secteur, et Tracé Brussel, également Agence-conseil reconnue en Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, elle contacte régulièrement les projets qu'elle a suivi pour faire l'état des lieux de leur situation et anticiper ensemble leur évaluation.

3.4.5 LE SOUTIEN SUR LES ASPECTS FINANCIERS

A cours de la période de réagrément, l'Agence-conseil a été sollicitée par un certain nombre de membres de la FeBISP. Ceux-ci souhaitaient avoir son analyse sur leurs annexes financières dans leurs demandes de réagrément. Ce support cible principalement sur le plan financier et le plan de trésorerie. Dans certain cas, l'Agence-conseil collabore avec Brusoc afin d'avoir son point de vue.

3.4.6 LE SOUTIEN SUR LES DOSSIERS DE JUSTIFICATIF

Les membres de la Febisp font parfois appel à l'Agence-conseil lors de situations complexes avec les pièces justificatives qu'ils transmettent à l'Administration lors de la remise des documents nécessaires soit, à la liquidation des financements soit, à la suite d'anomalies constatées lors des échanges administratifs. Dans ce contexte, et sur base des éléments dont dispose l'Agence-conseil, elle tente d'informer et de répondre aux membres. Certaines situations demandent plus d'investigations que d'autres. Cela dépend principalement du gestionnaire au sein de l'administration en charge des dossiers ou bien de la complexité de l'affectation des frais de fonctionnement et d'encadrement.

3.4.7 LES DEMANDES SPECIFIQUES

Nous n'avons pas eu de demandes spécifiques cette année.

_

²⁶ 8 à l'infini asbl, Centre Bonnevie asbl.

3.5 SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE LA CONCERTATION AVEC LES ILDE ET LES EI AGREEES EN VUE D'ARRIVER A DES PROPOSITIONS VISANT LES ECONOMIES D'ECHELLE ET UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES

Une des missions de l'Agence-conseil est de soutenir la mise en place de la concertation avec les ILDE et les EI déjà agréées en vue d'arriver à des propositions visant des économies d'échelle et une meilleure utilisation des ressources. La formation du public-cible est la mission principale de l'ESI et celle pour laquelle la Région de Bruxelles Capitale la finance. Il n'est pas possible de faire des économies d'échelle au niveau du personnel encadrant sous peine de mettre à mal la qualité de la formation dispensée. Par contre, l'Agence-conseil peut favoriser des partages de pratiques pédagogiques. Les secteurs d'activités dans lesquels sont présentées les ILDE et les EI sont peu sujet à des économies d'échelle. C'est particulièrement le cas pour les services aux personnes. Rajoutons que l'ESI s'adresse souvent à une clientèle précarisée, ce qui rend difficile la mise en place d'économies d'échelle. L'Agence-conseil peut par contre fournir des informations nécessaires à certains secteurs d'activités, permettant aux ILDE et aux EI de partager du matériel lorsque ceci est nécessaire.

Par ailleurs, en 2016, deux midi-FeBISP spécifiques à l'ESI ont été organisés :

- ➤ La commission paritaire du secteur socio-culturel (329), avec Pierre Malaise, directeur de la CESSOC
- La participation des travailleurs à la gouvernance de l'entreprise avec l'intervention de Xavier Roberti, de l'Union des Scop.

Ces deux événements ont été l'occasion d'échanger sur des thèmes qui représentent un fort enjeu pour les structures et qui les concernent dans leur gestion quotidienne.

4 LES DOSSIERS TRANSVERSAUX ISP ET ESI

4.1 LES CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

La FeBISP maintient depuis sa création des contacts avec les partenaires sociaux aussi bien du banc patronal que syndical.

Avec les organisations syndicales, des réunions de concertation sont organisées à raison de minimum trois fois par an. Ces réunions permettent d'échanger les points de vue sur les matières liées aux politiques d'emploi, de formation et d'insertion en RBC.

En 2016, au cours de trois réunions, les sujets abordés ont eu trait aux nouvelles modalités de contrôle des chômeurs élaborées par Actiris, aux données sensibles dans le cadre du FSE, au projet de réforme de l'ordonnance sur l'économie sociale et à celui portant sur la réforme des mesures emploi.

4.2 LA PARTICIPATION A DES JURY ET/OU FONDATIONS

Cette année, la FeBISP a été sollicité par le fonds Vinci afin de participer au jury sélectionnant les projets auxquels le Fonds allait faire des dons.

4.3 LES MESURES REGIONALES D'AIDE A L'EMPLOI

4.3.1 LES PRIMES ACS

Après la clôture de la phase d'évaluation enclenchée par Actiris, le gouvernement régional a annoncé sa volonté de réforme du dispositif ACS en 2016. En vue de cette réforme, la FeBISP a collaboré étroitement avec les fédérations patronales de la CBENM pour mettre en évidence l'importance du maintien des principes fondateurs du dispositif. Ces principes sont les suivants :

Le caractère indispensable des emplois ACS au fonctionnement des secteurs non marchands. En effet, les postes sous statut ACS représentent un caractère structurel pour le financement des dispositifs.

- La garantie des priorités en termes d'attribution des postes.
- L'amélioration du dispositif en vue d'une plus grande efficacité de soutien aux actions.
- L'amélioration du fonctionnement du dispositif : financement des primes à hauteur des coûts salariaux des postes de travail, maintien des avances, reconnaissance de l'évolution des niveaux de qualification des postes.

4.3.2 LES ACS D'INSERTION

Dans le contexte de la Garantie pour la Jeunesse, le contrat d'insertion fut instauré en vue de lutter contre le chômage des jeunes bruxellois et les discrimination à l'embauche. Le dispositif vise à offrir une première expérience professionnelle et un développement des compétences aux jeunes en leur procurant un contrat de travail de 12 mois puis un accompagnement à l'emploi en fin de contrat. Les conditions d'accès imposent à l'employeur de relever du secteur non marchand ou public et de faire exécuter les activités des contrats d'insertion en Région de Bruxelles-capitale. Les contrats d'insertion s'adressent aux jeunes de moins de 25 ans, domicilié en RBC, inscrits chez Actiris depuis au moins 18 mois et au maximum 24 mois, sans avoir cumulé plus de 90 jours de travail. Les emplois ainsi dégagés sont couverts par une prime annuelle de 27 000 euros/ ETP.

Le rôle de la FeBISP a consisté à faire préciser les conditions d'octroi, à vérifier la pleine diffusion de l'information sur ce nouveau dispositif d'appel à projets, à garantir le caractère spécifique de la mesure en vue de ne pas le confondre avec le dispositif Acs existant. Le soutien aux membres a également été assuré pour vérifier la compatibilité de l'engagement d'un Acs d'insertion avec le statut de public-cible en ILDE. La mise en route du dispositif, prévue pour juillet 2016, a quelque peu été retardée au vu de la difficulté pour Actiris de présenter les candidats au profil recherché en nombre suffisant.

La FeBISP sera attentive à l'évaluation de ce nouveau dispositif, notamment en termes de garantie de son efficacité à offrir un réel débouché sur le marché du travail à l'issue de cette expérience professionnelle. Il s'agira également de veiller à garantir les moyens nécessaires pour encadrer adéquatement le public sous contrat d'insertion.

4.4 LES MESURES REGIONALES D'AIDE A L'EMPLOI

Durant l'été 2016, le gouvernement bruxellois a adopté une réforme des aides à l'emploi « groupes-cibles ». Celle-ci se traduit par un remaniement des deux leviers de la politique « groupes-cibles » : réductions de cotisations patronales (ONSS) pour certaines catégories de demandeurs d'emploi engagés dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'emploi d'une part et, activation d'allocations de travail de ces mêmes travailleurs d'autre part.

Les (futurs) travailleurs concernés par ces mesures sont les jeunes de moins de 30 ans, les peu qualifiés, les demandeurs d'emploi de longue durée ainsi que les travailleurs âgés.

Organisé sous le mot d'ordre de la simplification, le nouveau système repose sur trois types de dispositifs :

- 1. Insertion, dont les mesures SINE, PTP, ACS et Articles 60,§7
- 2. Activation, dont la mesure Activa
- 3. Rétention des travailleurs âgés

Les ILDE et EI comptent, parmi leur public cible et encadrants, de nombreux travailleurs concernés par ces mesures et dispositifs.

Fin décembre 2016, une Plate-forme de l'ES a été convoquée, ainsi que des experts du secteur de l'ES, afin que le Cabinet du Ministre Gosuin présente sa note d'orientation relative à l'entrepreneuriat social. Dans la mesure où les EI et les ILDE ont largement recours aux mesures d'aides à l'emploi, la réforme des mesures régionales d'aide à l'emploi et l'évolution du cadre législatif ESI doivent se faire en parallèle dans une logique de cohérence et en concertation avec le secteur.

Début 2017, le CESRBC a été sollicité pour émettre un avis sur l'avant-projet de réforme des aides à l'emploi.

4.4.1.1.1 EVOLUTION DU DOSSIER

4.4.1.1.1.1 Travail en interne

Au cours de l'été, le Cabinet du Ministre Gosuin a évoqué un projet de réforme des mesures régionales d'aide à l'emploi. Parmi celles-ci, une nouvelle mesure consisterait en une fusion des dispositifs SINE et PTP, accompagnée de nouvelles conditions d'accès pour le public et de mises en œuvre pour les structures.

Sur cette base, la FeBISP a identifié les conséquences éventuelles de cette évolution pour ses membres employeurs de personnel sous statut SINE et/ou PTP d'une part et de personnel sous les autres statuts (Activa, Article 60§7) d'autre part. Forte de ces constats, elle en a communiqué ses conclusions à la CBENM, qui représente le Secteur bruxellois non marchand au sein du CESRBC.

4.4.1.1.1.2 Travail de représentation

Via la CBENM, la FeBISP a fait part de ses questions, commentaires et recommandations quant à la refonte des aides à l'emploi et a contribué à l'avis émis par le CESRBC. Au CESRBC, via sa participation à la Plateforme de l'ES, la FeBISP a soulevé certaines interrogations et demandé que des précisions soient apportées quant au projet sur l'entrepreneuriat social.

4.4.1.1.2 RESULTATS OBTENUS

Fin 2016, aucune nouvelle note officielle n'indiquait les orientations prises par le projet de réforme des aides à l'emploi. Compte tenu de la date de la tenue de la Plateforme au cours de laquelle la note d'orientation sur l'entrepreneuriat social a été présentée, 2016 s'est achevée sans plus de précisions.

4.4.1.1.3 PERSPECTIVES

En revanche, 2017 devrait être le théâtre d'une avancée de la concertation, tant sur les aides à l'emploi que sur le projet de nouvelle ordonnance relative à l'économie sociale.

5 LA FEBISP, FEDERATION D'EMPLOYEURS DU SECTEUR NON MARCHAND

5.1 LA CONCERTATION DANS LES INSTANCES PATRONALES

5.1.1 LA CESSOC ET LA FESEFA

La Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et SocioCulturel est reconnue comme organisation représentative des employeurs privés des secteurs sportif et socioculturel francophones et germanophones en Commission Paritaire 329 et en Sous-Commissions Paritaires 329.02 et 329.03, ainsi que dans les Fonds sociaux sectoriels dédiés à l'emploi et la formation.

Elle regroupe 12 fédérations membres qui affilient elles-mêmes les employeurs ou groupements d'employeurs du secteur privé actifs dans les sous-secteurs de la Commission paritaire faîtière 329.00. Le Socioculturel regroupe les sous-secteurs suivants : éducation permanente, insertion socioprofessionnelle et économie sociale d'insertion, organisations jeunesse et centres de jeunes, centres culturels, établissements sportifs, fédérations sportives, centres d'expression et de créativité, bibliothèques, télévisions locales, tourisme non commercial et institutions muséales, médiathèque, organisations non gouvernementales de coopération au développement ainsi que les associations socioculturelles germanophones. La Confédération exerce une action de représentation des employeurs concernés par ces secteurs, tant sur le plan sectoriel que sur le plan intersectoriel.

La représentation patronale à la CESSoC transite par la FESEFA qui regroupe environ 350 associations relevant du champ de l'éducation permanente ou de l'insertion socioprofessionnelle et plus récemment de celui de l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, ainsi que le secteur de l'économie sociale d'insertion.

Dans le cadre de sa participation aux réunions d'instances de la CESSoC et de la Fesefa, les matières suivantes ont été abordées :

- > Tax shift et implication pour le secteur socioculturel
- Maribel social: dotations, appel à projets et attribution des nouveaux emplois
- > Cohésion sociale en Région de Bruxelles-capitale
- > Champ de compétence des entreprises d'insertion au regard du champ de compétence de la sous-Commission paritaire francophone
- > Loi Peeters sur le travail sur mesure
- > Pacte pour un enseignement d'excellence
- Cotisation Formation continuée Fonds groupe à risque et Efforts de formation
- Congé éducation payé : tarif maximum des formations éligibles
- > Cotisation pour la formation des groupes à risque
- Plan d'action du Fonds social du secteur socioculturel et sportif
- > Reclassement professionnel
- > Décret sur l'emploi socioculturel en Communauté française
- > Réforme des aides à l'emploi APE en Région wallonne
- > Utilisation des sommes du Fonds des Equipements et Services Collectifs

5.1.2 LA CONFEDERATION BRUXELLOISE DES ENTREPRISES NON MARCHANDES (CBENM)

5.1.2.1 RAPPEL DU CADRE

La Confédération Bruxelloise des Entreprises Non Marchandes (CBENM) est l'organisation représentative des employeurs du secteur non-marchand de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est une confédération qui regroupe des représentants des secteurs des soins de santé, des institutions d'éducation et d'hébergement, du bien-être et de l'action sociale, des secteurs socioculturel et sportif, de l'aide à domicile, de l'art du spectacle et de l'enseignement.

A ce titre, la CBENM siège dans différents organes ou conseils à gestion paritaire dont, entre autre, le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, La Plateforme de l'Économie Sociale, la Commission Régionale de Développement, les Comités de gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris.

5.1.2.2 LES PRINCIPAUX DOSSIERS DE LA CBENM EN 2016

5.1.2.2.1 LE SUIVI DE LA REGIONALISATION DES MATIERES EMPLOI ET SANTE, SUITE A LA 6^{EME} REFORME DE L'ÉTAT

La CBENM a participé et alimenté la réflexion sur les matières suivantes :

- L'alliance Économie Emploi formation en s'impliquant dans les travaux de la Task Force mise en place par le gouvernement régional
- La mise en place du nouvel OIP régional pour le volet santé de la 6^{ème} réforme de l'État.
- De manière plus particulière, le suivi de la réforme des aides à l'emploi dont les ACS.

5.1.2.2.2 <u>LES MANDATS DANS LES DIFFERENTS LIEUX REGIONAUX D'AVIS OU DE GESTION PARITAIRE</u>

LA CBENM continue à prendre toute sa place dans la représentation des employeurs non marchands en région bruxelloise. Outre les mandats déjà assurés, en 2016, la CBENM a aussi obtenu des mandats dans les organes suivants :

- La Commission Régionale de Développement
- La Commission Titres-services
- La Commission Fonds de formation Titres-service
- La Commission d'agrément pour le Congé Education

Ces différents mandats sont assurés, soit par le permanent de la CBENM, soit par des membres du Conseil d'Administration.

Cela représente un travail important, mais l'ensemble de ces mandats permet d'avoir une réelle représentation des employeurs du non-marchand, à l'égal des autres interlocuteurs sociaux.

5.1.2.2.3 LA POURSUITE DU PROJET ÉNERGIE

Pour rappel, ce projet vise à apporter aux associations des secteurs non marchands bruxellois un soutien pour favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Initié en 2015, les premières actions concrètes ont débuté en 2016. Les modules d'information et de sensibilisation ont suscité beaucoup d'intérêt de structures du non-marchand, dont des organismes d'ISP.

Ce projet sera reconduit en 2017.

5.1.2.3 LE SUIVI DES TRAVAUX DU CESRBC

Dans le cadre de son mandat comme représentant du banc patronal non marchand, la CBENM participe aux travaux du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale. La CBENM fait valoir régulièrement ses points de vue durant l'élaboration des 102 avis émis par le Conseil²⁷ en 2016.

Dix-sept de ces avis ont concerné plus particulièrement les matières liées à l'emploi, à la formation, à l'économie sociale ou aux relations sociales :

- L'avis 2016-001 portant sur le Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au stage de première expérience professionnelle.
- ➤ L'avis 2016-002 portant sur l'Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant les autorités chargées de la surveillance et du contrôle en matière d'emploi et portant des modalités relatives au fonctionnement de ces autorités.
- L'avis 2016-004 portant sur l'Avant-projet d'ordonnance portant sur l'intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale.
- L'avis 2016-016 émis par le Conseil d'Administration du 7 mars 2016 sur l'Avant-projet d'arrêté de la Commission communautaire française portant sur l'exécution du décret du 17 mars 1994 portant sur la création de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle.
- ➤ L'avis 2016-21 portant sur l'Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 février 1998 déterminant les critères de répartition des subventions accordées aux pouvoirs locaux occupant des agents contractuels subventionnés et l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2002 relatif au régime des contractuels subventionnés.
- ➤ L'avis 2016-023 portant sur l'Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'article 16bis de l'arrêté royal du 23 juillet 1985 d'exécution de la section 6 octroi du congé-éducation payé dans le cadre de la formation permanente des travailleurs du chapitre IV de la loi de redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales.
- > L'avis 2016-025 portant sur le Plan d'action stratégique des partenariats d'Actiris 2016-2017.
- > L'avis 2016-030 portant sur le Projet d'ordonnance tendant à lutter contre certaines formes de discriminations et à promouvoir l'égalité de traitement.
- ➤ L'avis 2016-041 portant sur le Plan Régional d'Innovation 2016-2020 et l'Avant-projet d'ordonnance visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides à finalité non économique en faveur des organisations non-marchandes, des organismes de recherche et des entreprises et l'Avant-projet d'ordonnance visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises et des organismes de recherche assimilés à des entreprises.
- L'avis d'initiative 2016-045 portant sur l'Avis d'initiative relatif à la migration économique et l'occupation des travailleurs étrangers en Région de Bruxelles-Capitale.

_

²⁷ https://ces.irisnet.be/fr/avis/avis-du-conseil/par-date/2016?b_start:int=100

- La contribution 2016-055, adoptée par le Conseil d'administration, relative au Plan de formation 2020 et aux notes stratégiques concernant la Validation des compétences, la Formation en alternance, les Pôles Formation-Emploi et les Stages.
- ➤ La deuxième contribution 2016-057, adoptée par le Conseil d'administration, relative à la réforme des dispositifs d'aide à l'emploi.
- L'avis 2016-061 portant sur l'Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services.
- ➤ L'avis 2016-084 portant sur l'Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale organisant le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi résidant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.
- ➤ L'avis 2016-100 portant sur les mesures complémentaires nouvelles en matière de diversité et de lutte contre les discriminations à l'embauche.
- L'avis 2016-101 portant sur l'Avant-projet d'ordonnance modifiant la loi du 20 juillet visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité et l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services.
- ➤ La contribution 2016-102, adoptée par le Conseil d'Administration et portant sur la Contribution relative à l'avant-projet d'ordonnance relative aux aides à l'emploi accessibles en Région de Bruxelles-Capitale.

Comme en 2015, le nombre d'avis ou de contribution du CESRBC a été particulièrement important (plus de 100 !). C'est lié principalement à la poursuite de la mise en place de la 6^{ème} réforme de l'État et des premières concrétisations du Plan stratégique 2025.

Les quatre mandataires de la CBENM au sein du Conseil suivent et participent activement aux travaux, tant au niveau du Conseil d'Administration que de la Plénière ou des Commissions qui préparent les avis.

5.1.2.4 NOTRE IMPLICATION AU SEIN DE LA CBENM

Pour rappel, nous représentons la CESSoC au sein des instances de la CBENM. A ce titre, nous siégeons à l'Assemblée générale, au Conseil d'administration et au Bureau. Les prises de position au sein de la CBENM se font en concertation avec nos collègues de la CESSoC qui y siègent également. Nous assurons par ailleurs un des quatre mandats de la CBENM au sein du CESRBC.

5.1.3 LA COMMISSION PARITAIRE 329 ET LA SOUS-COMMISSION PARITAIRE 329.02

La FeBISP, via la Fesefa, possède un mandat de représentation de la CESSoC dans la Commission Paritaire 329 et dans la Sous-Commission Paritaire 329.02. Instituées pour toutes les branches d'activité, les Commissions Paritaires ont pour objectif de regrouper les entreprises exerçant des activités similaires afin de les soumettre à des règlements adaptés aux conditions de travail.

A la Sous-Commission Paritaire 329.02, dont le champ de compétence comprend les sous-secteurs relevant des matières socioculturelles et sportives et inclut, entre autres, l'insertion socioprofessionnelle et les initiatives locales de développement pour l'emploi bruxelloises, un mandat effectif a été attribué à la FeBISP en couplant la fonction de représentation à celle de porte-parole adjoint. En 2016, la SCP 329.02 s'est réunie à 6 reprises. Les matières suivantes ont été abordées :

- Procédure de validation des compétences pour la fonction de régisseur : organisation d'une rencontre avec le consortium de validation des compétences
- Examen de dérogation à la limite minimale d'un tiers de la durée de travail d'un travailleur à temps plein
- Examen de dossiers d'avantages non récurrents liés aux résultats (dossiers « bonus »)
- Demande de reconnaissance du congé éducation payé pour des sessions de formation organisées par les professionnels du secteur. Les formations sectorielles reconnues par une décision de la Commission paritaire compétente ouvrent le droit au congé-éducation payé. Il s'agit là de formations techniques répondant le plus souvent à un souci d'adaptation aux spécificités sectorielles des métiers. Leur organisation pratique peut être déléguée par la commission paritaire, à un institut de formation ou à une entreprise. Le contenu du

- programme, la durée (au minimum 32 heures pour garantir la reconnaissance), le coût horaire et les objectifs poursuivis sont débattus en Commission paritaire.
- ➤ La formation continuée des groupes à risque : réflexion sur la politique concertée de formation et son organisation au Fonds social sectoriel.
- Avis sur le champ de compétence des entreprises d'insertion commerciale : il s'agissait de veiller à ce que les modifications proposées au champ de compétences de certaines Commissions paritaires s'opèrent en excluant les entreprises d'économie sociale d'insertion qui relèvent de la CP 329.

Les conventions collectives de travail suivantes ont été signées en 2016 :

- Convention collective de travail relative à la prime de rattrapage au profit des associations ex-Fonds des Equipements et Services Collectifs (Fonds social dédié au financement des projets d'accueil de l'enfant, dans le cadre d'une politique de l'emploi).
- Cohésion sociale : Convention collective de travail relative à la liquidation des sommes
 2015 pour le secteur de la Cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale

5.1.4 <u>LE COMITE DE PILOTAGE TRIPARTITE</u>

La FeBISP assume la responsabilité patronale aux Comités de pilotage tripartite²⁸ investis d'un rôle de vérification et de contrôle des modalités de mise en œuvre de l'accord non marchand 2000/2005 et partant des accords intervenus ultérieurement dans ce cadre. Les points abordés lors des quatre réunions (volet communautaire et volet régional) en 2016 sont les suivants :

Pour le volet communautaire :

- Dépôt et identification des masses salariales annuelles pour financer l'accord non marchand.
- > Contrôle de l'équilibre général du dispositif.
- Préfinancement des actions ISP par le biais du Fonds social européen procédures d'avance et de liquidation des montants.
- Aménagement de la fin de carrière :
 - o Cadastre des heures : décompte des heures de réduction du temps de travail.
 - o Délais de liquidation des subventions destinées à financer l'embauche compensatoire.
 - Frais de fonctionnement de l'asbl Réduire et Compenser : l'asbl est exposée à des dépenses en fonctionnement plus élevées que son niveau de recettes. Cette situation est due au coût important de la masse salariale du personnel en charge de la gestion de l'asbl. La FeBISP a donc soutenu, via le Comité de pilotage tripartite, une demande de péréquation du montant de la subvention allouée. Cette demande n'ayant pas abouti, elle restera donc prioritaire pour 2016.

Formation continuée :

- o Identification et dépôt des masses salariales pour le calcul de la subvention annuelle.
- Dépôt du plan de formation annuel.
- o Détermination des dépenses éligibles.
- o Délais de liquidation des subventions destinées à financer la formation continuée.
- Modalités de la liquidation des subventions liées à l'activité des délégations syndicales pour les employeurs impliqués dans une démarche de représentation syndicale interassociations.
- Montant alloué à la délégation syndicale inter-associations : montant de l'indemnité accordée à l'employeur dont le délégué mandaté par une organisation syndicale est en contrat de travail avec l'association.
- > Examen et appui des recours individuels

²⁸ Les Comités tripartites sont composés des représentants des Ministres concernés qui en assument la présidence ainsi que des Administrations concernées et des partenaires sociaux du secteur ISP.

Avis du Comité de pilotage tripartite sur le projet d'Arrêté modifiant l'Arrêté 2001/549 : bien qu'annoncé, ce point a été reporté.

Abordés dans le cadre des réunions de Comité de pilotage tripartite, les points suivants n'ont pas abouti en 2016. Ils concernent le suivi des mesures de l'Accord non marchand :

- Financement de la prime exceptionnelle pour tous les travailleurs affectés aux actions ISP dans le cadre du Décret Cocof. Ce point est en attente d'une décision politique.
- ➤ Prise en charge du différentiel ACS : supervision et soutien aux opérateurs pour l'opération de cadastre, suivi du mode de calcul, de liquidation et de justification des sommes. Ce dossier n'a pas été suivi en 2016 et devra faire l'objet d'un suivi en 2017.
- Réflexion sur la prépension conventionnelle en vue de permettre au secteur de l'ISP la mise en application de la CCT interprofessionnelle n°17 du CNT du 19 décembre 1974 et de la CCT sectorielle du 30 mars 2009, poursuivie par la CCT du 19 décembre 2011. Ce point est en attente d'une décision politique.
- Augmentation du nombre de catégories Cocof dans le cadre de l'agrément en fonction du nombre d'heures de formation conventionnées.

Pour le volet régional :

- Prolongation du mécanisme de refinancement des Missions Locales via Actiris (volet régional) et perspective du maintien des moyens alloués à l'occasion de la mise en œuvre du nouveau dispositif de financement des Missions locales via l'Ordonnance.
- Mécanisme de financement de la formation continuée du personnel affecté aux actions d'ISP dans les Missions locales.
- Mécanisme de financement de l'embauche compensatoire du personnel affecté aux actions d'ISP dans les Missions locales.
- > Suivi des mesures de l'Accord non marchand : ce point n'a pas été traité en 2016.

5.1.5 LE FONDS 4S OU LE FONDS SOCIAL SOCIOCULTUREL ET SPORTIF

Grâce à l'effet de cascade des mandats sur le banc patronal décrit ci-dessus, la FeBISP siège, en représentation d'un mandat attribué à la CESSoC, au Comité de gestion du Fonds social socioculturel et sportif (Fonds 4S). Le Fonds 4S s'adresse potentiellement à quelque 24 750 travailleurs employés par les quelques 3.580 associations issues des 14 sous-secteurs de la SCP 329.02 que sont les centres culturels, les bibliothèques, les ludothèques et médiathèques, les associations et clubs sportifs, les associations de radiodiffusion et/ou télévision non commerciales, les initiatives de développement communautaires, les organisations d'éducation populaire, de travail socio-culturel et d'éducation permanente, les organisations de protection de l'environnement, les organisations et mouvements de jeunesse, les centres et maisons de jeunes, les organisations de formation professionnelle et de recyclage, les organisations touristiques non commerciales, les organisations de coopération au développement, les organisations pour la promotion d'une conception idéologique, les musées et services éducatifs, les associations des arts plastiques et littéraires, les Initiatives Locales de Développement pour l'Emploi ainsi que les organisations encadrant ou soutenant ceux et celles cidessus. Le Fonds a pour objet de stimuler toute initiative de formation, d'emploi et d'éducation dans le secteur, notamment au profit des groupes à risque.

En 2016, le Comité de gestion a maintenu la mise en œuvre d'un plan d'action visant à l'allocation optimale et de la rentabilité des moyens disponibles. Le plan d'action comprend plusieurs types d'actions :

L'accompagnement d'équipe(s) permet à une ou plusieurs équipes de questionner le projet de l'association ou d'interroger ses pratiques, ses modes de fonctionnement et ses rapports à l'extérieur. Cette démarche est facilitée par l'apport d'un tiers. L'accompagnement peut prendre de multiples formes et aborder l'élaboration, le suivi, l'évaluation d'un projet associatif, l'organisation du travail, l'analyse d'une situation ou d'une pratique. Il peut également se centrer sur une "dimension relationnelle" concernant

les travailleurs entre eux et/ou en relation avec le public bénéficiaire. En 2016, le Fonds 4S a soutenu 185 initiatives d'accompagnement pour un montant total engagé de 477.530,28 euros. Les projets d'accompagnement d'équipe font l'objet d'une sélection par le comité de gestion du Fonds deux fois par an.

- ➤ Le catalogue de formations Formapef constitue une offre de formation commune à 4 Fonds de l'APEF. L'accès à ces formations se rangeant dans des thématiques standardisées est gratuit pour les travailleurs issus d'organismes cotisant à un de ces Fonds. En 2016, l'enveloppe budgétaire allouée au catalogue Formapef a été épuisée dès la fin du 1^{er} semestre.
- ➤ Le Fonds 4S soutient des actions de formation spécifique répondant à un besoin particulier des associations. Il n'y a pas de thématiques prédéfinies. La formation est soit individuelle, soit collective. Elle ne peut excéder 60 heures. La demande ne peut être par ailleurs déjà rencontrée dans le cadre de l'offre contenue dans le catalogue Formapef cité ci-dessus. En 2015, 314 dossiers ont été acceptés pour un montant total engagé de 490.889,14 euros. Par ailleurs, si le projet s'adressant à un ou plusieurs travailleurs d'une association dépasse les 60 heures de formation, il relève d'un projet de formation longue.
- Enfin, 78 associations ont opté pour la possibilité d'organiser une formation en entreprise, pour un budget total engagé de 181.097,14 euros.
- ➤ Le Fonds 4S garantit le remboursement des frais d'inscription à des formations organisées par des tiers, spécialement dans les secteurs touchant à la bureautique et l'informatique, la gestion administrative et comptable, la législation, les langues, la gestion du stress, de conflit et de l'agressivité, la conduite de réunions, la dynamique de groupe ou encore le secourisme... Le Fonds 4S intervient avec un plafond journalier ainsi qu'un montant plafonné par action de formation. 11.517 heures de formation ont été dispensées dans ce cadre en 2015, au profit de 997 participants pour un montant total engagé de 119.471,4 euros.
- ➤ Le Fonds 4S propose également une offre de reclassement professionnel aux travailleurs licenciés âgés de plus de 45 ans ou prestant un préavis de plus de 30 semaines (quel que soit l'âge du travailleur) et relevant de la CP 329.02. Le Fonds 4S se substitue ainsi à l'obligation de l'employeur qui licencie, dans une série de démarches tant vis-à-vis des travailleurs licenciés que des opérateurs de reclassement. 189 demandes recevables ont été introduites en 2016 dans le cadre de ce dispositif.

En vertu d'un équilibre budgétaire à trouver pour soutenir cette offre de formation très variée, le Fonds 4S garantissait, une intervention de 75% du montant accordé. Le bilan en fin d'année 2016 a permis l'intervention à hauteur de 90% du montant accordé.

Le Fonds 4S a poursuivi en 2016 sa réflexion de structuration des actions de formations en vue de cibler des actions répondant au mieux aux publics-cibles visés : groupes à risques, demandeurs d'emploi, nouveaux travailleurs, travailleurs âgés, travailleurs en quête de professionnalisation. Ce travail a été finalisé fin de l'année 2016 et débouche sur un nouveau plan d'action où les projets peuvent être déployés dans les limites d'un budget maximal autorisé par association pour la période de 2017 à 2019.

5.1.6 LE FONDS MARIBEL SOCIAL

Régis par l'Arrêté du 18 juillet 2002, les Fonds Maribel Social des secteurs non marchands assurent plusieurs missions, à savoir, la création d'emplois supplémentaires, la diminution de la pénibilité du travail, la réponse aux besoins et l'amélioration de la qualité des services. Chaque Fonds Maribel Social fonctionne selon un mécanisme similaire établi sur base d'un prélèvement de l'ONSS sur les cotisations patronales du secteur. La somme de ces réductions, appelée *dotation*, est versée au Fonds Maribel Social. La dotation d'un Fonds Maribel dépend donc du volume de l'emploi de son secteur. Cette dotation mutualise les moyens du secteur, redistribués sous forme d'emplois supplémentaires créés sur base d'appels à projet et gérés par le Comité de Gestion du Fonds Maribel Social. Un Commissaire du Gouvernement assiste aux réunions avec une voix consultative. Il supervise la conformité de l'organisation du Fonds avec les dispositions régissant le dispositif par Arrêté royal et peut émettre des recours contre les décisions du Comité de Gestion qu'il estime être en contradiction avec les lois et réglementations.

Dans le cadre de la gestion régulière du Fonds Maribel Social, la FeBISP sert d'intermédiaire entre ses membres et le Comité de gestion du Fonds afin d'apporter aux dossiers, qui sont transmis à ce dernier, toutes les informations nécessaires à son traitement (délai d'engagement, diminution temporaire du volume de l'emploi, glissement de subvention, transfert de postes, respect des plafonds de rémunération, etc). La FeBISP veille également à informer ses membres sur le montant des dotations annuelles et sur les procédures de liquidation des subventions.

En 2016, le Gouvernement fédéral a pris une série de décisions importantes résumées sous le vocable "tax-shift" pour les secteurs non marchands. Les sommes ainsi dégagées furent réservées d'une part aux réductions de cotisations patronales et à la création d'emplois Maribel supplémentaires, d'autre part. En ce qui concerne les dotations supplémentaires au Fonds Maribel social, les partenaires sociaux ont décidé de répartir équitablement la somme entre l'augmentation de l'emploi et la croissance des subventions des emplois déjà attribués. Une réserve équivalente à 5% des dotations fut également décidée.

Dès lors, la subvention mensuelle d'un Equivalent temps plein a été relevée pour atteindre un montant de 36 764 euros par Equivalent temps plein.

Par ailleurs, un appel à candidatures a été lancé pour la création de 65 postes mi-temps. Ces emplois supplémentaires ont été octroyés à raison d'un mi-temps maximum par association et doivent faire l'objet d'un engagement à durée indéterminée vu le caractère structurel du dispositif Maribel social. Les conditions d'attribution des emplois étaient les suivantes :

- Condition d'appartenance sectorielle : les associations candidates doivent ressortir de la Scp 329.02.
- Condition d'augmentation du volume de l'emploi

Les nouveaux emplois devaient respecter l'un des critères suivants :

- Le renforcement d'une fonction insuffisamment présente dans l'asbl : animation, pédagogie, administration, technique
- ➤ La mutualisation des ressources entre plusieurs asbl dans le cadre de leurs contraintes et applications légales
- > Le renforcement du travail syndical

Par ailleurs, chaque sous-secteur prévoyait des critères adaptés. Pour les secteurs relevant de la FeBISP, les critères subsidiaires visaient les ILDE disposant d'un agrément en Région de Bruxelles-Capitale et dont le volume de l'emploi est au minimum de 3 Etp au moment du dépôt de candidature.

Au total, six postes ont été attribués aux entreprises bruxelloises développant un projet d'économie sociale d'insertion.

5.1.7 LE SUIVI DES ACCORDS NON MARCHANDS (ANM)

5.1.7.1 LES DIFFERENTES MESURES DE L'ACCORD

Les mesures relatives à l'intervention partielle dans le différentiel des Agents contractuels subventionnés (ACS) et à l'octroi de la prime exceptionnelles résultant de l'Accord Non Marchand 2010-2012 du 22 décembre 2010 n'ont toujours pas pu trouver leur pleine application en 2016.

En 2016, compte tenu des sommes libérées par le tax shift, les autorités ont annoncé la volonté de négocier avec les partenaires sociaux un nouvel Accord non marchand. Les négociations n'ont cependant pas été entamées en 2016.

5.1.8 L'ELABORATION DE CADASTRES ET OUTIL D'ANALYSE

En vue de dégager les possibilités financières et donc les marges d'action de l'exercice, en particulier pour les Fonds sectoriels, la FeBISP établit les cadastres suivants :

> Cadastres des heures de réduction du temps de travail pour le calcul de l'embauche compensatoire. Cette opération est une mission confiée à la FeBISP par les Comités de pilotage tripartite (volet régional et volet COCOF) en vue d'effectuer un travail de collecte et de

- validation des données nécessaires au bon fonctionnement de l'asbl "CP 329 Réduire et compenser".
- Cadastre des masses salariales pour le calcul de la formation continuée. La FeBISP réalise en début d'année un cadastre du personnel des Oisp et Missions Locales affecté aux actions ISP. Cette mission est confiée à la FeBISP sur base d'une décision prise par le Comité de pilotage tripartite (volet COCOF et volet régional) lors de la mise en place du dispositif de formation continuée. L'opération est validée de manière à s'assurer que tous les travailleurs, figurant dans le cadastre ont bien une affectation aux actions ISP (y compris le personnel des Ateliers de Recherche Active d'Emploi et les encadrants des Programmes de Transition Professionnelle). A la suite de quoi, il est procédé à un calcul des masses salariales afin d'établir la dotation annuelle du Fonds.
- ➤ Cadastre des masses salariales pour le calcul du financement Accord non marchand des partenaires coordinateurs (Missions locales volet régional) pour les travailleurs non affectés à l'Ordonnance régionale du 27 novembre 2008.
- Vérification de la bonne application du cadastre des travailleurs affectés aux missions de l'Ordonnance régionale du 27 novembre 2008 des Missions Locales.

5.2 LA GESTION DES FONDS PARITAIRES PROPRES A L'ISP

5.2.1 LE FONDS DE FORMATION CONTINUEE DES TRAVAILLEURS DE L'ISP BRUXELLOISE (FFCISP)

Le Fonds de la Formation Continuée des travailleurs de l'ISP (FFCISP) est un Fonds de sécurité d'existence institué le 1^{er} janvier 2001 sur base de la CCT du 4 novembre 2002. Il a pour mission de recevoir, gérer et liquider les sommes dédiées à la formation continuée des travailleurs.

En 2016, les subsides dédiés à la formation continuée visaient quelques 734,9 Equivalents temps plein actifs dans l'ISP. Le travail développé par le Fonds vise à la fois l'augmentation des qualifications de travailleurs et la professionnalisation du secteur. Le travail du banc patronal, représenté par la CESSoC au Comité de gestion du Fonds, a principalement consisté à l'élaboration d'un plan de formation (Cf. Annexe 1 : le Plan de Formation 2016) pour l'année ainsi qu'à la vérification de la conformité des projets de formation au plan.

Outre les formations certifiantes, les formations dispensées ont visé à augmenter la maîtrise d'outils nécessaires à l'accomplissement des tâches et l'acquisition de nouveaux savoirs, savoir-être ou savoirfaire.

Un budget de 309 357,44 euros était destiné à la formation en 2016. Sur base d'une décision du Comité de gestion, les ressources furent allouées de la manière suivante : 3 % furent réservés à la formation certifiante, 15 % furent consacrés aux formations transversales, organisées par des prestataires extérieurs et visant tous les travailleurs affectés aux actions ISP ou dédiés aux appels à projets visant l'accompagnement à l'élaboration d'un plan de formation ou l'analyse institutionnelle dans l'organisation tandis que les actions de formation, gérées via un plan de formation dans les associations, ont représenté 82 % des montants budgétés en 2016. Il conviendra d'évaluer la consommation de ces moments alloués aux différentes enveloppes.

Soucieux de permettre aux travailleurs de l'ISP de poursuivre une démarche de formation continuée, le Fonds ISP a poursuivi le développement d'une offre de formations transversales en 2016^{29} . Cette démarche existe depuis 2008. Le caractère transversal du dispositif vise à permettre aux travailleurs d'accéder à une offre de formation qui s'adresse à toutes les catégories de personnel. L'offre de formation est constituée par le Comité de gestion du Fonds sur base d'un appel d'offres à des prestataires externes. La volonté est de créer une offre qui tienne compte des besoins avérés du secteur.

Toutefois, force est de constater qu'en 2016, l'organisation de formations transversales s'est avérée compliquée vu les différentes contraintes comme par exemple, la recherche de prestataires adéquats en rapport avec les thématiques abordées et la disponibilité des participants.

²⁹ Le détail de l'offre de formation transversale en 2016 est repris dans le Plan de formation à l'annexe 1.

Malgré les difficultés d'organisation, la perspective de poursuite des actions de formation transversale garde toute sa pertinence eu égard à la possibilité de créer des modules de formation spécifiques, adaptés aux besoins du secteur et dont l'organisation est complètement externalisée.

5.2.2 L'ASBL CP 329 REDUIRE ET COMPENSER

L'Arrêté 2001/549 de la Commission Communautaire Française du 18 octobre 2001 prévoit la liquidation de la subvention dédiée à l'embauche compensatoire au Fonds social désigné à cet effet par les partenaires sociaux 30. Dès lors, l'asbl "CP 329 Réduire & compenser" a été instituée par l'article 9 de la Convention Collective de Travail du 1er juillet 2002 relative à l'aménagement de la fin de carrière. Une convention entre le Collège de la COCOF et l'asbl "CP 329 Réduire & compenser" détermine les conditions selon lesquelles l'asbl est chargée de la répartition des emplois et des moyens financiers, suite à la mise en œuvre des mesures de réduction du temps de travail en fin de carrière dans le secteur de la CP 329.02 pour les OISP de la Région de Bruxelles-Capitale. Sur le même principe, une convention entre Actiris et l'asbl "CP 329 Réduire & compenser", a également été signée et renouvelée annuellement, relative à la gestion de l'aménagement de la fin de carrière et à l'embauche compensatoire pour le personnel des partenaires coordinateurs francophones d'Actiris (Missions Locales). L'asbl est gérée paritairement. Sur le banc patronal, la FeBISP est membre du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. Elle y siège avec les représentants des organisations des travailleurs du secteur (CNE, SETca, CGSLB). La présidence de l'asbl est confiée en alternance au banc patronal ou au banc syndical. En 2016, un représentant du banc syndical assume la présidence de l'asbl.

L'asbl est subsidiée sur base du cadastre élaboré par la FeBISP et destiné à évaluer le volume d'heures généré par la réduction du temps de travail, accordée aux travailleurs inclus dans le champ d'application de la CCT (volet CP 329.02). Ce cadastre est transmis par la FeBISP aux autorités subsidiantes via le Comité de pilotage tripartite volet régional pour les Missions Locales et volet communautaire pour les OISP. La budgétisation et la comptabilisation annuelles des heures de réduction du temps de travail permettent par la suite de lancer des appels à projets d'embauche compensatoire. Ainsi, pour les associations qui ont des travailleurs bénéficiant d'une réduction de temps de travail et qui, donc, entrent dans les conditions de l'appel à projets, une fois leur projet accepté par le Conseil d'administration, un temps de travail supplémentaire doté d'une subvention horaire versée par l'asbl "CP 329 Réduire & compenser" est alloué. En 2016, les montants alloués à l'embauche compensatoire sont respectivement de 560.386,62 euros pour les Missions Locales et de 1.397.868,60 euros pour les OISP. L'ensemble de ces emplois supplémentaires a contribué à augmenter la force de travail affectée au dispositif d'insertion socioprofessionnelle.

Les missions assignées à la FeBISP (par une convention de services entre la FeBISP et l'asbl "CP 329 Réduire & compenser" et subventionnées par les frais de fonctionnement de l'asbl) dans le cadre de la gestion administrative et comptable de l'asbl "CP 329 Réduire & compenser" sont nombreuses. L'élaboration et la validation des données du cadastre de l'emploi pour les associations d'insertion socioprofessionnelle, tombant sous l'application de la Convention Collective de Travail du 1er juillet 2002 sont confiées à la FeBISP (Cf. ci-dessus).

Celle-ci assure la diffusion et la gestion des appels d'offres d'embauche compensatoire. Elle assure la gestion administrative et comptable relative aux demandes d'heures de compensation : classement, réception et réponse aux courriers postaux et électroniques, préparation des dossiers de demandes d'embauche compensatoire à soumettre au Conseil d'administration, préparation des réunions et rédaction des procès-verbaux, notifications des décisions aux employeurs, établissement des documents permettant aux employeurs de justifier les subventions accordées, récolte des pièces justificatives, vérification et encodage des documents transmis par les employeurs, tenue de la comptabilité des opérations liées aux employeurs dépendants de la CP 329.02, versements des

³⁰ Arrêté 2001/549 de la Commission communautaire française relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socio-professionnelle.

montants aux employeurs en fonction des décisions et des règles établies par le Conseil d'administration, dépôt des documents obligatoires au Greffe et publication au Moniteur belge, permanence téléphonique et informations pour permettre aux employeurs de remplir les diverses obligations administratives, encodage de la comptabilité de l'asbl "CP 329 Réduire & compenser" CP 329.02, participation au contrôle des comptes par le réviseur d'entreprises, justifications des subventions auprès des autorités subsidiantes, à savoir la COCOF et Actiris, et contacts avec les Administrations de tutelle. Le Conseil d'administration veille, quant à lui, à la consommation optimisée des moyens alloués annuellement.

5.3 LE SUIVI DES RELATIONS SOCIALES

Dans le cadre de sa mission de fédération patronale, la FeBISP s'efforce d'assurer un suivi des relations sociales avec ses membres. Les relations sociales sont jalonnées de conseils prodigués aux membres pour toute question concernant les relations collectives de travail, les relations contractuelles, la rédaction d'un règlement de travail, l'application de la législation comme les conventions collectives de travail, sectorielles ou sous-sectorielles.

À ce titre, la FeBISP poursuit sa collaboration avec les fédérations patronales de la CESSoC pour partager une expertise à l'échelle sectorielle. La FeBISP a également contribué à la rédaction d'un outil de travail visant à soutenir les employeurs qui souhaitent apporter des modifications à leur règlement de travail. Cet outil est régulièrement mis à jour pour être en adéquation avec l'évolution des législations. Cette procédure d'amendement du règlement de travail nécessite un encadrement particulier au regard de la concertation interne qu'il sous-entend. Depuis l'élargissement du champ de compétences de la Commission paritaire 329 aux ILDE, une attention particulière a été réservée à l'accompagnement des ces associations, notamment, pour l'application des conventions collectives de travail sectorielles en vigueur. Cette aspect devra être poursuivi en 2017.

Par ailleurs, le renouvellement des équipes de travail nécessite une mise à niveau des nouveaux collaborateurs quant à l'interprétation des réglementations sectorielles. La FeBISP assure ici un rôle de conseil de proximité important.

Dans le cadre de l'utilisation des moyens dévolus aux Fonds sectoriels (embauche compensatoire et formation continuée), la FeBISP est tout particulièrement attentive à prodiguer une assistance personnalisée aux opérateurs afin de participer à l'optimisation des moyens mis en œuvre ainsi qu'à leur intégration dans la construction d'un équilibre budgétaire sur fond de concertation sociale continue.

6 LA VIE DE LA FEDERATION

6.1 LE DOSSIER DE L'ANNEE : LES 20 ANS DE LA FEBISP

6.1.1 LA JOURNEE D'ETUDE

Pour ses 20 ans, la FeBISP a ainsi voulu axer sa Journée d'étude annuelle sur la question de l'utopie (Cf. Annexe 2 : Folder de la journée d'étude de la FeBISP 2016).

Du rêve d'Icare à la conquête spatiale, de la démocratie athénienne au suffrage universel, de la déclaration des droits de l'homme aux victoires des luttes des femmes, de l'éducation des élites à l'enseignement obligatoire et gratuit, tout a commencé par des hommes et des femmes qui ont pensé l'impossible. Tous les systèmes politiques et économiques sont nés au départ d'une utopie, les meilleurs comme les pires. Et ce qui était jugé comme irréaliste et irréalisable est dans de nombreux cas devenu une évidence. Au point d'en oublier parfois, que si révolutions ou évolutions il y a eu dans certains domaines, elles ont nécessité d'âpres combats, qui ne sont d'ailleurs pas terminés.

Les premières initiatives en matière d'éducation permanente et d'insertion socioprofessionnelle étaient de la même veine. Des empêcheurs de tourner en rond, des rêveurs - en n, c'est comme ça que

beaucoup les considéraient - contestaient le système, voulaient changer le monde, œuvrer à plus de justice sociale... De nombreux projets associatifs qui ont vu le jour ont jeté les bases de ce qu'est aujourd'hui le secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

Ce secteur, aujourd'hui institutionnalisé, balisé par Décrets et Ordonnances, a-t-il toujours cette ambition de transformer la société ? En a-t-il encore les moyens ?

Pour entamer cette réflexion, Michèle Riot-Sarcey, professeure émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-VIII-Saint-Denis, nous a parlé du sens, de la place et du rôle des utopies dans les sociétés. Egalement militante très active dans plusieurs collectifs et dans l'association Historienne du féminisme et des luttes sociales, Michèle Riot-Sarcey a fortement insisté sur l'importance d'ancrer l'utopie dans le réel.

Ensuite, dans la lignée de l'intervention précédente, Corinne Gobin, docteure en sciences politiques et maître de recherches FNRS à l'ULB, a revisité l'Histoire pour nous conter combien celle-ci est faite de petites histoires d'une grande importance. Et combien, aussi, il est temps d'agir pour se réapproprier notre société.

Enfin, pour clôturer la matinée, la parole a été donnée à des représentants du secteur ISP: Lucie Becdelièvre, directrice de la COBEFF, et Olivier Balzat, coordinateur général du Collectif Alpha. Ils ont tenté de répondre à ces questions volontairement provocantes: l'insertion socioprofessionnelle a-t-elle encore pour ambition de changer la société? Insertion et utopie regardent-elles encore dans le même sens? Comme conclusion, ils nous ont rappelé qu'ils gardent cette conviction profonde que l'engagement dans l'ISP relève d'un volontarisme idéaliste et implique une dimension politique, un regard sur le monde.

L'après-midi de la journée d'étude a donné l'occasion aux participants, répartis en ateliers, de passer des idées aux propositions. Ils ont pu échanger et débattre, mais surtout formuler des pistes d'action qui ont ensuite été ramenées en séance plénière. Les quatre ateliers, animés chacun par un « expert », étaient consacrés aux thématiques suivantes : les politiques de la ville (urbanisme, logement et mobilité) avec Yves Rouyet (Agence de développement territorial), l'emploi et l'économie avec Stéphane Thys (Observatoire bruxellois de l'emploi), l'enseignement et la formation avec Fred Mawet (ChanGements pour l'égalité) et les modes de gouvernance politique avec Corinne Gobin (ULB). Dans chaque atelier, il s'agissait d'élaborer des propositions concrètes et d'en retenir deux qui seraient ramenées en séance plénière.

Bilan de la journée ? Plus de 120 personnes motivées ont participé! Et comme l'ont montré les synthèses des interventions et des ateliers, la nécessité d'aborder les réflexions sociétales en intégrant des visions utopiques est à la fois une réalité historique et est, ou devrait être, une réalité d'aujourd'hui. Pour les acteurs de l'insertion, pourtant ancrés dans la réalité, le pragmatisme du quotidien n'a de sens que si les actions que nous menons, dans des contextes trop souvent difficiles, s'inscrivent dans une vision de la société plus juste, plus équitable, plus solidaire... D'où la nécessité permanente de porter et de faire avancer des idées utopiques!

6.1.2 L'EVENEMENT 20 ANS

La FeBISP a organisé un important événement pour ces 20 ans au studio 4 de l'espace Flagey. Lors de la présentation, la FeBISP a organisé une exposition de photographies de ces membres. Pour monter le spectacle, 22 personnes ont été interviewées. La FeBISP a ensuite écrit le spectacle et a fait appel à la ligue d'improvisation pour le jouer. Les scènes étaient ponctuées de musique grâce aux Fanfoireux. 11 structures membres de la FeBISP se sont impliquées dans le travail : Horeca, film, vestiaires, montage et démontage, service en salle, etc. Au total, 652 personnes se sont déplacées pour venir fêter les 20 ans de la FeBISP!

6.2 L'Assemblee generale et le Conseil d'Administration

6.2.1 LES ASSEMBLEES GENERALES (AG)

En 2016, la FeBISP a organisé 2 assemblées générales, 2 assemblées statutaires et 6 assemblées de travail, dont 3 pour l'ESI et 3 pour l'ISP (Cf. Annexes 3 et 4 : Liste des présences aux AG et Ordres du jour des AG 2016).

L'assemblée générale du mois de juin a été, comme chaque année, consacrée à l'examen et l'approbation du rapport d'activités et des comptes 2015 et du budget 2016.

Quant à celle de décembre, elle était consacrée au suivi du Plan d'action de la FeBISP.

Une assemblée statutaire a été convoquée aussi au mois de juin. Elle visait à examiner des modifications des statuts et du ROI portant sur les conditions d'adoption et d'exclusion des membres de la fédération, ainsi que des fonctions au sein du Conseil d'Administration.

Faute de quorum, les modifications statutaires n'ont pas pu être adoptées. Une deuxième AG statutaire a donc été convoquée en décembre 2016 au cours de laquelle les modifications proposées ont été validées.

Les 3 assemblées de travail du secteur de l'ESP ont principalement été consacrées au projet de réforme du décret de 1995 et au suivi de la nouvelle programmation du FSE 2014/2020, avec un point d'attention tout particulier sur la question des données sensibles.

Les 3 assemblées de travail du secteur de l'ESI se sont centrées sur les projets de réforme de l'ordonnance ESI de 2004 et sur la réforme des mesures emploi.

Ce nombre important d'assemblées permet d'assurer une réflexion commune et l'élaboration des positions qui sont portées par la fédération au nom de ses membres.

6.2.2 <u>Le Conseil d'Administration (CA)</u>

En 2016, suite aux élections des administrateurs lors de l'AG du mois de juin, 10 mandats sur 11 sont occupés.

Milena Stragiotto a démissionné de son mandant fin 2015 et Roland Vandenhove a terminé son deuxième mandat de 3 ans.

Abdeslam Tay (CFPAS), Florence Fraipont (CFS) et Danièle Rongé (CF2000) ont été réélus pour un deuxième mandat de 3 ans. Enfin l'AG a élu Pauline Pinault comme nouvelle administratrice.

Le CA s'est réuni à 6 reprises durant cette année et a suivi de près tous les dossiers de la fédération, tant sur les volets sectoriel que patronal.

6.2.3 <u>LE PLAN D'ACTIONS DE LA FEBISP</u>

Notre plan d'action est le fil rouge commun de l'action de la fédération. Ses huit priorités³¹ traduisent nos principales revendications.

Il est analysé et, le cas échéant, adapté chaque année avec les membres lors de l'AG commune du mois de décembre 2016.

En 2016, lors de ces travaux, un focus particulier a été mis sur les points suivants :

- Les perspectives de certification, tant pour l'ISP que pour l'ESI
- La question des filières et des passerelles
- > La question de l'orientation

Ces trois thématiques feront l'objet de groupes de travail en 2017.

_

³¹ Voir rapport d'activités Febisp 2015

6.2.4 LES GROUPES DE TRAVAIL

6.2.4.1 MISSIONS LOCALES

Voir le point 2.1.1.3

6.2.4.2 ACCOMPAGNEMENT EN ESI

Début 2016 s'est poursuivie la réflexion et les groupes de travail initiés en fin d'année précédente et portant sur l'accompagnement en ESI. Ces réunions visaient à disposer d'une définition partagée de l'accompagnement et de critères partagés pour définir qu'un accompagnement est de qualité.

Quatre sous-groupes ont ainsi été organisés par secteurs :

- Service à la personne (dont TS).
- > Multimédia / Informatique.
- ➤ HoReCa / Vente / Production.
- Construction / Événement

Il apparaît que la mise en œuvre de l'accompagnement dépend de plusieurs facteurs, et notamment :

- > Du secteur d'activités ;
- > Du statut des travailleurs du public-cible ;.
- Des partenariats développés ;
- > De la part de l'activité économique dans le chiffre d'affaires.

6.2.4.3 ACCOMPAGNEMENT ET CONTROLE

Dans la continuité des groupes de travail du plan d'action FeBISP; deux réunions sur la fin de l'accompagnement et le contrôle ont été organisées. Celles-ci ont permis de mettre à jour des pratiques de fin d'accompagnement et les enjeux qui les sous-tendent, tant aux niveaux des ESI que des OISP.

6.3 L'EQUIPE DE LA FEBISP

En 2016, en dehors du départ de l'attaché communication durant le dernier trimestre de l'année, et d'un remplacement pour congé de maternité, il n'y a pas eu de modification dans la composition de l'équipe de la FeBISP.

L'équipe a, comme chaque année, contribué à assurer, en concertation avec les membres et le Conseil d'administration de la FeBISP, l'avancement des différents dossiers que nous suivons ou que menons (Cf. Annexe 5 : Agenda 2016 des activités de la FeBISP).

Elle assure aussi la plupart des mandats tant sectoriaux que patronaux de la fédération.

Pour y parvenir, des réunions d'équipe hebdomadaires, des réunions de coordination par secteur ou par projet ont été organisées, comme chaque année, en interne tout au long de l'année.

Enfin, afin de constamment améliorer la qualité du travail, il a été instauré une journée de mise au vert annuel qui permet de prendre du recul et d'analyser les différents aspects du travail de l'équipe (organisation interne, collaboration, modalité des services aux membres, etc....Dans ce cadre, l'équipe s'est attelée à élaborer un plan de formation interne qui sera finalisé durant le premier semestre 2017.

Fin 2016, la composition de l'équipe de la FeBISP était la suivante :

Pierre Devleeshouwer (directeur), Tatiana Vanessa Vial Grösser (directrice adjointe), Delphine Libert (secrétaire de direction), Valérie Dancart (assistante administrative et financière), Huong Ngo (gestionnaire administrative du FFCISP), Michèle Hubin (attachée relations sociales), François Geradin (attaché formation professionnelle), Christine Duquesne (attachée démarche référentielle), Pauline Cousin, (attachée économie sociale d'insertion et politique de l'emploi), Marie-Adèle Blommaert (attachée agence-conseil). Sitto Can a assuré un remplacement de 5 mois d'une attachée en congé de

maternité. Le poste d'Attaché à la Communication était vacant en décembre. Margaux Hallot a rejoint l'équipe pour cette fonction en janvier 2017.

6.4 LA COMMUNICATION DE LA FEBISP

6.4.1 L'INSERTION

6.4.1.1 L'INSERTION, MAGAZINE DE REFERENCE EN MATIERE D'ACTUALITE ISP ET ESI

« L'insertion » est le reflet de l'actualité et des grands dossiers qui touchent aux deux secteurs que la FeBISP représente. Il paraît quatre fois dans l'année portant, fin 2016, le nombre d'éditions à 110 (Cf. Annexe 6 : Sommaire des magazines L'insertion publiés en 2016).

La rubrique Brèves permet de prendre connaissance des dernières actualités de l'ISP et de l'ESI, tandis que les articles Sur le vif reprennent plus en détails certains dossiers de l'actualité et du paysage associatif bruxellois.

Le Dossier consiste en un reportage approfondi sur un sujet choisi par l'équipe. Les différents attachés matière fouillent, coupent et recoupent les informations afin de produire un dossier d'une dizaine de pages qui balayera le sujet sélectionné dans son ensemble. C'est le point central de chaque édition de L'insertion. Quatre thématiques ont donc été abordées au cours de l'année 2016 (numéros 107, 108, 109, et 110) :

- > Ils parlent de nous
- ➤ Insertion Exclusion : aux frontières du visible
- Qu'est-ce qu'une insertion réussie ?
- > Tout est possible!

Vient ensuite le temps de la Rencontre avec... pour laquelle nous allons à la rencontre des acteurs de terrain, du politique, des acteurs culturels, etc. afin de présenter leurs structures et leurs points de vue aux lecteurs. En 2016, nous avons rencontré Dorothée et Quentin (acteurs de *Tout est possible!, spectacle joué au Flagey à l'occasion des 20 ans de la FeBISP*).

Le **Reportage** se penche sur différentes actualités : un événement bruxellois, le vote d'une Ordonnance ou d'un Arrêté, un focus sur de nouvelles structures, une enquête sur un projet spécifique, etc. Cette rubrique permet de ce fait d'échanger régulièrement nos bonnes pratiques, mais également de voir qui gravite autour de nous à Bruxelles. En 2016, les reportages ont porté sur les données sensibles exigées par le FSE, les services publics et la pauvreté, le Plan Formation 2020, le reportage « *Bureau de chômage* », la visite d'une structure d'économie sociale à Lille, le Salon de la formation, l'excellence de l'enseignement scolaire dans les milieux populaires, le contrat d'insertion et enfin sur le projet d'Intervention sur l'Offre et la Demande (projet IOD).

Allô, Bruxelles ? Allô, la terre ? est la rubrique de l'humour, de la dérision, de la colère, de l'espoir ou du désespoir... sur un ton décalé. Un sujet particulier de l'actualité est passé à la loupe par un rédacteur anonyme et son opinion n'engage que lui. Carte blanche ! En 2016, Allô, Bruxelles ? Allô, la terre ? a abordé la chasse aux chômeurs et l'actualité politique internationale stupéfiante avec le Brexit et l'élection de Donald Trump.

En 2016, Le Coin de l'Employeur a été remplacé par une rubrique spécialement créée à l'occasion de l'année des 20 ans de la FeBISP: **le Feuilleton de la FeBISP**. Dans cette rubrique, nous avons retracé l'histoire de la fédération, ses débuts et ses enjeux tout au long de son parcours et de nos jours.

Tous ces articles sont choisis et rédigés par l'équipe, sous la supervision de la direction. Comme chaque année, une attention toute particulière est portée à la mise en valeur du travail concret réalisé par nos membres. Nous y suivons aussi attentivement l'actualité, tant sous les aspects patronaux que sectoriels de l'ISP et de l'ESI. Ce travail est important et demande à l'équipe de la FeBISP un investissement en temps conséquent mais qui est essentiel pour la visibilité de notre secteur.

6.4.1.2 DIFFUSION

Le magazine est envoyé aux membres de la FeBISP ainsi qu'à plus de 700 personnes appartenant aux secteurs bruxellois associatif, académique, institutionnel, politique et autres. Tous les numéros sont téléchargeables sur notre site internet www.febisp.be.

6.4.2 LE SITE INTERNET DE LA FEBISP

La première page du site (www.febisp.be) reprend les dernières nouvelles de l'actualité du secteur. La rubrique « Coin du demandeur d'emploi » dirige vers les offres d'emploi de nos membres. La rubrique « Formations pour professionnels » reprend les formations s'adressant aux travailleurs de l'ISP. Un accès direct au dernier numéro de L'insertion figure également sur la première page du site, ainsi que les rubriques « Actualités » et « Ça se passe chez nos membres... ». Il est régulièrement mis à jour. Le site se veut une référence sectorielle pour nos membres mais aussi pour toute personne souhaitant obtenir une information sur l'insertion socioprofessionnelle ou l'économie sociale d'insertion. Un nouveau site est en cours d'élaboration, mais suite à des soucis techniques, il n'a pu être finalisé en 2016. Il sortira donc courant 2017.

6.4.3 MEDIAS

Plusieurs articles et reportages concernant l'ISP et l'ESI sont parus dans la presse belge. Pour bon nombre d'entre eux, nous ou nos membres y avons collaboré, soit via des interviews, soit via des transmissions d'informations sur les sujets abordés.

6.4.3.1 LES ARTICLES PARUS DANS LA PRESSE ECRITE ET EN LIGNE

- La directrice adjointe de la FeBISP prend la parole dans l'Alter Echo n°418 à propos d'une nouvelle "nouvelle ordonnance" pour l'économie sociale bruxelloise remplaçant celle de 2004, dans l'article "Une nouvelle «nouvelle ordonnance» pour l'économie sociale bruxelloise".
- La FeBISP est citée dans l'Alter Echo n°429-430 à propos des Neet's (Not in employment, education or training), "Neet, jeune désaffilié fort demandé", ces jeunes entre 15 et 29 ans qui ne travaillent pas, ne suivent pas de formation ou d'études.
- L'attachée à l'Economie sociale d'insertion et à l'Emploi, Pauline Cousin, a rédigé un article, "L'insertion sociale et professionnelle à Bruxelles : une démarche qui s'appuie sur deux pieds", dans le cadre du n°155 du Journal Terre consacré à l'insertion et à son rôle dans l'économie sociale.

6.4.3.2 LES REPORTAGES EN RADIO

Tatiana Vanessa Vial Grösser, directrice adjointe, a été entendue sur les ondes de Radio Panik le 2 décembre 2016 lors d'une interview pour les 20 ans de la FeBISP.

6.4.4 LES COMMUNIQUES DE PRESSE

En 2016, la FeBISP a envoyé 2 communiqués de presse, dans le cadre de sa journée d'étude et pour l'événement organisé au Flagey à l'occasion de ses 20 ans (Cf. Annexe 7 : Communiqués de presse de la FeBISP).

- ➤ 14 octobre 2016 : La FeBISP a 20 ans cette année ! : La FeBISP (Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'économie sociale d'insertion) fête ses 20 ans le 18 octobre 2016.
- 7 octobre 2016 : La journée d'étude de la FeBISP ouvre le débat sur l'utopie et l'insertion : La FeBISP (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion) a placé au cœur de sa journée d'étude du 11 octobre 2016 la question de l'utopie et de ses réalisations concrètes. Au programme, "Utopie et insertion, de l'idée à l'action!"

6.4.5 LA CONTRIBUTION A DES EVENEMENTS, COLLOQUES, SEMINAIRES ...

6.4.5.1 COMME INTERVENANT

6.4.5.1.1 LORS D'UNE FORMATION SUR LES CLAUSES SOCIALES DES MARCHES PUBLICS

En 2016, la FeBISP est intervenue deux fois à la demande de SAW-B. Il s'agissait, lors d'une formation sur les clauses sociales des marchés publics destinée à des travailleurs de pouvoirs adjudicateurs, de présenter les structures ESI. Plus spécifiquement ; la FeBISP a présenté le secteur ISP et ESI. Pour le secteur ISP, un focus a été réalisé sur les Ateliers de Formations par le Travail, éligibles aux clauses sociales des marchés publics. Concernant l'ESI, le cadre législatif précisant les éléments communs aux ILDE et EI a été souligné. Enfin, les secteurs couverts par ces structures et les coordonnées d'une liste exhaustive d'ILDE et EI ont été communiqués.

Cette intervention venait en complément de présentations de structures ILDE ou EI relevant de différents secteurs (Horeca, Construction, ...)

6.4.5.2 COMME PARTICIPANT

6.4.5.2.1 <u>LA FEBISP A PARTICIPE A DIFFERENTS EVENEMENTS, SEMINAIRES, ORGANISES PAR SES MEMBRES ISP ET ESI</u>

- ➤ Le 11 mai 2016 : pièce de théâtre « Le bureau des renseignements » interprétée par les apprenants du Collectif Alpha
- Le 23 juin 2016 : Fêtes des Ateliers du Soleil
- ➤ Le 28 octobre 2016 : pièce de théâtre « La civilisation, ma Mère !... » (d'après Driss Chraïbi, avec Ben Hamidou) organisée par la Maison de Quartier d'Helmet
- ➤ Le 15 décembre 2016 : Portes ouvertes du Collectif Alpha de Forest
- Le 15 décembre 2016 : Festival du Film d'éducation organisé par les CEMEA
- ➤ Le 22/11/2016 : Les 25 ans de la Mloc Saint-Josse

6.4.5.2.2 LA FEBISP A PARTICIPE A DIFFERENTS EVENEMENTS, SEMINAIRES, ORGANISES PAR DES PARTENAIRES

- ➤ Le 31 mars 2016 : colloque « L'évolution de la nature des relations de travail, l'économie de partage, les contrats "zéro heure" et un salaire décent », organisé par le Comité économique et social européen (CESE)
- Le 24 mai 2016 : Portes ouvertes de Bruxelles Formation
- ➤ **Le 2 juin 2016** : Séminaire « Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et la comptabilité énergétique » organisé par la CBENM
- Le 17 juin : Séminaire « Cité des métiers » organisé au Comité européen des Régions par le Réseau International des Cités des métiers
- > Le 23 juin : Rencontre autour de la réforme ACS organisée au Parlement bruxellois par la Plateforme ACS
- Le 24 octobre : Inauguration du Centre de validation des compétences Horeca à Horeca Be Pro
- Le 2 décembre 2016 : Journée de l'éducation permanente organisée à Liège par la FESEFA
- Le 25/03/2016: Forum sur la réforme du dispostif ACS (Plate forme ACS)
- Le 25/03/2016: Rencontre sur l'emploi dans les associations du secteur NM (Parti DEFI)
- Le 14/04/2016: Les ABC des économies d'énergie (Cbenm)
- Le 22/04/2016: Les 12 chantiers politiques de la COJ (Coj)
- Le 26/05/2016: Anniversaire 25 ans Fesefa (Fesefa)
- Le 20/06/2016: Régionalisation en RBC: Accueil des compétences E/F transférées (Actiris)
- Le 22/09/2016: La réforme des aides à l'emploi en Région wallonne (Fesefa)
- ➤ **v14/10/2016**: L'alternance en 3 D : L'enseignement et la formation en alternance se rencontrent (Alter+)
- Le 28/11/2016: Présentation de Job Yourself (CES)

6.5 LES FINANCES DE LA FEBISP

Comme chaque année, les finances de la fédération, hors recettes exceptionnelles, sont assurées principalement par deux canaux : les subventions publiques et les cotisations des membres. La direction et le CA veillent tout au long de l'année à ce que les moyens financiers soient en cohérence avec les missions que nous avons en tant que fédération représentative de l'ISP et de l'ESI. Les comptes 2016 seront présentés lors de l'AG ordinaire de juin 2017. La situation financière de l'association est toujours à l'équilibre en 2016.

Pour 2016, des budgets particuliers ont été prévus, tant en recettes qu'en dépenses pour pouvoir préparer et organiser les activités prévues dans le cadre des 20 ans de la fédération. Pour se faire, au niveau des recettes, des moyens ont été demandés et partiellement obtenus aux différents ministres dont dépendent les secteurs de l'ESI et de l'ISP. Une partie des recettes avaient aussi été prévues sur les fonds propres de l'Asbl. Au final, le budget initialement prévu a été respecté.

Pour les recettes, elles sont en augmentation de 4,8% par rapport à 2015.

De manière plus détaillée, le financement de notre fédération est assuré par :

- Les cotisations des membres de notre fédération : elles sont en augmentation principalement suite à l'arrivée de nouveaux membres au sein de la fédération.
- ➤ Des financements de postes dans le cadre du Maribel social. Ils ont augmenté en 2016 suite à une nouvelle majoration de l'intervention du Fonds, intervenue en fin d'année 2015. Le nouveau poste obtenu à la mi-2014 a été financé en année pleine en 2016.
- Une aide de la Région bruxelloise sous forme de deux postes ACS : cette subvention évolue en fonction de l'ancienneté ACS des travailleurs concernés.
- > Un subside annuel de la COCOF, sur base d'une convention triennale (de 2015 à 2017)
- > Un subside pluriannuel du Fonds Social Européen, dans le cadre de la programmation 2014-2020, Objectif Compétitivité et Emploi, axe Connaissances et compétences. L'intervention financière du FSE pour l'année 2016 s'élève à 90 856 €
- Un subside annuel de la Région de Bruxelles-Capitale pour le soutien à la création de projets d'Économie Sociale, leur promotion et leur développement. Cette subvention a été maintenue au même niveau qu'en 2015.
- > Les subventions exceptionnelles liées à des activités ponctuelles. Cette année, ces subventions portaient sur l'organisation des 20 ans de la FeBISP.

La situation financière de la FeBISP est saine, mais sa gestion est parfois rendue difficile par les retards dans les décisions annuelles de certaines subventions et par les retards dans la liquidation des soldes qui y sont liés.

Liste des annexes

Annexe 1: Plan de formation 2016

Annexe 2 : Folder de la 20^{ème} journée d'étude de la FeBISP

Annexe 3: Liste des présences aux AG

Annexe 4: Ordre du jour des AG

Annexe 5: Agenda 2016 des activités de la FeBISP

Annexe 6 : Sommaire des magazines L'insertion publiés en 2016

Annexe 7: Communiqués de presse de la FeBISP

Plan de formation 2016

Fonds de la Formation Continuée des travailleurs de l'ISP bruxelloise

C/o FeBISP Cantersteen, Galerie Ravenstein 3, boîte 4 – 1000 Bruxelles Tél : 02 537 72 04 – Fax : 02 537 84 04 – Courriel : ngo@febisp.be

Site Web: http://www.febisp.be

Plan de formation 2016

I - Contexte

1. Cadre légal

L'Accord non-marchand bruxellois du 29 juin 2000 a débouché sur la signature de plusieurs conventions collectives pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. L'une d'entre elles institue un **Fonds de sécurité d'existence pour la formation continuée des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise** (Fonds de la formation continuée). Ce Fonds a pour objet la formation continuée des travailleurs32 engagés dans les liens d'un contrat de travail avec un organisme d'insertion socioprofessionnelle.

2. Objectifs du Fonds de formation continuée

Une politique de formation continuée vise à :

- > améliorer la qualité du métier exercé et donc aussi à la qualité de vie au travail ;
- > conforter le travailleur dans son emploi ou lui permettre d'évoluer dans le secteur ;
- faciliter la mobilité interne et dans le secteur.

Indirectement, elle doit viser à :

- > améliorer le service aux usagers et à la collectivité;
- augmenter le potentiel du secteur et de chaque association à remplir ses missions ;
- favoriser une meilleure gestion du personnel.

3. Membres du Fonds de formation continuée

Le Fonds est administré paritairement par un comité de gestion composé des représentants syndicaux et patronaux, qui décident ensemble des formations qui seront financées et mises en œuvre à partir des besoins identifiés dans les asbl.

Les fonctions du comité de gestion sont attribuées alternativement tous les deux ans aux représentants syndicaux et patronaux.

4. Composition du comité de gestion pour 2016

Président : Roland Speeckaert (Setca)

Secrétaire et Trésorier : Pierre Devleeshouwer (Cessoc)

32 Il s'agit donc des travailleurs qui assurent des missions d'ISP, tels qu'identifiés pour le financement de l'ANM auprès de la Cocof et d'Actiris.

Membres effectifs:

Banc patronal:

Pierre Devleeshouwer (Cessoc) – Michèle Hubin (Cessoc) – Farah Ismaïli (Cessoc)

Banc syndical:

Isabelle Janssens (Cgslb) – Emmanuël Bonami (CNE) – Roland Speeckaert (Setca)

Membres suppléants :

Banc patronal:

Luc Piloy (Cessoc) – Pierre Malaise (Cessoc) – Mouli Massamba (Cessoc)

Banc syndical:

Eric Dubois (Cgslb) – Yves Hellendorff (CNE) – Yves Dupuis (Setca)

II – Principes généraux pour l'intervention du Fonds

- 1. L'association bénéficiaire établit un plan de formation annuel. Celui-ci doit faire l'objet d'une concertation/négociation préalable avec la délégation syndicale, à défaut de délégation syndicale, avec les travailleurs tels que définis au point 6 ci-dessous.
- 2. L'association est tenue de rentrer un descriptif de concertation d'une page maximum avec les modalités prévues pour la concertation travailleurs/employeurs. Le document doit être daté et co-signé par la direction et la délégation syndicale ou à défaut de délégation syndicale, par les travailleurs tels que définis au point 6 ci-dessous. La forme du descriptif est au libre choix de l'association. Ce descriptif est à renvoyer uniquement si les modalités de concertation autour de la formation ont changé depuis 2015 ou si l'association n'avait pas rentré de descriptif en 2015.
- 3. Chaque employeur est tenu de recevoir toute demande de formation continuée émanant d'un (ou de plusieurs) travailleur(s), tels que définis au point 6.
- 4. Les demandes d'intervention du Fonds pour les formations <u>réalisées</u> dans le cadre du plan annuel doivent être introduites via les documents figurant en annexe et doivent avoir été soumises à la connaissance de la délégation syndicale ou à défaut de la délégation syndicale, aux travailleurs tels que définis au point 6, <u>dans un délai raisonnable</u>.
- 5. Aucune intervention du Fonds n'est acquise de manière automatique. L'employeur (ou le travailleur) qui sollicite une intervention du Fonds doit formuler sa demande suivant les termes établis qui sont détaillés dans le plan de formation du FFCISP.
- 6. Le Fonds est réservé aux travailleurs des opérateurs francophones de l'insertion socioprofessionnelle de la Région de Bruxelles Capitale.

Les employeurs concernés sont :

Les asbl qui sont agréées comme organisme d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre du Décret de la COCOF du 27 avril 1995 **ET** qui ont conclu une convention de partenariat avec Actiris.

Les travailleurs concernés sont :

Les travailleurs des asbl susmentionnées affectés totalement ou partiellement aux actions ISP, sous contrat de travail avec l'asbl, en vertu des termes des conventions collectives du 1^{er} juillet 2002, conclues en application de l'accord non marchand pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

- 7. En introduisant une demande auprès du Fonds, le demandeur s'engage à fournir tout renseignement ou document pouvant prouver la réalité des actions entreprises et des dépenses supportées. Il est censé avoir pris connaissance des modalités d'octroi de l'intervention et des montants qui pourront lui être accordés. Il s'engage le cas échéant à pourvoir au co-financement de l'action.
- 8. Les éventuelles sommes indûment perçues et les pièces refusées par le pouvoir subsidiant devront être remboursées dans un délai de 30 jours à partir de la date de réclamation du Fonds.
- 9. L'introduction des pièces justificatives doit obligatoirement être faite via les formulaires ad hoc joints en annexe. Il ne sera plus donné suite aux demandes d'intervention du Fonds qui ne sont pas formulées selon les principes prévus par le Fonds (via les documents adéquats).
- 10. Les formations visées et pour lesquelles le Fonds de formation continuée interviendra doivent impérativement répondre aux objectifs du Fonds (voir page 1, partie I, point 2).

III – Fonctionnement du Fonds de formation continuée

1. Soutien financier aux formations certifiantes

La liste des formations certifiantes établie en 2015 est maintenue. (Voir liste au point IV.1)

2. Modalités d'utilisation de l'enveloppe de formation allouée à chaque association

a) Sur base des budgets disponibles et sur base du nombre d'équivalents temps plein de chaque association, le Fonds attribue à chaque association bénéficiaire une enveloppe pour l'année 2016. Le montant de l'enveloppe doit impérativement être consommé et justifié du 01/01/2016 au 31/12/2016 car il n'existe pas de possibilité de report des sommes allouées.

b) L'asbl élabore son plan de formation selon la procédure reprise au point II. L'employeur s'engage à procéder à l'affichage d'un avis aux valves informant du présent plan de formation 2016.

L'asbl envoie **au plus tard au 15/04/2016** le document intitulé "*Planification des orientations de formation*" (voir annexe n°1). Celui-ci doit être co-signé par l'employeur et la délégation syndicale, à défaut de délégation syndicale par les travailleurs bénéficiaires du FFCISP. La planification des orientations de formation doit concerner au minimum 75 % de l'enveloppe B.

c) Le Fonds lance un appel à remboursement de pièces.

Pour 2016, il y a **2 dates obligatoires** pour adresser au Fonds les pièces justificatives, les rapports d'activités et tous les documents administratifs s'y rapportant :

1^{ère} date: 15/07/2016

pour les pièces justificatives datées du 01/01/2016 au 30/06/2016

Passé le délai du 15/07/2016, aucune pièce justificative datée entre le 01/01/2016 et le 30/06/2016 ne sera plus acceptée.

 $2^{\text{èmes}}$ dates: 06/01/2017 (pour les MLOC) et 03/02/2017 (pour les autres OISP)

pour les pièces justificatives datées du 01/07/2016 au 31/12/2016

<u>Passés les délais du 06/01/2017 (pour les MLOC) et du 03/02/2017 pour les autres</u> OISP, aucune pièce justificative ne sera plus acceptée.

Après examen administratif et avis favorable du comité de gestion, les montants éligibles et justifiés seront remboursés aux associations.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

3. Remboursement des montants

Les dossiers complets et reçus au plus tard à l'une des dates mentionnées ci-dessus seront remboursés aux conditions impératives suivantes :

- Un descriptif de concertation a été préalablement envoyé au FFCISP;
- La formation respecte bien le plan de formation de l'année concernée tel qu'il a été concerté dans l'association entre l'employeur et la délégation syndicale ou à défaut de la délégation syndicale, les travailleurs;
- La formation a effectivement été réalisée (au minimum avec la première date de formation dans l'année N);
- Votre enveloppe allouée en 2016 n'est pas dépassée ;
- La concertation/négociation entre employeur et la délégation syndicale s'est déroulée, à défaut de la délégation syndicale avec les travailleurs bénéficiaires visés par le champ

- d'application du Fonds de formation. (Le tableau des frais de formation, signé par <u>toutes</u> les parties faisant foi ; voir modèle annexe 3) ;
- Les travailleurs formés sont des travailleurs ISP et en lien contractuel avec l'asbl au moment où ils ont bénéficié des formations;
- Les documents à remplir sont corrects et complets, suivant les fichiers Excel ou Word fournis par le Fonds pour 2016;
- Les factures sont datées de l'année en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016);

ATTENTION

- Les pièces justificatives doivent être des factures ou à défaut des pièces justificatives de valeur probante qui seront alors soumises à l'examen du Comité de gestion.
- Les proratas et les montants imputés au FFCISP doivent être <u>indiqués</u> sur les factures originales et par conséquent également sur les copies des factures envoyées au FFCISP y compris pour celles imputées à 100%.
- Le rapport d'activités des formations se rapportant aux pièces est complet et succinct (annexe
 6);
- Tous les documents doivent être envoyés par courrier au Fonds <u>au plus tard</u> à l'une des dates de rentrées des pièces justificatives <u>ET</u> par courriel pour les tableaux et formulaires (annexe 3 : tableau des frais de formation, annexe 4 : tableau statistiques quantitatives de l'activité annuelle seulement à rentrer à la dernière date) et annexe 6 : rapport d'activités à l'adresse courriel : ngo@febisp.be

 ${
m IV}$ — Nature des actions de formation envisageables par type de budget et par axe directeur

1. Enveloppe A : Soutien à des projets individuels de formations certifiantes

Dans le souci d'une professionnalisation constante des travailleurs, il s'agit d'encourager et de faciliter l'engagement des personnes dans des cursus de formation en lien avec les activités du secteur et qui débouchent sur l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat.

La durée de ce type de formation varie généralement de un à trois ans (parfois quatre). Pour cet axe, l'engagement du Fonds sera évidemment pluriannuel de manière à s'adapter aux durées des études entreprises par les travailleurs. Les conditions seront toutefois revues annuellement.

Le Fonds établit une liste des formations certifiantes qui entrent en ligne de compte pour une inscription (cf. paragraphe suivant « intitulés des cursus »). Cette liste peut être modifiée annuellement.

Dans le cas où une formation serait supprimée de la liste, les travailleurs qui s'y étaient engagés les années précédentes continueront à bénéficier du concours du Fonds jusqu'à la fin du cursus.

<u>Intitulés des cursus ouvrant droit à un engagement du Fonds :</u>

- ♦ CESS;
- Brevet d'enseignement supérieur de Conseiller en insertion sociale et professionnelle, Institut
 Roger Guilbert (CERIA);
- ◊ Brevet d'enseignement supérieur d'Animateur en action collective, politique, culturelle et sociale, Institut Supérieur de Culture Ouvrière (ISCO);
- ♦ Baccalauréat en secrétariat de direction ;
- ♦ Baccalauréat en comptabilité ;
- Baccalauréat en administration et gestion du personnel ou gestion des ressources humaines;
- ◊ Post-graduat de Conseiller en Psychologie appliquée à l'orientation et à la médiation, Ecole d'Ergologie de Belgique, (Université Libre de Bruxelles);
- ♦ Master en sciences du travail à horaire décalé ;
- Master en politique économique et sociale, Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale (FOPES), Université Catholique de Louvain ;
- Master en Sciences de l'éducation, Faculté Ouverte de Pédagogie des Adultes (FOPA),
 Université Catholique de Louvain;
- ♦ Master en ingénierie et action sociales.

NB: Dans le cadre de l'un des cursus énumérés ci-dessus, pour une année de soutenance et de réussite du mémoire, le Fonds prendra en charge uniquement les frais d'inscription. Il n'y aura pas de bourse d'étude, ni de minerval octroyés dans ce cas.

Modalités d'octroi et de contrôle

Le formulaire à remplir et à envoyer au Fonds sera adressé au travailleur à sa demande.

Public visé

Les travailleurs ISP tels que repris dans le champ d'application de la CCT, affectés aux actions ISP, en lien contractuel avec l'asbl et régulièrement inscrits dans les formations reprises ci-dessus.

Modalités de l'intervention financière

Les travailleurs qui désirent bénéficier de cette enveloppe A doivent renvoyer le formulaire **au plus tard 1 mois après leur inscription** et l'adresser au Fonds accompagné de :

- Coordonnées du travailleur et attestation sur l'honneur que ces frais ne sont pas pris en charge par un tiers (employeurs, ...). Dans le cas contraire, le montant à charge du Fonds sera limité à concurrence du solde non pris en charge (volet A);
- Preuve d'occupation d'emploi au démarrage des études via l'attestation de l'employeur + cachet de l'association (volet B);
- Attestation d'inscription auprès de l'établissement d'enseignement (volet C).

La liquidation de ces remboursements

Elle est soumise à la transmission des pièces suivantes :

- Preuve de paiement du minerval ou des frais d'inscription (volet D). Seule sera acceptée comme pièce probante une copie d'un extrait de compte;
- Certificats trimestriels d'assiduité fournis par l'établissement sur le modèle du certificat pour le congé-éducation. Dans les seuls cas où l'établissement d'enseignement ne délivre pas de certificat trimestriel d'assiduité, une attestation de fréquentation régulière sera acceptée (volet E);
- Certificat de réussite aux examens, à défaut une attestation de présentation aux examens (volet F).

Remarque : Le certificat trimestriel d'assiduité doit être demandé à l'établissement d'enseignement en début de formation.

Ces documents doivent parvenir au Fonds <u>au plus tard pour **le 14 octobre 2016**.</u>

Le Fonds prendra à sa charge

- Le remboursement du minerval ou des frais d'inscription ;
- Une bourse d'étude d'un montant de 250,00 €.

Le minerval et la bourse ne sont octroyés que pour le nombre d'années prévues par le programme. La bourse n'est octroyée pour l'année d'étude suivante qu'en cas de réussite de l'année précédente. En cas d'impossibilité de présenter les épreuves — pour motif grave (maladie, raisons familiales...), le travailleur peut demander un renouvellement de l'intervention du Fonds en introduisant un dossier motivé (attestation, certificat médical...) qui sera examiné par le comité de gestion du Fonds.

2. Enveloppe B : enveloppe individuelle attribuée à chaque OISP

Conformément à la procédure de concertation en vigueur à partir de 2015, les actions prises en charge par le Fonds doivent viser :

- La maîtrise d'outils nécessaires à l'accomplissement des tâches ;
- L'acquisition de connaissances techniques ou d'éléments de contexte afin d'actualiser ses propres connaissances, de se perfectionner ou de se spécialiser ;
- L'acquisition de nouveaux savoirs, savoir-faire et savoir-être pour développer de nouvelles compétences et pour offrir une gamme plus large de services ou des réponses adaptées à l'évolution des besoins des publics;
- Le perfectionnement ou la spécialisation relatifs à des tâches spécifiques aux activités d'une asbl ou à des fonctions particulières. Cette catégorie concerne donc des besoins spécifiques à une équipe ou à quelques travailleurs d'une asbl.

Compte tenu des objectifs déclinés, les actions peuvent être des actions de formation stricto sensu mais aussi des actions telles qu'énumérées ci-après :

- Frais d'inscription à un colloque ou une journée d'étude ;
- Organisation d'un séminaire de réflexion d'équipe (hors des locaux de l'asbl, en résidentiel ou non, en Belgique uniquement);
- Frais de supervision individuelle ou d'équipe.

Frais non éligibles auprès du Fonds de formation

- les frais de dédit ; (en cas de non organisation de la formation)
- les frais de déplacement des travailleurs ;
- les frais de location de salle ;
- les frais d'hébergement ;
- les frais de nourriture ;
- > les frais de documentation qui n'entrent pas dans le cadre d'une formation suivie ;
- > les frais de cotisation (hors frais d'inscription) proposés par un prestataire de formation.

N.B.: les OISP (y compris les Missions Locales) peuvent faire appel au Fonds Social du

Secteur Socioculturel et Sportif (Fonds 4S) de la sous-commission paritaire 329.02 et combiner l'intervention des deux Fonds pour prendre en charge leurs formations en cofinancement.

Attention, le Fonds 4S a d'autres procédures! En savoir plus : http://www.fonds-4s.org/

Public visé

La priorité sera donnée, dans la mesure du possible, aux travailleurs les moins qualifiés.

Budget disponible pour l'année 2016

L'enveloppe attribuée est calculée au prorata du nombre d'équivalents temps plein de l'asbl affectés aux actions ISP, selon les cadastres prévisionnels déposés aux réunions du Comité de pilotage tripartite.

Procédure écrite

Le Fonds se prononcera **par écrit** sur les demandes de remboursement si tous les critères sont respectés (notamment pour les documents figurant en annexe).

3. Enveloppe C: formations sectorielles

Pour l'ensemble des OISP, les formations sont organisées sous réserve des offres des prestataires. Une convention entre le Fonds et le prestataire retenu sera conclue avec chaque prestataire pour définir l'objet, les modalités d'organisation et d'évaluation et le financement. Pour chaque action de formation, un programme détaillé sera communiqué aux associations bénéficiaires du Fonds. L'employeur procédera à l'inscription des travailleurs auprès du prestataire. Une inscription à une formation sectorielle implique la présence à la formation, sauf cas de force majeure.

a) Formations organisées par les prestataires en 2016

Mieux comprendre la pratique des marchés publics

Durée: 1 jour ou 2 * 0,5 jours

Public visé : Travailleurs des Mloc/Oisp et bénéficiaires du FFCISP

Pré-requis : avoir participé au module de formation de 2015

Prestataire : COJ (Confédération des organisations de jeunesse)

Secret professionnel

Dates: 1^{ère} date en 2015, 16/02/2016, 12/04/2016, 10/05/2016, 15/11/2016 (1 date à fixer)

Public visé: Travailleurs des Mloc/Oisp et bénéficiaires du FFCISP

Pré-requis : avoir participé à la première date de formation programmée en 2015 (sauf demande de dérogation validée par le prestataire).

Prestataire: Jeunesse et Droit

Approche par compétences

Initiation à la démarche de l'approche par compétences

Public visé: Travailleurs des Mloc/Oisp et bénéficiaires du FFCISP

Pré-requis : travailleurs n'ayant pas encore été formés à l'approche par compétences

Prestataire : à déterminer

Les politiques européennes de l'emploi en faveur de la jeunesse

Dates : 2^{ème} semestre 2016 Prestataire : à déterminer

Bilan de compétences

Contenu : accompagnement individuel visant à faciliter l'évolution professionnelle, analyse des compétences tant professionnelles que personnelles, d'aptitudes et des motivations afin de définir un projet professionnel ou un projet de formation.

Public : Travailleurs entre 26-30 ans des Mloc/Oisp et bénéficiaires du FFCISP ayant maximum le CESS, avec 3 ans d'expérience professionnelle dans le secteur ISP minimum.

Prestataire: APEF

b) Appels à projets en 2016

Les modalités de réponse aux appels à projets 2016 sont décrites dans les formulaires de candidature (Annexes 7 et 8).

Les demandes de concours doivent respecter la règle de mise en concurrence des offres.

Le concours à un appel à projets du Fonds implique la réalisation de l'action, sauf cas de force majeure.

Analyse institutionnelle

Contenu : réflexion sur le projet global de l'association, évaluation du projet associatif, réflexion sur l'organisation du travail dans l'association, analyse d'une situation ou d'une pratique en vigueur dans l'association, interrogation sur les pratiques de l'association, ses modes de fonctionnement et ses rapports à l'extérieur.

La poursuite d'action entamée en 2015 peut justifier une nouvelle demande.

Modalités d'intervention : Intervention du FFCISP sur base d'un projet remis par l'association selon procédure d'appel à projets (voir annexe n°7)

Public : Travailleurs des Mloc/Oisp et bénéficiaires du FFCISP

Prestataire au choix de l'association

• Accompagnement à l'élaboration d'un plan de formation pluriannuel concerté

Objectif : Module d'initiation à l'appropriation d'une logique globale et d'une méthodologie permettant l'élaboration d'un plan de formation pluriannuel concerté dans une association axée sur l'inventaire des besoins en compétences tant individuels que collectifs et organisationnels.

La poursuite d'action entamée en 2015 peut justifier une nouvelle demande.

Modalités d'intervention : Intervention du FFCISP sur base d'un projet remis par l'association selon procédure d'appel à projets (voir annexe n°8)

Public : Travailleurs des Mloc/Oisp et bénéficiaires du FFCISP

Prestataire au choix de l'association

Folder de la 20^{ème} journée d'étude de la FeBISP

La FeBISP a 20 ans cette année!

A vos agendas pour apprendre (un peu), participer (beaucoup) et fêter (à la folie)!



L'âge des décisions, des déraisons, des espoirs fous et des jambes qui nous emportent jusqu'au bout du monde...

On n'a pas tous les jours 20 ans et pour fêter cela, nous vous donnons rendez-vous :

Le 18 octobre 2016 de 9h00 à 14h00 au Flagey,

09:00 Accueil

09:30 Séance Académique avec les interventions de :

Fadila Laanan, Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois

Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Economie et de l'Emploi, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Formation professionnelle

Jean-Philippe Martin, Président de la FeBISP

10:30 Spectacle autour de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion, sur base de témoignages de travailleurs du terrain, travailleurs en insertion, chercheurs d'emploi, et tant d'autres.

Musiques et sourires garantis...

12:00 Walking Dinner préparé par l'économie sociale d'insertion et l'insertion socioprofessionnelle.

Inscription pour le mardi 11 octobre au plus tard sur : febisp.typeform.com/to/jWIOYf



Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4 - B-1000 Bruxelles Tél : 02 537 72 04 - Fax 02 537 84 04 secretariat@febisp.be - http://www.febisp.be Avec le soutien de la Commission communautaire française, du Fonds social européen, du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale et d'Actiris

Accès Flagey: http://www.flagey.be/files/private_events/plan-flagey-environ-zoom_logo2013_big.jpg









Liste des présences aux AG

Présences aux assemblées FeBISP en 2016

P= Présent	_				_				_				_				_	_	_	_			
E= Excusé		Fé	/rie	r SP	F	A۱ SI	/ril	SP	St	Ju at	in O	rd	ES		obre	SP.	St	D at	éc C	om			
Liste des Associations		ESI	P	E	Р	E	P		P	at E	P	E	Р	E	Р	E	P	at E	P	E	Nombre de	Nombre	
AID asbl		Ļ	Ŀ		_	Ŀ	1	Ļ		Ė	_	_	-	Ė	Ĺ		Ĺ	1	-		présences 2	d'excus	
LE TS de Bruxelles		1		1		1	1	H	1	1				1		1		1		1	0	6	
LE TS d'Auderghem					1				1					1				1		1	3	3	
LE TS de Jette LE TS de Koekelberg		1				1			_	1				1				1	_	1	0	6	
ALE TS de Roekeiberg ALE TS de Schaerbeek		1		H		1				1				1		-		1		1	1	5	
Amazone		1				1				1				1				1		1	0	6	
Amphora asbl		1				1			_	1				1			1	1	1	1	0	4 6	
A vos Services scrl APAJ asbl		1	Н	1		1		1		1				1		1		1		1	0	6	
APRES asbl				1				1		1						1	1		1		2	4	
ARPAIJE asbl	_	1	1	<u> </u>	1	L	1	<u> </u>	1					1		1	1		1	<u> </u>	5 4	1 2	
Art2work	-	1	\vdash		1	1			1	1		-		1		-	1	1	1	1	0	6	
Ateliers du Soleil asbl				1			1		1							1	1		1		4	2	
Banlieues asbl		1			1		-		1	1			1				1	1	1	1	6 1	0 5	
Bouillon de Cultures asbl Boulot asbl		1		1		1	1		1	1			1	-		1	1	1	1	1	4	2	
es Petits Boulots de Boulot		1				1			1					1			1		1		3	3	
CAF asbl		+	1				1		1						1		1		1		6	0	
Cannelle asbl CBAI asbl		_		1	1	H		1	1	1				1		1	1	1	1	1	5 0	6	
CEFAID asbl			L	1			L	1	1	Ė						1		1		1	1	5	
CEFIG asbl			1	Ļ		F	1	Ļ		1	Щ	\Box			1		1		1	Ľ	5	1	
CEMEA asbl CENFORGIL asbl		+	1	1	F	H	1	1	1	1	H	_			1		1	H	1	\vdash	3 5	3 1	
Centre FAC asbl			Ė	1			L	1	Ė	1	Ħ				Ė	1	Ė	1	Ė	1	0	6	
Centre familial de Bruxelles asbl		Ŧ		1				1	1						1		1		1		4	2	
Centre familial de Bruxelles asbl (Département Titres-Services) CERACTION asbl	-	+	F	1	F	1	H	1	1	1	H		1		H	1	1	1	1	1	5 0	1 6	
CF Bonnevie asbl		+	┢	1		H	1-	1		1	H	-			Н	1		1		1	0	6	
CF2m asbl			1	Ė	É		1	Ė	1		Ħ					1	1		1		5	1	
CF2D asbi			Ę	F		1		Ĺ		1				1	Ţ			1		1	1	5	
CFA asbl CFPAS-IP asbl	_	+	1	1		H	1	1	1	1				-	1		1	1	1	1	2 5	4	
CFS asbl		+	1	Ė		H	1		1			_			1		1	_	1		6	0	
Chom'hier asbl		I	1					1	1						1		1		1		5	1	
Chom'hier - K-fête asbl COBEFF asbl	_	1	1		1		1		1	1			1			1	1	1	1	1	<u>2</u>	4	
Coften asbl		+	1	1		H	1		1	1		-				1	1	1	1	1	1	5	
echnofor asbl		1				1				1				1				1		1	0	6	
Collectif Alpha asbl		4	1	Ļ				1	1						1		1		1	Ļ	5	1	
Convivialités asbl Eko Services asbl	_	1		1		1		1		1			1			1		1		1	1	6 5	
TAS - ACFI asbl		+	1			-		1	1	_			_		1		1	_	1	<u> </u>	5	1	
FIAS - ACFI asbl		ı 📗			1				1				1				1		1		6	0	
TJ asbl FOBAGRA asbl		+	_	1		H	1	1		1					1	1		1		1	0	4 6	
OBAGRA asbl				-		1		Ť		1				1		-		1		1	1	5	
ORET asbl				1				1		1						1		1		1	0	6	
FORET asbl		1				1			1	1				1				1		1	1	6 5	
TQP asbl		+		1		H		1	1			_		-		1	1	1	1	1	3	3	
GAFFI asbl		+	1	Ė			1	Ė	1						1		1		1		6	0	
Gammes asbl		1				1				1				1	_		_	1		1	0	6	
DEE 53 asbl DEE 53 asbl	_	ı	1		1		1		1					1	1		1		1		6 5	0	
nnovasport asbl (devenu Les Ateliers du Midi courant 2016)		1	Н	H	-	1	H	H	1	1			1	1			1	1	1	1	1	5	
NTERFACE 3 asbl				1				1	1							1	1		1		3	3	
SPAT asbl ST asbl		+	1				1			1						1		1		1	0	4 6	
e Piment asbl		+	1	1		H		1	1	1					1	1	1	-	1	1	5	1	
ire et Ecrire asbl			1					1	1							1	1		1		4	2	
ILOC Anderlecht asbl		I		1				1	1					Ţ		1	1		1		3	3	
ALOC Anderlecht - Ecoma asbl ALOC Bruxelles asbl		<u> </u>	F	1	1	F		1	1	1	H			1	H	1	1	1	1	1	5 0	6	
ILOC Etterbeek asbl			t	1			L	1	L	1	Ħ				b	1		1		1	0	6	
ALOC Etterbeek asbl (adhésion en juin 2016)		Ţ												1				1		1	0	3	
MLOC Forest asbl MLOC Forest asbl (Service PTP)		1	H	1	1	F		1	1	1	Н		1		1		1	1	1	1	4 3	2	
ALOC Ixelles asbl			Г	1	1	F	1	F	H	1	H		1		Н	1		1	F	1	1	5	
4LOC Ixelles asbl		1				1				1				1				1		1	0	6	
ALOC Molenbeek asbl		1		1			1	H		1				1		1		1	L	1	0	5	
#ILOC Molenbeek asbl (Restaurant social "Les Uns et les Autres") #ILOC Molenbeek asbl (Cellule technique)			Н	F	1	1		H	1	1				1		۲	1	1	1	1	5	6 1	
ILOC Schaerbeek asbl			Г	1	É			1	Ė	1						1		1	Ĺ	1	0	6	
ALOC St-Gilles asbl		Ţ	Г	1		Г	1	Ţ	1	Ļ					1	Ţ	1	Ţ	1	Ţ	5	1	
ILOC St-Josse asbl ILOC St-Josse asbl (STIC)	_	-		1	1	H		1		1			1			1		1		1	3	6	
ILOC St-Josse asbl (Atouménage)		1	H		Ė	1		Н		1			_	1				1		1	0	6	
Molenbeek Formation		T	1				1	Ĺ		1					1			1		1	3	3	
Molenbeek Formation (Marmitime) 10 d'Helmet asbl		1	1	F	F	1	1	μ		1			1		1			1	H	1	3	4	
lartenariat Marconi - La Petite Miette (adhésion en juin 2016)			1			F	-			1					1			1		1	0	2	
ermafungi		1								1				1				1		1	0	5	
etits Riens asbl - Centre de formation Horizon		Ţ	1				1		1							1	1		1		5	1	
retnet Services asbl roforal asbl		1	1	F	H	1		1	1	1	H			1	Н	1	1	1	1	1	0 4	6 2	
roximité Santé			1	H	F	1		1	1	þ	H			1		1	1		1	H	4	2	
emue-Ménage (ALE St-Gilles) asbl					1				1				1				1		1		6	0	
tock the City asbl		1				1			1					1			1		1	E	3	3	
Schaerbeek Action Emploi asbl Solution Mobilité - Solumob (adhésion en juin 2016)		1				1				1				1				1	H	1	0	6	
JLAC		1				1				1				1				1		1	0	6	
IL Services scrifs		1	_	_		1	_	_		1				1				1		1	0	6	

Ordre du jour des AG

Ordres du jour des assemblées FeBISP 2016 (Commune, ISP, ESI, ordinaire)

AG ISP DU 01 FEVRIER 2016

- 1) Approbation du PV de l'AG ISP du 05/10/2015.
- 2) Rappel des 20 ans de la FeBISP: mobilisation des membres.
- 3) FSE:
 - Données sensibles stagiaires.
 - > Nouveaux délais de rentrée des rapports d'activités et rapport stagiaires au FSE.
- 4) Présentation de la stratégie 2025.
- 5) Perspectives 2016 pour les ACS.
- 6) Divers

AG ESI DU 04 FEVRIER 2016

- 1) Approbation du PV de l'AG ESI du 08/10/2015.
- 2) Rappel des 20 ans de la FeBISP : mobilisation des membres.
- 3) Débat sur l'Économie Sociale avec la FEBRAP.
- 4) Présentation de la stratégie 2025.
- 5) Perspectives 2016 pour les ACS.
- 6) Retour sur le GT Accompagnement en ESI.
- 7) CP 329 et ESI.
- 8) Présentation de la visite d'une structure ES (sous réserve).
- 9) Divers:
 - > Demande de financement 2016.

AG ISP DU 18 AVRIL 2016

- 1) Approbation du PV de l'AG ISP du 01/02/2016.
- 2) Information sur le projet-pilote de Beezy Brussels « Carte d'accès ».
- 3) Rappel des 20 ans de la FeBISP, des Midis-FeBISP et des cycles de formation.
- 4) Plan quinquennal formation et redéploiement des OISP.
- 5) Révision du décret ISP.
- 6) Primes ACS.
- 7) Contrat d'insertion.
- 8) Divers

AG ESI DU 21 AVRIL 2016

- 1) Approbation du PV de l'AG ESI du 04/02/2016.
- 2) Information sur le projet-pilote de Beezy Brussels « Carte d'accès ».
- 3) Rappel des 20 ans de la FeBISP.
- 4) Rencontre et débat avec la FeBIO.
- 5) Note d'orientation sur la future Ordonnance ESI/ES et positions communes ACFI/FeBIO/FeBISP.
- 6) Retour sur la plate-forme ES du mois de mars.
- 7) Primes ACS et contrat d'insertion.
- 8) Visite ESI.
- 9) Divers.

AG ORDINAIRE DU 06 JUIN 2016

- **1.** Approbation du PV de l'AG ordinaire du 01/06/2015.
- **2.** Proposition de modification des statuts :
 - a. Article 6:
 - i. Article 6 actuel : « Les membres sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au conseil d'administration. L'adhésion ou l'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés. L'exclusion du membre doit ensuite lui être transmise par écrit ».
 - ii. Article 6, proposition de modification : ajout en fin d'article de la phrase suivante : « Le non respect des statuts, le non respect de la Charte de la FeBISP, le non respect du R.O.I, sont des actes qui peuvent conduire à l'exclusion d'un membre ».

b. Article 20:

- i. Article 20 actuel : « Le conseil désigne parmi ses membres un président, un trésorier et un secrétaire. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le plus âgé des administrateurs présents ».
- ii. Article 20, proposition de modification : « Le conseil désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le plus âgé des administrateurs présents ».
- **3.** Proposition de modifications du Règlement d'Ordre Intérieur portant sur :
 - a. Article 1 : suppression d'une mesure transitoire, obsolète à ce jour.
 - b. Article 2:
 - i. Toilettage.
 - ii. Précision sur les modalités de notification des mandats de représentation à l'AG de la FeBISP.
 - iii. Ajout de la fonction de vice-président pour la présidence des AG de travail.
 - c. Article 4 : mise à jour des titres de la direction.
 - d. Article 6: correction des guorums, en fonction des statuts.
- 4. Présentation du rapport d'activités FeBISP 2015.
- **5.** Comptes 2015 et budget 2016 :
 - Présentation des comptes 2015.
 - > Rapport du Commissaire.
 - > Approbation des comptes 2015.
 - > Décharge aux administrateurs.
 - > Décharge au Commissaire.
 - > Présentation et approbation du budget 2016.
- **6.** Nomination des administrateurs.
- **7.** Admissions de nouveaux membres.

AG ISP DU 03 OCTOBRE 2016

- 1) Approbation du PV de l'AG ISP du 18/04/2016.
- 2) Les 20 ans de la FeBISP.
- 3) Point d'informations sur les données sensibles.

- 4) Le Plan de formation 2020.
- 5) Présentation de la réforme des mesures Emploi en RBC.
- 6) Divers.

AG ESI DU 06 OCTOBRE 2016

- 1) Approbation du PV de l'AG ESI du 21/04/2016.
- 2) Les 20 ans de la FeBISP.
- 3) La note commune FeBISP/ACFI/FeBIO : point d'informations.
- 4) Présentation de la réforme des mesures Emploi en RBC.
- 5) Divers.

AG COMMUNE DU 05 DECEMBRE 2016

- 1) Approbation du PV de l'AG commune du 07/12/2015.
- 2) Point sur l'avancement du Plan d'actions de la FeBISP.
- 3) Ateliers de réflexion sur quatre thématiques.
- 4) Divers.

Agenda 2016 des activités de la FeBISP

DATES	INTITULES DES RÉUNIONS
22/11/16	25 ans MLOC St Josse : participation à la mise à l'honneur des stagiaires de la MLOC
21/11/16	25 ans MLOC St Josse : participation à la rencontre-débat "Missions Locales : un outil local pour une action régionale. Histoire et devenir"
24/11/16	25 ans MLOC St Josse : participation au vernissage de l'exposition rétrospective
5/10/16	AC accompagnement non membre Cie des Nouveaux disparus
7/06/16	AC consultance non membre Espace Jacques Frank
29/11/16	AC consultance non membre MLOC Saint-Gilles
28/11/16	AC consultation préparation audition Plate-Forme non membre
12/09/16	AC Non membre Carmen Sanchez Episol - Suivi demande d'agrément
26/09/16	AC Non Membre La Maïs
3/03/16	AEE – Evénement p/r aux 5 ans du Réseau des opérateurs de formation actifs dans le domaine de la construction durable
7/06/16	AEE - réunion Construction Durable - Point sur le Programme régional d'économie circulaire (PREC) et le Référentiel des quartiers durables
28/04/16	AG CBENM
3/05/16	AG CESSoC
5/12/16	AG commune ISP/ESI FeBISP
1/09/16	AG ConcertES
10/11/16	AG ConcertES
23/06/16	AG de l'ASBL CP 329.02 Réduire et Compenser
14/06/16	AG de SAW-B
3/06/16	AG du Forum bruxellois de Lutte contre la pauvreté
26/05/16	AG Elective FESEFA
4/02/16	AG ESI FeBISP
21/04/16	AG ESI FeBISP
6/10/16	AG ESI FeBISP
10/06/16	AG Espace ABC
6/09/16	AG extraordinaire FESEFA

12/04/16	AG FeBIO
1/02/16	AG ISP FeBISP
18/04/16	AG ISP FeBISP
3/10/16	AG ISP FeBISP
23/02/16	AG SAW-B
9/06/16	AG statutaire ConcertES
6/06/16	AG statutaire FeBISP
26/10/16	AlphaVal (CVDC) - Comité d'accompagnement
15/04/16	AlphaVal (GT CVDC L&E)
15/06/16	AlphaVal (GT CVDC L&E)
21/12/16	Assemblée générale de l'Association Belge pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale
10/05/16	Audition à la Commission de contrôle bruxelloise sur les données sensibles
20/05/16	Audition Appel à projets Sensibilisation des jeunes
2/03/16	Bureau CBENM
21/04/16	Bureau CBENM
10/11/16	Bureau CBENM
17/11/16	Bureau CBENM
21/01/16	Bureau CBENM et CA CBENM
7/01/16	Bureau CESSoC
16/02/16	Bureau CESSoC
22/03/16	Bureau CESSoC
10/05/16	Bureau CESSoC
20/10/16	Bureau CESSoC
24/11/16	Bureau CESSoC
25/08/16	Bureau CESSoC + Travail sur mandat CESSoC
2/02/16	Bureau de conciliation
7/10/16	Bureau de la CBENM
13/09/16	Bureau de la CBENM

12/01/16 Bureau FESEFA 12/04/16 Bureau FESEFA 10/05/16 Bureau FESEFA 1/09/16 Bureau FESEFA 6/12/16 Bureau FESEFA 23/02/16 Bureau FESEFA 13/06/16 Bureau FESEFA 17/10/16 CA ABBET 20/12/16 CA ABBET 24/03/16 CA CBENM 28/04/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 CA CBENM 25/04/16 CA CESSOC
1/09/16 Bureau FESEFA 1/09/16 Bureau FESEFA 6/12/16 Bureau FESEFA 23/02/16 Bureau FESEFA 13/06/16 Bureau FESEFA 17/10/16 CA ABBET 20/12/16 CA CBENM 28/04/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 CA CBENM
1/09/16 Bureau FESEFA 6/12/16 Bureau FESEFA 23/02/16 Bureau FESEFA 13/06/16 Bureau FESEFA 17/10/16 CA ABBET 20/12/16 CA ABBET 24/03/16 CA CBENM 28/04/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM CA CBENM
6/12/16 Bureau FESEFA 23/02/16 Bureau FESEFA 13/06/16 Bureau FESEFA 17/10/16 CA ABBET 20/12/16 CA ABBET 24/03/16 CA CBENM 28/04/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 CA CBENM
23/02/16 Bureau FESEFA 13/06/16 Bureau FESEFA 17/10/16 CA ABBET 20/12/16 CA ABBET 24/03/16 CA CBENM 28/04/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 CA CBENM
13/06/16 Bureau FESEFA 17/10/16 CA ABBET 20/12/16 CA ABBET 24/03/16 CA CBENM 28/04/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 CA CBENM
17/10/16 CA ABBET 20/12/16 CA ABBET 24/03/16 CA CBENM 28/04/16 CA CBENM 23/06/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 CA CESSOC
20/12/16 CA ABBET 24/03/16 CA CBENM 28/04/16 CA CBENM 23/06/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 Ca CESSoC
24/03/16 CA CBENM 28/04/16 CA CBENM 23/06/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 Ca CESSoC
28/04/16 CA CBENM 23/06/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 Ca CESSoC
23/06/16 CA CBENM 13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 Ca CESSoC
13/10/16 CA CBENM 15/12/16 CA CBENM 25/04/16 Ca CESSoC
15/12/16 CA CBENM 25/04/16 Ca CESSoC
25/04/16 Ca CESSoC
31/05/16 CA CESSoC
20/09/16 CA CESSoC
8/11/16 CA CESSoC
15/12/16 CA CESSoC
16/02/16 CA CESSoC
5/02/16 CA ConcertES
19/10/16 CA ConcertES
12/12/16 CA ConcertES
23/03/16 CA de l'ASBL CP 329.02 Réduire et Compenser
2/06/16 CA de l'ASBL CP 329.02 Réduire et Compenser
16/12/16 CA de l'ASBL CP 329.02 Réduire et Compenser
21/01/16 CA élargi du CESRBC
18/02/16 CA et AG de l'ASBL CP 329.02 Réduire et Compenser

18/01/16	CA FeBISP
21/03/16	CA FeBISP
23/05/16	CA FeBISP
29/08/16	CA FeBISP
19/09/16	CA FeBISP
14/11/16	CA FeBISP
1/03/16	CA FESEFA
12/04/16	CA FESEFA
17/05/16	CA FESEFA
6/09/16	CA FESEFA
27/10/16	CA FESEFA
16/02/16	CEF - Chambre de la Formation
12/04/16	CEF - Chambre de la Formation
22/11/16	CEF - Chambre de la Formation
11/03/16	CEF - Colloque "Un CEF, quel CEF?"
13/12/16	CEF - Réunion de préparation p/r colloque " Approche par compétence"
15/12/16	CEMEA - Festival du Film d'éducation
14/10/16	Colloque "L'alternance en 3D"
31/03/16	Colloque "L'évolution de la nature des relations de travail,"
22/03/16	Colloque FPS "Sales Boulots, fermer les yeux pour ne pas se salir les mains"
26/02/16	Colloque" Les actions en faveur de l'insertion des jeunes en Mae"
29/06/16	Comité accompagnement étude prospective certification
24/05/16	Comité d'accompagnement "Certification des acquis d'apprentissage"
22/09/16	Comité d'accompagnement "Certification des acquis d'apprentissage"
12/05/16	Comité d'accompagnement "Certification des acquis d'apprentissage"
13/04/16	Comité d'accompagnement FeBISP/COCOF - Convention
17/03/16	Comité d'accompagnement outplacement
27/06/16	Comité d'accompagnement projets européen (Portefeuille de projets COCOF)

19/09/16	Comité d'accompagnement Reclassement professionnel
18/02/16	Comité de gestion du FFCISP
14/04/16	Comité de gestion du FFCISP
2/06/16	Comité de gestion du FFCISP
23/06/16	Comité de gestion du FFCISP
23/09/16	Comité de gestion du FFCISP
8/12/16	Comité de gestion du FFCISP
18/05/16	Comité de suivi Feder - FSE
15/03/16	Commission d'agrément CEP
24/05/16	Commission d'agrément CEP
5/07/16	Commission d'agrément CEP
13/12/16	Commission d'agrément CEP
25/10/16	Commission d'agrément Congé-éducation payé
1/03/16	Commission d'agrément congé-éducation payé
19/12/16	Commission paritaire 329.02
12/04/16	Concertation avec Actiris sur la méthodologie de calcul des primes ACS à 100%/95%
8/03/16	Concertation zonale (Ixelles): Présentation du pôle employeurs d'Actiris
13/09/16	Concertation Zonale Etterbeek/ Ixelles
14/06/16	Concertation Zonale Etterbeek/ Ixelles
13/12/16	Concertation Zonale Etterbeek/Ixelles
19/10/16	Conférence téléphonique - Préparation intervention Coften 26/10
5/07/16	Consultance AC Non Membre - La maïs Ariane Cornelis
6/09/16	Consultance AC NON membre agrément
23/05/16	Consultance membre Ulac ESI CP 329 - Abied Morad et Sylvie Delcourt
13/09/16	Consultation AC non membre Cie Les Nouveaux disparus
10/06/16	Contrats de gestion Actiris - Bruxelles Formation
2/09/16	CVDC - Séance d'infos p/r projet AlphaVal
30/09/16	Cycle de formation FeBISP "Evaluation en ISP"

15/09/16 Cycle de formation FeBISP "Evaluation en ISP" 16/09/16 Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP" 13/05/16 Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP" 13/05/16 Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP" 17/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP" 17/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 18/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 18/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 28/01/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 28/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 29/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Fète de départ de Sylvain Bertrand 23/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand		
22/04/16 Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP" 13/05/16 Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP" 21/04/16 Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP" 17/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 18/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 9/12/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 28/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 29/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evenement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	15/09/16	Cycle de formation FeBISP "Evaluation en ISP"
13/05/16 Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP" 21/04/16 Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP" 17/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 18/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 9/12/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 28/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 29/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	16/09/16	Cycle de formation FeBISP "Evaluation en ISP"
21/04/16 Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP" 17/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 18/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 9/12/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 28/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 29/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 18/10/16 FéSEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	22/04/16	Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP"
17/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 18/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 9/12/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 28/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 29/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	13/05/16	Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP"
18/11/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 9/12/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 28/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 29/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	21/04/16	Cycle de formation FeBISP "L'Accompagnement psychosocial en ISP"
9/12/16 Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion" 28/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 29/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	17/11/16	Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion"
28/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 29/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	18/11/16	Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion"
29/01/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	9/12/16	Cycle de formation FeBISP "L'orientation en insertion"
19/02/16 Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP" 15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	28/01/16	Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP"
15/09/16 Dans le cadre d'une formation sur les clauses sociales, présentation des structures ESI auprès des pouvoirs adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	29/01/16	Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP"
adjudicateurs - Organisation SAW-B 15/01/16 Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité" 26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	19/02/16	Cycle de formation FeBISP "Pratiques pédagogiques en ISP"
26/05/16 Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA 20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	15/09/16	
20/12/16 Echanges et réflexion sur l'organisation et la coordination de l'offre de formation Horeca, organisés par BF, Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	15/01/16	Débriefing avec Brufor p/r "Evenement Certification-Evaluation-Qualité"
Horeca Be Pro, horeca formation Bruxelles 16/06/16 Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires) 9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	26/05/16	Drink-buffet anniversaire pour les 25 ans de la FESEFA
9/11/16 Entretien avec Marc Verlinden CESRBC 9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	20/12/16	
9/11/16 Evaluer les performances sociales 18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	16/06/16	Entretien "20 ans FeBISP" avec AFT Centre Horizon (Cécile Histas et stagiaires)
18/10/16 Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP 2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	9/11/16	Entretien avec Marc Verlinden CESRBC
2/12/16 FESEFA - Journée de l'EP 3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	9/11/16	Evaluer les performances sociales
3/06/16 Fête de départ de Sylvain Bertrand	18/10/16	Evénement protocolaire/convivial pour les 20 ans de la FeBISP
	2/12/16	FESEFA - Journée de l'EP
23/06/16 Fêtes des Ateliers du Soleil	3/06/16	Fête de départ de Sylvain Bertrand
	23/06/16	Fêtes des Ateliers du Soleil
11/03/16 FFCISP : Rencontre avec l'Abbet	11/03/16	FFCISP : Rencontre avec l'Abbet
8/07/16 Focus group test formation direction Non Marchand	8/07/16	Focus group test formation direction Non Marchand
14/10/16 Focus group test formation direction Non Marchand	14/10/16	Focus group test formation direction Non Marchand
21/01/16 Fonds 4S - Comité de gestion	21/01/16	Fonds 4S - Comité de gestion
19/04/16 Fonds 4S - Comité de gestion	19/04/16	Fonds 4S - Comité de gestion

16/06/16	Fonds 4S - Comité de gestion
19/05/16	Fonds 4S - Comité de gestion
13/12/16	Fonds 4S - Comité de gestion
3/10/16	Fonds 4S - Comité de sélection
17/03/16	Fonds 4S : Comité de gestion
22/11/16	Fonds 4S : Comité de gestion
7/03/16	Fonds 4S : Comité de sélection de projets
23/08/16	Fonds VINCI : visites aux associations - 't Veldzicht
2/09/16	Fonds VINCI : visites aux associations - Le Perron de l'Ilon
29/02/16	Formation interne " TVA taux réduit"
14/04/16	Formation interne "Droit aux congés et pécules de vacances"
21/11/16	Formation interne "Evaluer les dispositifs et actions d'insertion
22/11/16	Formation interne "Evaluer les dispositifs et actions d'insertion
1/03/16	Formation interne "TVA dans le secteur à profit social exemption art.44 Formation sur mesure"
25/03/16	Forum Réforme ACS
12/01/16	Futur cadre ES/ ESI - Rencontre avec FeBIO (Nora et Lizbeth), Ecolo (Arnaud Pinxteren) et l'ACFI
26/09/16	Groupe de pilotage Actiris - Gestion des demandes discriminatoires
1/12/16	Groupe de pilotage Actiris - Gestion des demandes discriminatoires
16/02/16	GT EMA FeBISP/BF
23/02/16	GT EMA FeBISP/BF
27/06/16	GT EMA, Interface 3 (rencontre avec Sven de Ruyter)
16/02/16	GT ESI Cadre législatif
19/04/16	GT ESI Cadre législatif
20/05/16	GT ESI Cadre législatif
8/03/16	GT ESI Cadre législatif
10/06/16	GT ESI Cadre législatif
3/02/16	GT Méthodo ChaEF
17/02/16	GT Méthodo ChaEF

16/12/16	GT Méthodo ChaEF
28/09/16	GT Méthodo ChaEF
6/10/16	GT méthodo DR Le Plment
27/10/16	GT méthodo DR Le Piment
19/05/16	GT Méthodo DR Menuiserie
2/06/16	GT Méthodo DR Menuiserie
9/06/16	GT Méthodo DR Menuiserie
16/06/16	GT Méthodo DR Menuiserie
23/06/16	GT Méthodo DR Menuiserie
22/09/16	GT Méthodo DR, électricien résidentiel (Le Piment)
15/12/16	GT Méthodo DR, parachèvement
21/01/16	GT Mloc " Fin de l'accompagnement"
25/02/16	GT Mloc "Fin de l'accompagnement"
14/09/16	GT Révision Décret ISP - GT Missions
7/10/16	GT Révision Décret ISP - GT Missions
14/10/16	GT Révision Décret ISP - GT Missions
27/10/16	GT Révision Décret ISP - GT Missions
8/11/16	GT Révision Décret ISP - GT Missions
1/12/16	GT Révision Décret ISP - GT Missions
30/09/16	GT Révision Décret ISP – GT Simplification administrative et financière
28/10/16	GT Révision Décret ISP – GT Simplification administrative et financière
25/11/16	GT Révision Décret ISP – GT Simplification administrative et financière
16/12/16	GT Révision Décret ISP – GT Simplification administrative et financière
2/02/16	GT Stratégie de formation - CESSoC
8/09/16	GT Stratégie de formation - CESSoC
13/10/16	GT Stratégie de formation - CESSoC
8/12/16	GT Stratégie de formation - CESSoC
21/03/16	GT Task Force Validation des compétences

20/09/16	GT TSPCR - suivi
10/05/16	GT TSPCR - suivi + local évaluation
21/10/16	Inauguration bâtiment "Tremplin Jeunes" de Bruxelles Formation
24/10/16	Inauguration Centre VDC Horeca
4/02/16	Inauguration locaux ACC
1/03/16	Insertion 107 : Rencontre avec Marc Thommes
17/02/16	Insertion 107 Interview de Dider Gosuin
19/02/16	Insertion 107 Interview Eric Buyssens (FGTB)
29/04/16	Insertion 108 Entretien (MLOC St Josse)
26/04/16	Insertion 108 Entretien (Piment)
26/04/16	Insertion 108 Interview Françoise de Boe
28/04/16	Insertion 108 Interview Françoise Thiéry
3/05/16	Insertion 108 Interview Idée 53
25/04/16	Insertion 108 Interview ULAC (Abderazzak Benayad)
7/07/16	Insertion 109 Rencontre avec l'ASBL Foret et la direction du restaurant CO2
21/06/16	Insertion 109 Dossier - Rencontre avec des stagiaires des Ateliers du Soleil
7/07/16	Insertion 109 Feuilleton - Rencontre avec COBEFF (Lucie Becdelièvr)e et COFTEN (Samia Ammara)
7/07/16	Insertion 109 Feuilleton - Rencontre avec l'ALE Auderghem (Fabienne Diez)
27/06/16	Insertion 109 Rencontre avec CF2m (Sarah Ahaara)
5/07/16	Insertion 109 Rencontre avec CGé
24/03/16	Inter MLOC Présentation "carte d'accès CESS SELOR"
26/09/16	InterFonds - Formapef
29/11/16	InterFonds - Formapef
26/10/16	Intervention Coften - Présentation cadre institutionnel dispositif ISP
8/12/16	Intervention dans la formation SAW-B sur les clauses sociales des Marchés publics pour présentation aux membres
14/11/16	Interview de Quentin et Dorothée (comédiens) pour L'insertion 110
11/10/16	Journée d'études FeBISP 2016

22/09/16	Journée de rencontre et de réflexion de la coordination de l'Action sociale de Saint-Gilles "Le travail en réseau à Saint-Gilles, bilan et perspectives"
25/11/16	Journée des travailleurs MLOC
7/01/16	L'Essor - rencontre avec Laure Lemaire et Doris d'Interface 3 Interface 3 qui démarre une formation d'électricienne industrielle
30/11/16	Le travail associatif face à la logique marchande, Matinée Lire et Ecrire
22/11/16	Méthodo DR : GT Employé administratif
10/11/16	Méthodo DR : Idée 53, Garde à domicile
2/05/16	Méthodo DR : Référentiel électricien
14/04/16	Midi-FeBISP ESI
15/09/16	Midi-FeBISP ESI
14/11/16	Midi-FeBISP ISP
14/03/16	Midi-FeBISP ISP
14/11/16	Midi-FeBISP ISP
13/06/16	Midi-FeBISP ISP
22/02/16	Midi-FeBISP ISP
18/01/16	Midi-FeBISP ISP
12/12/16	Midi-FeBISP ISP
26/09/16	Midi-FeBISP ISP
26/10/16	Participation à l'inauguration d'une nouvelle "brasserie d'opportunités professionnelles pour jeunes adultes" Art2work
22/11/16	Participation à l'inauguration de la champignonnière PermaFungi
28/11/16	Participation à l'inauguration de la rénovation de 4 grands logements sociaux et à la présentation de l'Agence Immoblière Sociale d'Anderlecht-Cureghem
14/09/16	Participation à l'inauguration des nouveaux locaux de l'ASBL FOR.E.T.
20/10/16	Participation à l'inauguration des nouveaux locaux de la MLOC de Saint-Gilles
27/01/16	Participation à l'inauguration officielle de "l'Espace Hôtelier Belle-Vue" et visite des nouveaux locaux d'Art2Work
19/04/16	Participation à l'inauguration officielle des "Ateliers du Midi" et aux 20 ans de Cenforgil ASBL
28/10/16	Participation à la conférence de l'Unipso "Libéralisation du secteur à profit social : balises et stratégies"

16/06/16	Participation à la conférence européenne organisée par "Pour la Solidarité "Stoppons les violences de genre! Entreprises pour un changement sociétal"
23/09/16	Participation à la fête annuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles
2/12/16	Participation à la fête organisée pour le départ de Lamia Kebboul du CFA
23/09/16	Participation à la journée Portes ouvertes de l'ASBL Amazone
29/11/16	Participation à la présentation de la Cité des Métiers
6/12/16	Participation à la présentation des conclusions du Gouvernement thématique COCOF consacré à la formation professionnelle
4/05/16	Participation à la présentation et à la séance d'informations sur l'Appel à projets "Accompagnement à l'entrepreneuriat"
29/04/16	Participation à la présentation et à la séance d'informations sur l'Appel à projets "Soutien aux projets d'économie sociale innovants et porteurs d'emploi"
1/03/16	Participation à la séance d'information d'Actiris sur le contrat d'insertion
2/03/16	Participation à la séance d'information d'Actiris sur le contrat d'insertion
22/09/16	Participation à la séance d'information de SAW-B "Evaluez votre impact social pour innover"
13/05/16	Participation à la séance d'information sur les appels à projets annuels 2017 et sur l'appel à projets "innovants FSE 2017-2018"
3/05/16	Participation à la séance d'informations sur l'appel à projets "be circular - be brussels", initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
26/05/16	Participation à la soirée annuelle de Brusoc Night "Brusoc en lumière"
14/06/16	Participation à la table-ronde sur le secteur de l'Horeca dans le cadre de la Stratégie 2025
2/12/16	Participation à une émission radio de Radio Panik
14/04/16	Participation au colloque "Aller au boulot avec les jeunes NEETS à Bruxelles" organisé par NXT step, NXT level et NXT life
22/04/16	Participation au colloque de la COJ "Les 12 chantiers politiques"
30/11/16	Participation au colloque du Bataclan "Travailler en réseau intersectoriel autour de la personne handicapée et d'autres publics"
5/02/16	Participation au colloque sur les défis sociétaux urbains organisé à la demande du Brussels Studies Institute
28/01/16	Participation au forum Européen de l'économie sociale et solidaire organisé par les parlementaires GUE/NGL
20/06/16	Participation au jury du Fonds VINCI - réunion de délibération
13/10/16	Participation au jury du Fonds VINCI - réunion de délibération
12/05/16	Participation au lancement de "Ca tourne - Plate-forme de films d'atelier"

22/03/16	Participation au pré-jury prix de l'économie sociale (Créasol)
28/10/16	Participation au spectacle organisé par la Maison de Quartier d'Helmet
16/03/16	Participation aux Débats du Conseil ayant pour thème "Le chômeur suspect. Histoire d'une stigmatisation"
29/02/16	Participation aux Débats du Conseil sur "La culture de l'évaluation"
11/05/16	Pièce de théâtre (du Collectif Alpha) "Le bureau des renseignements"
15/12/16	Portes ouvertes Collectif Alpha de Forest
24/05/16	Portes ouvertes de Bruxelles Formation
22/02/16	Préparation 20 ans : rencontre avec Sophie Delacolette
14/06/16	Préparation 20 ans FeBISP - Réunion Horeca
14/06/16	Préparation 20 ans FeBISP - Réunion Horeca
21/06/16	Préparation 20 ans FeBISP - Réunion Horeca
29/08/16	Préparation 20 ans FeBISP - Réunion Horeca
10/02/16	Préparation 20 ans FeBISP : rencontre avec Sébastien Schmit chargé de Production du Panach'Club, Centre culturel des Riches-Claires
30/06/16	Préparation 20 ans FeBISP : Entretien avec ASBL APRÈS
13/07/16	Préparation 20 ans FeBISP : Entretien avec CF2m (Mustapha Jabour)
30/06/16	Préparation 20 ans FeBISP : Entretien avec MLOC St-Gilles (Catherine Mathieu et Marie Dilullo)
7/06/16	Préparation 20 ans FeBISP : Entretien avec CF2m (Martine Colot)
1/02/16	Préparation 20 ans FeBISP : rencontre avec Eric De Staercke, metteur en scène, comédien et directeur des Riches Claires
18/02/16	Préparation 20 ans FeBISP : rencontre avec la directrice Colienne Lemaître de la compagnie les nouveaux disparus
11/02/16	Préparation 20 ans FeBISP : rencontre avec Patrick Chabout, directeur artistique, metteur en scène, comédien Magic Land Théâtre
21/01/16	Préparation 20 ans FeBISP : rencontre avec Philippe Lukomski (ex-directeur des Tanneurs)
10/02/16	Préparation 20 ans FeBISP : rencontre avec Salim de la compagnie Ras El Hanout
2/03/16	Préparation 20 ans FeBISP : rencontre avec Sophie Delacolette et la compagnie Artetça
8/06/16	Préparation 20 ans FeBISP :Entretien avec CEMEA
15/06/16	Préparation 20 ans FeBISP: Entretien avec Art2work (Cedric Sorée et Charlemagne Bessa)
15/07/16	Préparation 20 ans FeBISP: Entretien avec MLOC Anderlecht (Aoragh Tijana)

10/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: fixation des priorités de communication avec les administrateurs 16/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 19/01/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 24/03/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 24/03/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 24/03/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 19/04/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Neunion GT 20 ans FeBISP 28/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Neunion GT 20 ans FeBISP 29/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: volet Horeca 29/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 20/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Préparation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENIM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet Energie de la CBENIM. Séminaire "Connaissance et gestion comme observateur 20/12/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur		
19/01/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 24/03/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 24/03/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 19/04/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/05/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 5/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 12/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Préparation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Préparation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité energétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie	10/10/16	Préparation 20 ans FeBISP: fixation des priorités de communication avec les administrateurs
15/02/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 19/04/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/05/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/05/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 5/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 12/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Préparation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Préparation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	16/09/16	Préparation 20 ans FeBISP: rencontre avec Cannelle concernant l'organisation Horeca des 20 ans FeBISP
24/03/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/05/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 5/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 12/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Préparation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Eleryal - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	19/01/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
19/04/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 5/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 12/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 4/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: volet Horeca 8/03/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Eleregie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 2/01/2/16 Projet FIE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie	15/02/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
17/05/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 5/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 12/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 4/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Neurion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdellèvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Elergie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 2/012/16 Projet FIE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	24/03/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
27/06/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 5/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 12/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 4/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 4/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: volet Horeca 8/03/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans:Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 2/012/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	19/04/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
5/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 12/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 4/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Notet Horeca 8/03/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans : rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans : Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	17/05/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
12/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 4/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans:Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie	27/06/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
20/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 4/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie	5/09/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
26/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 4/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: volet Horeca 8/03/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	12/09/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
17/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 4/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: volet Horeca 8/03/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans : rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans : Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	20/09/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
4/10/16 Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP 1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: volet Horeca 8/03/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans:Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	26/09/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
1/09/16 Préparation 20 ans FeBISP: volet Horeca 8/03/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	17/10/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
8/03/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa 23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans : rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans : séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans : Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	4/10/16	Préparation 20 ans FeBISP: Réunion GT 20 ans FeBISP
23/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE 22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans: Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	1/09/16	Préparation 20 ans FeBISP: volet Horeca
22/09/16 Préparation Journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre 6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans:Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	8/03/16	Préparation Journée d'étude 20 ans : rencontre avec Quinoa
6/09/16 Préparation journée d'étude 20 ans:Rencontre Stehpane Thys 3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	23/09/16	Préparation journée d'étude 20 ans: rencontre avec Corinne Gobin, intervenante JE
3/02/16 Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC 25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	22/09/16	Préparation Journée d'étude 20 ans: séquence commune Olivier Balzat - Lucie Becdelièvre
25/08/16 Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau 7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	6/09/16	Préparation journée d'étude 20 ans:Rencontre Stehpane Thys
7/06/16 Projet AlphaVal 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	3/02/16	Présentation au Comité directeur du CVDC des résultats du questionnaire FeBISP sur la VDC
 2/06/16 Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur 	25/08/16	Présentation du travail du CA FeBISP à la nouvelle administratrice Pauline Pineau
comptabilité énergétique" 20/12/16 Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie 19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	7/06/16	Projet AlphaVal
19/01/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	2/06/16	Projet Energie de la CBENM. Séminaire "Connaissance et gestion des consommations : le cadastre et la comptabilité énergétique"
	20/12/16	Projet FLE-Val - présentation et visite du Centre de VDC de BF Industrie
22/03/16 Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur	19/01/16	Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur
	22/03/16	Projet pilote CVDC-Interfédé sur approche dossier - participation comme observateur
25/10/16 RDV Membre ALE Schaerbeek (Christine Lacroix)	25/10/16	RDV Membre ALE Schaerbeek (Christine Lacroix)

4/01/16	RDV Porteur de projet ESI - Rencontre avec Renaud Vandernoot du Centre Le Jacques Franck
23/06/16	Réforme ACS - rencontre avec les partis politiques bruxellois
22/09/16	Réforme des aides à l'emploi en Région wallonne
9/12/16	Remise des labels diversité 2016 organisée par Actiris
14/04/16	Rencontre "Energie" organisée par la CBENM
21/11/16	Rencontre "Migration et égalités des chances"
3/03/16	Rencontre avec Anissa Benchekroun concernant la formation professionnelle
13/01/16	Rencontre avec ATTAC Bruxelles
9/02/16	Rencontre avec Banlieues pour la présentation de leur outil "Intranet" pour le site FeBISP
29/02/16	Rencontre avec Céline Mathieu de la Fédération francophone des écoles de devoirs
29/11/16	Rencontre avec David Corbisier, coordinateur Amphora/Demarrage
25/10/16	Rencontre avec Delphine Goossens, chargée de projet ISP au Service Prévention de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, pour présenter ses missions
19/10/16	Rencontre avec Gaëlle Hubert du BIEF concernant l'évaluation du dispositif des maisons de l'emploi
11/02/16	Rencontre avec Hamed Ben Abdelhadi, analyste financier chez Brusoc, concernant la collaboration FeBISP/Brusoc
17/11/16	Rencontre avec Hugues Esteveny de Lire et Ecrire
4/03/16	Rencontre avec Ileana Rosselli, Cabinet Laanan concernant le Non Marchand et la Formation
14/11/16	Rencontre avec Jean Spinette, président du CPAS de Saint-Gilles et Piotr Golebiowski, attaché parlementaire
10/02/16	Rencontre avec Julien Winkel pour rédiger un article sur la future ordonnance ESI
13/04/16	Rencontre avec l'ASBL Résonance pour animer un débat sur l'informel (éducation permanente)
5/07/16	Rencontre avec la CBENM et la Plate-forme ACS
20/04/16	Rencontre avec la direction de Bruxelles Formation sur le plan quinquennal de formation
25/08/16	Rencontre avec la direction de la Maison de l'Emploi de Saint-Gilles
7/03/16	Rencontre avec la directrice Art2Work p/r nouveau projet
8/09/16	Rencontre avec la Ministre de l'Education Marie-Martine Schyns concernant le Pacte d'Excellence
11/02/16	Rencontre avec la MLOC de Forest concernant les ANM
2/05/16	Rencontre avec la nouvelle direction de Ceraction - Virginie Granchette
4/10/16	Rencontre avec la nouvelle direction des Ateliers du Midi - Eric Stock

4/10/16	Rencontre avec la nouvelle direction des Ateliers du Midi (Ex Innovasport)
11/04/16	Rencontre avec la nouvelle direction du Coften - Samia Ammara
9/09/16	Rencontre avec la nouvelle direction du Piment - Adrien Lenoble
26/10/16	Rencontre avec Laila Yassini - ACFI
30/11/16	Rencontre avec Laila Yassini - ACFI
16/09/16	Rencontre avec le CIRÉ
12/02/16	Rencontre avec le Dr Nicolas Leonardy, médecin généraliste à la MASS de Bruxelles, pour des informations sur le domaine de l'ISP
28/11/16	Rencontre avec Le Piment
3/06/16	Rencontre avec Le Piment pour interview 20 ans FeBISP
15/01/16	Rencontre avec le professeur Hamzaoui de l'ULB
21/12/16	Rencontre avec les syndicats
22/03/16	Rencontre avec Maarten Gerard de Sociare
18/02/16	Rencontre avec Marc Gérard de la MLOC d'Etterbeek pour renseignement pour devenir membre ESI
27/10/16	Rencontre avec Marc Verlinden du CERBC pour une interview concernant les migrants récents et l'insertion socioprofessionnelle
22/12/16	Rencontre avec Monsieur Ntwali Jean-Marie du Service Emploi de Koekelberg - Koekeltech
11/02/16	Rencontre avec Monsieur Pierre Cat de l'ASBL LCFN pour discuter des conditions pour devenir membre de la FeBISP
22/08/16	Rencontre avec Olivia P'Tito de Bruxelles Formation
15/04/16	Rencontre avec Paula Hirsch de l'ASBL NEVE pour son projet innovant
8/02/16	Rencontre avec Peter Dehon, directeur de Casabanco, pour devenir membre de la FeBISP
13/09/16	Rencontre avec Philippe Vandemeulebroucke de l'Administration sur Justif ILDE / El
7/12/16	Rencontre avec porteurs de projet : CPAS de Berchem St Agathe + JST + Manufast
7/10/16	Rencontre avec Sina Foroughi du Partenariat Marconi sur les profils de fonction Horeca
29/04/16	Rencontre avec un étudiant pour une interview pour son mémoire concernant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes d'origine étrangère à Bruxelles
2/03/16	Rencontre avec un membre : Latif Rukara de l'ALE de Saint-Gilles concernant les alternatives pour les ALE
24/10/16	Rencontre avec un nouveau membre : le partenariat Marconi (Sinâ Foroughi)

24/10/16	Rencontre avec un nouveau membre : le partenariat Marconi (Sinâ Foroughi)
16/09/16	Rencontre avec Xavier Denys du Cadre Francophone des Certifications
7/03/16	Rencontre avec Youcef Hammani de Bruxelles Formation concernant les formations pour le Non Marchand
26/01/16	Rencontre CGÉ avec la Ministre Joëlle Milquet
4/07/16	Rencontre d'un porteur de projet : Carmen Sanchez de chez EPISOL
23/11/16	Rencontre de l'impact social - VISES
4/07/16	Rencontre thématique ISP avec Thomas Dawance de Community Land Trust - Bruxelles ASBL
28/06/16	Rencontres FeBISP/Interfédé/SFMQ/CVDC
9/05/16	Rendez-vous avec Christophe Gossiaux de Eko Services Bruxelles sur les titres-services
10/05/16	Rendez-vous extérieur avec Vincent Libert du Cabinet Gosuin sur l'économie sociale d'insertion
8/12/16	Réseau des opérateurs de formation en construction durable (AEE)
8/02/16	Réunion CGÉ sur Pacte de l'Excellence
8/01/16	Réunion Accompagnement ESI Construction et Evénement
7/01/16	Réunion Accompagnement ESI dans les Services à la personne
11/01/16	Réunion Accompagnement ESI Horeca, Production, Vente
18/05/16	Réunion ACFI/FeBIO/FeBISP concernant l'appel à projets Sensibilisation des jeunes
28/01/16	Réunion AlterObs CGÉ
8/09/16	Réunion ANM : quid d'un financement structurel des ANM des MLOC ?
3/03/16	Réunion au Cabinet Gosuin avec Madame Amboldi et Monsieur Lecomte sur la réduction des primes ACS
2/12/16	Réunion avec Bruxelles Formation sur le catalogue FormaForm
20/12/16	Réunion avec ConcertES en vue de la Plate-Forme ES
23/09/16	Réunion avec des spécialistes de la déontologie du travail social avec la MLOC de Saint-Gilles et le Comité de vigilance du travail social
24/02/16	Réunion avec le Cabinet Gosuin sur l'ISP
16/11/16	Réunion avec le Cabinet du ministre Didier Gosuin sur la révision du Décret iSP
13/01/16	Réunion avec le Cabinet du ministre Gosuin sur l'ISP
13/05/16	Réunion avec le Partenariat Marconi (Sïnâ Foroughi et Edem) pour présenter la FeBISP
20/05/16	Réunion avec les directions des opérateurs Alpha sur l'augmentation de l'offre Alpha ISP

3/03/16	Réunion avec les membres concernés pour la coordination du dossier de subventions ACS (réduction à 95%)
29/01/16	Réunion bilan dossier STIB
30/06/16	Réunion CBENM "Point sur le dispositif ACS"
25/08/16	Réunion concernant le Pacte d'Excellence
21/04/16	Réunion concertation avec la CESSoC
14/03/16	Réunion concertation entre AC - préparationde l'avis de la Plate-Forme
9/05/16	Réunion conjointe GT Stages et Alternance
29/03/16	Réunion coordination ISP/DR
27/04/16	Réunion coordination ISP/DR
23/11/16	Réunion coordination p/r GT1 et GT2 "Evaluation décret ISP"
19/12/16	Réunion CP 329
6/01/16	Réunion d'équipe FeBISP
13/01/16	Réunion d'équipe FeBISP
20/01/16	Réunion d'équipe FeBISP
27/01/16	Réunion d'équipe FeBISP
3/02/16	Réunion d'équipe FeBISP
10/02/16	Réunion d'équipe FeBISP
17/02/16	Réunion d'équipe FeBISP
24/02/16	Réunion d'équipe FeBISP
2/03/16	Réunion d'équipe FeBISP
16/03/16	Réunion d'équipe FeBISP
30/03/16	Réunion d'équipe FeBISP
6/04/16	Réunion d'équipe FeBISP
13/04/16	Réunion d'équipe FeBISP
20/04/16	Réunion d'équipe FeBISP
27/04/16	Réunion d'équipe FeBISP
4/05/16	Réunion d'équipe FeBISP
11/05/16	Réunion d'équipe FeBISP

18/05/16	Réunion d'équipe FeBISP
25/05/16	Réunion d'équipe FeBISP
1/06/16	Réunion d'équipe FeBISP
8/06/16	Réunion d'équipe FeBISP
15/06/16	Réunion d'équipe FeBISP
29/06/16	Réunion d'équipe FeBISP
6/07/16	Réunion d'équipe FeBISP
13/07/16	Réunion d'équipe FeBISP
24/08/16	Réunion d'équipe FeBISP
7/09/16	Réunion d'équipe FeBISP
14/09/16	Réunion d'équipe FeBISP
21/09/16	Réunion d'équipe FeBISP
5/10/16	Réunion d'équipe FeBISP
12/10/16	Réunion d'équipe FeBISP
26/10/16	Réunion d'équipe FeBISP
9/11/16	Réunion d'équipe FeBISP
16/11/16	Réunion d'équipe FeBISP
23/11/16	Réunion d'équipe FeBISP
30/11/16	Réunion d'équipe FeBISP
7/12/16	Réunion d'équipe FeBISP
14/12/16	Réunion d'équipe FeBISP
21/12/16	Réunion d'équipe FeBISP
7/09/16	Réunion de concertation interne avec les membres ISP "6ème réforme de l'Etat - Alpha & FLE"
24/02/16	Réunion de concertation Syndicats/FeBISP
11/05/16	Réunion de concertation Syndicats/FeBISP
8/01/16	Réunion de coordination administrative
22/02/16	Réunion de coordination administrative
23/09/16	Réunion de coordination CESSoC avec Pierre Malaise et Nicole Crama concernant les matières bruxelloises

12/02/16	Réunion de coordination Commu
24/02/16	Réunion de coordination Commu
26/02/16	Réunion de coordination Commu
6/04/16	Réunion de coordination Commu
13/01/16	Réunion de coordination Commu
20/01/16	Réunion de coordination Commu
4/01/16	Réunion de coordination Direction
8/01/16	Réunion de coordination Direction
11/01/16	Réunion de coordination Direction
18/01/16	Réunion de coordination Direction
25/01/16	Réunion de coordination Direction
3/02/16	Réunion de coordination Direction
8/02/16	Réunion de coordination Direction
15/02/16	Réunion de coordination Direction
19/02/16	Réunion de coordination Direction
22/02/16	Réunion de coordination Direction
29/02/16	Réunion de coordination Direction
14/03/16	Réunion de coordination Direction
21/03/16	Réunion de coordination Direction
4/04/16	Réunion de coordination Direction
11/04/16	Réunion de coordination Direction
18/04/16	Réunion de coordination Direction
22/04/16	Réunion de coordination Direction
25/04/16	Réunion de coordination Direction
17/05/16	Réunion de coordination Direction
23/05/16	Réunion de coordination Direction
30/05/16	Réunion de coordination Direction
6/06/16	Réunion de coordination Direction

13/06/16	Réunion de coordination Direction
17/06/16	Réunion de coordination Direction
17/06/16	Réunion de coordination Direction
20/06/16	Réunion de coordination Direction
23/08/16	Réunion de coordination Direction
5/09/16	Réunion de coordination Direction
12/09/16	Réunion de coordination Direction
19/09/16	Réunion de coordination Direction
26/09/16	Réunion de coordination Direction
3/10/16	Réunion de coordination Direction
10/10/16	Réunion de coordination Direction
17/10/16	Réunion de coordination Direction
24/10/16	Réunion de coordination Direction
14/11/16	Réunion de coordination Direction
23/11/16	Réunion de coordination Direction
28/11/16	Réunion de coordination Direction
5/12/16	Réunion de coordination Direction
12/12/16	Réunion de coordination Direction
2/06/16	Réunion de coordination Emploi
17/11/16	Réunion de coordination Emploi
5/01/16	Réunion de coordination ESI
16/02/16	Réunion de coordination ESI
1/03/16	Réunion de coordination ESI
15/03/16	Réunion de coordination ESI
18/04/16	Réunion de coordination ESI
24/05/16	Réunion de coordination ESI
31/05/16	Réunion de coordination ESI
7/06/16	Réunion de coordination ESI

21/06/16	Réunion de coordination ESI
25/10/16	Réunion de coordination ESI
10/02/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
16/02/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
18/04/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
16/11/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
19/01/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
26/04/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
28/06/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
10/05/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
6/09/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
21/09/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
4/10/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
25/10/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
30/11/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
13/12/16	Réunion de coordination ESI/Emploi
8/01/16	Réunion de coordination Gestion
15/01/16	Réunion de coordination Gestion
19/01/16	Réunion de coordination Gestion
22/02/16	Réunion de coordination Gestion
20/05/16	Réunion de coordination Gestion
14/10/16	Réunion de coordination Gestion
18/11/16	Réunion de coordination Gestion
25/11/16	Réunion de coordination Gestion
19/12/16	Réunion de coordination Gestion
14/04/16	Réunion de coordination Gestion
26/02/16	Réunion de coordination Gestion
20/12/16	Réunion de coordination Gestion

15/02/16	Réunion de coordination ISP
2/03/16	Réunion de coordination ISP
28/11/16	Réunion de coordination ISP
20/01/16	Réunion de coordination ISP/DR
2/02/16	Réunion de coordination ISP/DR
18/05/16	Réunion de coordination ISP/DR
20/06/16	Réunion de coordination ISP/DR
1/09/16	Réunion de coordination ISP/DR
29/09/16	Réunion de coordination ISP/DR
6/12/16	Réunion de coordination ISP/DR
22/02/16	Réunion de coordination Relations sociales
17/03/16	Réunion de coordination Relations sociales
20/05/16	Réunion de coordination Relations sociales
10/06/16	Réunion de coordination Relations sociales
17/06/16	Réunion de coordination Relations sociales
16/09/16	Réunion de coordination Relations sociales
29/09/16	Réunion de coordination Relations sociales
22/11/16	Réunion de coordination Relations sociales
23/08/16	Réunion de coordination Relations sociales
8/07/16	Réunion de coordination Relations sociales
6/09/16	Réunion de la Chambre ISP
13/04/16	Réunion de la Commission "Economie - Emploi - Fiscalité - Finances" du CESRBC
21/03/16	Réunion de la Commission EEFF CESRBC
20/04/16	Réunion de la Commission EEFF CESRBC
15/09/16	Réunion de la Commission EEFF CESRBC
5/01/16	Réunion de la Commission EEFF CESRBC
7/09/16	Réunion de la Commission EEFF CESRBC
25/05/16	Réunion de la Commission EEFF CESRBC

29/06/16	Réunion de la Commission EEFF CESRBC
12/09/16	Réunion de la Commission EEFF CESRBC
15/01/16	Réunion de la Commission Fonds de formation Titres-Services
16/02/16	Réunion de la Commission Fonds de formation Titres-Services
15/03/16	Réunion de la Commission Fonds de formation Titres-Services
19/04/16	Réunion de la Commission Fonds de formation Titres-Services
21/06/16	Réunion de la Commission Fonds de formation Titres-Services
19/07/16	Réunion de la Commission Fonds de formation Titres-Services
16/08/16	Réunion de la Commission Fonds de formation Titres-Services
18/10/16	Réunion de la Commission Fonds de formation Titres-Services
22/11/16	Réunion de la Commission Fonds de formation Titres-Services
20/12/16	Réunion de la Plate-forme de concertation de l'Economie sociale
16/03/16	Réunion de la Plate-forme de concertation de l'économie sociale
22/11/16	Réunion de la Plate-forme de concertation de l'économie sociale
17/03/16	Réunion de la Task Force
4/03/16	Réunion de la Task Force
5/02/16	Réunion de la Task Force
7/09/16	Réunion de travail - Cadastre prévisionnel 2017
8/09/16	Réunion de travail - Plan stratégique Fonds 4S
19/01/16	Réunion de travail - Prévisions budgétaires 2016 (MLOC Anderlecht)
8/02/16	Réunion de travail - Révision des catégories COCOF
26/01/16	Réunion de travail avec Actiris - Rapport justificatif dans le cadre de l'ordonnance des Missions locales
23/09/16	Réunion de travail avec l'Agence FSE
19/02/16	Réunion de travail sur les CCT sectorielles
13/10/16	Réunion du Comité de collaboration Actiris / MLOC /LWW
10/05/16	Réunion du Comité de collaboration Actiris / MLOC /LWW
16/06/16	Réunion du Comité de collaboration Actiris / MLOC /LWW
4/02/16	Réunion du Comité de concertation Bruxelles Formation / FeBISP

17/03/16	Réunion du Comité de concertation Bruxelles Formation / FeBISP
9/06/16	Réunion du Comité de concertation Bruxelles Formation / FeBISP
6/10/16	Réunion du Comité de concertation Bruxelles Formation / FeBISP
8/12/16	Réunion du Comité de concertation Bruxelles Formation / FeBISP
7/12/16	Réunion du Comité de pilotage du cadastre des parcours éducatifs
19/01/16	Réunion du Comité de pilotage Travail en réseau et Handicap
15/04/16	Réunion du Comité de pilotage Travail en réseau et Handicap
22/01/16	Réunion du Comité de pilotage tripartite - Volet COCOF 2016
5/02/16	Réunion du Comité de pilotage tripartite - Volet régional 2016
15/09/16	Réunion du Comité de pilotage tripartite - volet régional 2017
25/03/16	Réunion du Comité restreint Actiris /FeBISP / Tracé
10/10/16	Réunion du Conseil de Gouvernance et Comité de sélection FAPE ENGIE Belgium
9/05/16	Réunion du Conseil de Gouvernance et Comité de sélection FAPE ENGIE Belgium
21/04/16	Réunion du GT Stages de la Task Force
28/04/16	Réunion du GT Stages de la Task Force
2/05/16	Réunion du GT Stages de la Task Force
14/01/16	Réunion du GT Stages de la Task Force
18/05/16	Réunion du GT Formation dans les secteurs TIC RBC
14/07/16	Réunion du GT MLOC (Sur la feuille de calcul financement 2016 Ordonnance - Actiris)
13/05/16	Réunion du GT Pôle Emploi Formation de la Task Force
8/06/16	Réunion du GT Redéploiement des OISP
18/04/16	Réunion du GT Validation des compétences de la Task Force
10/11/16	Réunion FeBISP / Bruxelles Formation sur la catalogue FormaForm
2/09/16	Réunion FeBISP / CDVC
17/03/16	Réunion Future ordonnance ES
5/02/16	Réunion GJ avec Carol Descamps, Dir FOREM
20/05/16	Réunion GT EMA
27/10/16	Réunion GT Instance Bassin - Réagrément des OISP

	l l
16/09/16	Réunion GT Instance Bassin sur projet d'avis Plan de formation 2020
3/05/16	Réunion GT méthodologique ChaEF
17/02/16	Réunion GT Stage Task Force
19/05/16	Réunion GT Task Force EFEE
5/12/16	Réunion information FSE - IEJ - Mesure 4.2
26/01/16	Réunion Instance Bassin
23/02/16	Réunion Instance Bassin
22/03/16	Réunion Instance Bassin
26/04/16	Réunion Instance Bassin
31/05/16	Réunion Instance Bassin
28/06/16	Réunion Instance Bassin
28/09/16	Réunion Instance Bassin
25/10/16	Réunion Instance Bassin
29/11/16	Réunion Instance Bassin
28/01/16	Réunion InterMLOC
24/03/16	Réunion InterMLOC
28/04/16	Réunion InterMLOC
2/06/16	Réunion InterMLOC
23/06/16	Réunion InterMLOC
8/09/16	Réunion InterMLOC
17/11/16	Réunion InterMLOC
15/12/16	Réunion InterMLOC
3/03/16	Réunion InterMLOC - visite de MIREC en Wallonie (Monceau Sur Sambre)
18/02/16	Réunion InterMLOC : Intervention de Daniel Fastenakel sur les Bassins de vie
12/04/16	Réunion méthodo DR menuiserie
8/03/16	Réunion méthodo Menuiserie - Convivial
14/01/16	Réunion MLOC - lexique RPE
8/03/16	Réunion p/r catégories COCOF

29/11/16	Réunion Plate-forme ES - Auditions
18/02/16	Réunion plénière CESRBC
17/03/16	Réunion plénière CESRBC
21/04/16	Réunion plénière CESRBC
16/06/16	Réunion plénière CESRBC
7/07/16	Réunion plénière CESRBC
18/08/16	Réunion plénière CESRBC
17/11/16	Réunion plénière CESRBC
22/12/16	Réunion plénière CESRBC
24/11/16	Réunion plénière CESRBC
15/12/16	Réunion soutien méthodo : JST
16/11/16	Réunion sur l'affiliation des ILDE à la CP 329
23/03/16	Réunion sur l'ISP au Cabinet du ministre de la Formation : rencontre avec Audrey Grandjean
11/05/16	Réunion sur le Plan quinquennal de formation
10/03/16	Réunion sur les accords non-marchands Région Bxl
29/06/16	Réunion sur les contrats de gestion Actiris et BF
25/10/16	Réunion sur les mesures Emploi
25/04/16	Réunion sur Pacte enseignement CGé
27/10/16	Réunion ULB sur formation en travail social
18/03/16	Réunion Validation référentiel commun employé administratif
31/08/16	RV au Cabinet du Ministre Didier Gosuin sur le Plan de formation 2020
20/06/16	Scp 329.02
21/11/16	Scp 329.02
7/04/16	Scp 329.02 - Bureau de conciliation
15/02/16	Scp 329.02 - Bureau de conciliation
21/03/16	Scp 329.02 - Réunion plénière et bureau de conciliation
18/04/16	Scp 329.02 - Séance plénière
19/09/16	SCP 329.02 - Séance plénière

11/02/16	Céana dliafamantian an éaifinn a dlAstinian ann leannamh an FaDICD ann ann ant la Comtust dlimantian			
11/03/16	Séance d'information spécifique d'Actiris pour les membres FeBISP concernant le Contrat d'insertion			
15/12/16	Séance d'information sur la loi Peeters aux administrateurs de la CESSoC			
20/06/16	Séance d'infos sur la régionalisation - Actiris			
23/06/16	Séance d'infos sur la régionalisation - Actiris			
27/05/16	Séance d'ouverture de la Plate-Forme de concertation de l'Economie sociale			
1/02/16	Séance d'information liée à la programmation FSE 2014 – 2020			
12/01/16	Séance de travail avec le service partenariat d'Actiris sur les justifications Ordonnance MLOC 2015			
5/07/16	Séminaire "Pédagogie de chantier" CESRBC			
17/06/16	Séminaire Cité des métiers			
26/04/16	Seminaire l'économie sociale au niveau internationnal			
3/03/16	SFMQ - ChaEF			
13/10/16	SFMQ - ChaEF			
31/08/16	SFMQ - ChaEF - Journée de mise au vert			
27/01/16	SFMQ - Coprofor Animateur - Réunion interne avec membres			
30/05/16	Sous-Commission paritaire 329.02			
14/09/16	Soutien méthodo DR - ASBL Boulot (parachèvement)			
10/11/16	Soutien méthodo DR - GT parachèvement (Boulot)			
22/11/16	Soutien méthodo DR - GT parachèvement (boulot)			
13/09/16	Soutien Méthodo DR - Installateur électricien résidentiel (Le Piment)			
30/08/16	Soutien méthodo DR - Le Piment			
26/04/16	Stratégie 2025 - Table-ronde sectorielle HORECA - Focus groupe Formation			
12/05/16	Table-ronde GJ organisée par Bruxelles Formation			
27/06/16	Travail avec ACFI et FeBIO sur cadre législatif ESI			
27/05/16	VDC et ISP : réunion avec les directions des opérateurs de FQ concernés			
19/05/16	Visite projets Pôle Intermaide à Lille			

ANNEXE 6

Sommaires des magazines L'insertion publiés en 2016

Sommaires Insertion N°107 à N°110 - Année 2016

N° 107: Ils parlent de nous

Edito

Brèves:

- Le plan de formation 2016 du Fonds de la formation continuée des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise
- ART2WORK wants your story!
- Focus sur les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans
- Changement de direction au COFTEN et chez CERACTION
- Changement temporaire au sein de l'équipe FeBISP

Actualités :

- Données sensibles exigées par le FSE, légales et/ou légitimes?
- Services publics et pauvreté

Dossier : Ils parlent de nous

Allô Bruxelles, Allô la Terre : Chasse aux chômeurs : les vertus de la battue

Le feuilleton de la FeBISP : Il était une fois...

À vos agendas : Les midis de la FeBISP

N° 108 : Insertion - Exclusion, aux frontières du visible

Edito

Brèves:

- Les Missions Locales bruxelloises en découverte à Charleroi
- Les appels à projets Bruxelles Formation FSE sont de retour
- Ce n'est qu'un « au revoir »

Actualités:

- Le contrat d'insertion : kesako?
- Le projet d'Intervention sur l'Offre et la Demande dit projet IOD : en quoi est-il innovant?

Dossier spécial 20 ans

Le feuilleton de la FeBISP

A vos agendas: Les 20 ans de la FeBISP

N° 109 : Qu'est-ce qu'une insertion réussie?

Edito

Brèves:

- Nouvel attaché à la communication
- PermaFungi doublement primée
- Nouvelle administratrice de la FeBISP, Pauline Pineau
- Nouveaux membres ESI à la FeBISP
- Des changements chez nos membres
- · Le FSE déménage

Actualités:

- « Bureau de chômage » Des clics et des claques...
- A la rencontre d'Interm'aide, à Lille
- Salon de la formation
- L'excellence de l'enseignement scolaire, aussi pour les élèves des milieux populaires?

Dossier spécial 20 ans :

- Qu'est-ce qu'une insertion réussie?
- Les savants cocktails de l'insertion réussie
- Paroles d'employeurs
- Quand des employeurs s'investissent dans la formation des stagiaires
- Paroles d'anciens stagiaires
- On m'a fait confiance avant que j'aie dû faire mes preuves
- Une réussite mesurée

Présentation de la Journée d'Étude FeBISP : L'Utopie : Rêver, imaginer... réaliser ?

Le feuilleton de la FeBISP : Le travail démocratique de la Fédération

A vos agendas

N° 110: Tout est possible!

Edito

Brèves:

- Reprise du « GT EMA »
- La Mission Locale de Saint-Josse a fête ses 25 ans

- Actiris: changement d'adresse
- Inauguration du projet Divercity
- L'ULAC prend les logements en main et clôt un chantier de rénovation vieux de 22 ans
- La Mission Locale d'Ixelles et Form@XL ont déménagé
- Changement de direction au Centre de Formation d'Animateurs (CFA)

Actualités:

- Données sensibles Saison 2
- Plan Formation 2020

Dossier spécial 20 ans FeBISP : Tout est possible !

Utopie et insertion, de l'idée à l'action

- L'utopie ancrée dans la réalité
- Créer une histoire et la raconter
- Quelle place reste-t-il pour respirer?
- Des idées aux propositions

652!

- Mercis
- Les 20 ans en chiffres
- Tout est possible, mais il ne suffit pas de croire

Allô Bruxelles, Allô la Terre : Des résultats imprévus

Rencontre : Avec les comédiens de Tout est possible!

Le feuilleton de la FeBISP : Episode final : une fédération au service de ses membres

ANNEXE 7

Communiqués de presse de la FeBISP





Bruxelles, le 7 octobre 2016

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

La journée d'étude de la FeBISP ouvre le débat sur l'utopie et l'insertion

La FeBISP (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion) a placé au coeur de sa journée d'étude du **11 octobre 2016** la question de l'utopie et de ses réalisations concrètes.

Au programme, "Utopie et insertion, de l'idée à l'action !"

Trois interventions afin d'enrichir la réflexion.

L'intervention de Michèle Riot-Sarcey se focalisera sur le sens, la place et **le rôle des utopies** dans les sociétés.

L'intervention de Corinne Gobin sera centrée sur **l'utopie et les politiques publiques**. Quels sont les constats d'aujourd'hui et quelles seraient les propositions pour demain ?

L'intervention de Lucie Becdelièvre et d'Olivier Balzat permettra aux participants de cerner davantage **l'utopie et les idéaux en insertion**. L'insertion a-t-elle encore pour ambition de changer la société ?

Quatre ateliers thématiques pour approfondir un sujet :

- **Les politiques de la ville** (urbanisme, logement et mobilité) avec Yves Rouyet (Agence de développement territorial)
- L'emploi et l'économie avec Stéphane Thys (Observatoire bruxellois de l'emploi)
- L'enseignement et la formation avec Fred Mawet (ChanGements pour l'égalité)
- Les modes de gouvernance politique avec Corinne Gobin (ULB)

Dans chaque atelier, des **propositions concrètes** seront élaborées et feront l'objet d'un **vote** en séance plénière.

La **synthèse critique** de la journée sera assurée par Tatiana Vanessa Vial Grösser.

Informations pratiques:

Le mardi 11 octobre 2016 de 9h à 16h30 à Tour & Taxis, bâtiment BEL, Avenue du Port 86c, 1000 Bruxelles.

Inscriptions via le formulaire en ligne : https://febisp.typeform.com/to/yrcrPz
Entrée gratuite pour les membres FeBISP, 10 euros pour les non-membres.

Programme complet sur: http://www.febisp.be/ressource/static/programme_JE_20ans.pdf

Contact presse : Simon Cotroux (02 537 72 04 – 0487 60 20 56 – <u>cotroux@febisp.be</u>)





Bruxelles, le 14 octobre 2016

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

La FeBISP a 20 ans cette année!

La FeBISP (Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'économie sociale d'insertion) fête ses 20 ans le **18 octobre 2016**.

La FeBISP a 76 membres. Elle a pour but de fédérer, de représenter, de défendre, de conseiller et de soutenir toutes les activités de l'ensemble des associations du secteur de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion en Région de Bruxelles-Capitale. Les Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP) comptent plus de 900 collaborateurs au service des demandeurs d'emploi peu qualifiés, 5.000 personnes en formation et 15.000 personnes suivies. Les structures de l'économie sociale d'insertion (ESI) forment et accompagnent 1.500 travailleurs.

La journée commencera par une **Séance Académique** avec les interventions de : **Fadila Laanan**, Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois **Didier Gosuin**, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Economie et de l'Emploi, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Formation professionnelle

Jean-Philippe Martin, Président de la FeBISP

S'ensuivra un **Spectacle** autour de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion, sur base de témoignages de travailleurs du terrain, travailleurs en insertion, chercheurs d'emploi, et tant d'autres.

Pour terminer par un **Walking Dinner** préparé par l'économie sociale d'insertion et l'insertion socioprofessionnelle.

Informations pratiques:

Le mardi 18 octobre 2016 de 9h à 14h à Flagey, salle Studio 4, Place Sainte-Croix, 1050 Ixelles.

Programme complet sur: http://www.febisp.be/ressource/static/febisp_anniversaire_20ans.pdf

Contact presse : Simon Cotroux (02 537 72 04 – 0487 60 20 56 – cotroux@febisp.be)